

## Saint-Bonaventure, c'est fini



Les sinistrés de Saint-Bonaventure fouillent les débris de leurs anciennes maisons à l'ombre d'une église sans clochers, éventrée par une tornade qui a laissé une telle dévastation dans son sillage que l'avenir de ce village du comté d'Yamaska, à 12 milles de Drummondville, demeure incertain.

(Photo Alain Renaud)

par Guy Deshaies

Vingt-quatre heures après le passage d'une tornade qui a réduit leur village en ruines, les habitants de Saint-Bonaventure d'Yamaska, errant dans les débris, aux abords des carcasses de maisons, au pied des arbres déracinés et sous un ciel encore chargé, se demandent s'il ne vaut pas mieux abandonner les lieux et rayer Saint-Bonaventure de la carte.

On se dit qu'on ne pourra pas tout reconstruire; que déjà ceux qui parlaient d'émigrer en ville ont plié bagage, que la meunerie, la tannerie, la scierie sont rasées inextinguiblement et que les fonds de secours, déjà promis par les gouvernements, ne pourront servir qu'à ériger de petites maisons toutes pareilles à l'entrée du village fantôme.

En regardant pour la première fois l'église aux clochers abattus, éventrée par le milieu de la nef et dont les restes lugubres résistent à peine à ce vent encore violent qui siffle comme pour rappeler sa présence meurtrière de la veille, M. G. Albert Vincent, le cinquantenaire, épicière "licencié", est catégorique: "Moi, je calcule que c'est une paroisse finie et que

tout le monde va partir."

La vérité est que Saint-Bonaventure fait penser à ces villages érigés exprès et peuplés de mannequins après les explosions nucléaires auxquelles on les soumet dans le désert.

Toitures arrachées, vitres brisées, arbres déracinés ou écumés comme par une main géante. Le sol est jonché de débris, de tôles tordues, de bouts de planches; des maisons ont été pulvérisées, d'autres disloquées et déplacées de leurs fondations; les poteaux sont arrachés ou brisés comme des allumettes, il n'y a plus d'électricité, plus de téléphone, plus d'eau puisque les pompes publiques sont électriques; les pierres tombales du modeste cimetière à l'ombre des ruines de l'église ont été renversées pour la plupart, c'est une épreuve de village.

Mais le passage de la tornade est encore si proche dans le temps, son inouï furieux est tellement incroyable et révoltant que les gens préfèrent encore parler d'elle que de cet avenir incertain.

"Elle a passé vers 18h en zigzaguant, explique un villageois; elle a couché le

Voir page 6: Saint-Bonaventure

## "Gargantua" évité

par Jean-Pierre Charbonneau

La guerre sauvage que se livrent depuis le début de l'année deux factions de la bande des Devil's Disciples impliquées dans le trafic de drogues a failli donner lieu à un carnage hier matin. Trois bandits armés ont fait sauter à la dynamite la Brasserie Iberville après avoir enfermé dans les toilettes 11 otages. Ceux-ci ont échappé de justesse à une mort certaine en défonçant à la hâte la porte de l'établissement qui les gardait prisonniers à l'intérieur.

Selon les policiers qui s'intéressent à l'affaire, l'attentat, qui rappelle le massacre du bar-salon Gargantua en janvier dernier, est directement relié à l'assassinat le 12 juin, à la Brasserie Iberville, de

Gilles Forget, 28 ans, l'un des deux leaders rivaux, et de Pierre Saint-Jean, dit Napo, 29 ans, un de ses hommes de main.

Actuellement, cinq recidivistes sont accusés en rapport avec ce double-meurtre. Parmi eux se trouvent Michel Blass, frère de Richard, l'auteur de la tuerie du Gargantua au cours de laquelle 13 personnes ont été tuées; elles avaient été enfermées dans un petit résidu à bière et on avait mis le feu à la boîte de nuit.

Hier, curieux hasard, Michel Blass comparait devant le juge Charles Phelin de la Cour supérieure pour réclamer sa libération sous cautionnement. Plus tôt cette semaine, le même magistrat

Voir page 6: Gargantua

## La Chambre ordonne une enquête sur les accusations portées contre Reid

par Michel Guénard

OTTAWA — Alors que la Chambre des communes s'apprêtait à voter la motion d'ajournement estival qui aurait renvoyé le Parlement en vacances jusqu'au 14 octobre (les petits fours avaient même été commandés pour la réception de 18h), il a fallu que l'affaire Reid rebondisse de plus belle et reporte à lundi l'adoption du bill C-66 sur la taxe d'accise de 10 cents sur le gallon d'essence.

À la demande du député John Reid, la Chambre a ordonné au comité permanent des privilèges et élections de faire enquête sur les accusations portées contre lui jeudi par le quotidien The Gazette. Interprétant erronément des déclarations faites en Chambre par M. Reid, l'un des correspondants du journal a conclu que le député avait eu vent du contenu du budget de novembre 1974 et en avait fait part à des industriels susceptibles d'en tirer avantage. Le journal s'est partiellement

rétracté hier, mais sans exonérer tout à fait M. Reid.

En acceptant de recevoir la motion de privilège déposée par le député libéral de Kenora et secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, le président de la Chambre a jugé qu'il était en présence d'une "cause prima facie" qui devait être soumise au comité.

Le bureau du comité devait se réunir hier soir pour déterminer la marche de l'enquête. Il est probable que la direction du quotidien montréalais sera invitée à comparaître devant le comité.

M. Reid, d'autre part, a donné ordre à ses avocats d'intenter des poursuites judiciaires contre The Gazette et La Presse, qui avait repris en la traduisant une partie de la nouvelle dans son édition de jeudi.

Le président du comité des privilèges et élections, M. Rod Blaker, a expliqué

en ces termes le mandat du comité qui doit se réunir au début du mois d'août: "Nous allons procéder à une vérification des allégations du journal The Gazette à l'effet que M. Reid aurait reçu des informations pertinentes sur le budget Turner du 18 novembre et examiner s'il a pu transmettre ces dites informations à des industriels de son comté."

L'affaire porte sur des renseignements qu'aurait obtenus M. Reid au sujet de l'imposition d'une taxe d'accise de 10% sur des embarcations de plaisance de plus de 20CV et sur les moteurs. Le député a nié catégoriquement avoir eu accès à de tels renseignements et considère que la rétractation partielle du quotidien et les excuses qui l'accompagnaient ne lui faisaient nullement justice.

La deuxième journée de l'affaire Reid a donné lieu à un barrage de questions de la part des partis d'opposition qui cher-

chent à trouver des éléments de contradiction dans les réponses du député.

Le député conservateur de Vancouver Sud, M. John Fraser, a brandi un affidavit de M. James MacMillan, président de Outboard Marine Corporation de Peterborough.

Sous la foi du serment, M. MacMillan déclare qu'il a appelé son député fédéral, M. Hugh Faulkner, deux semaines avant la présentation du budget de novembre pour lui dire qu'il avait appris de l'un de ses concessionnaires de Kenora (lequel l'aurait su de John Reid) que le gouvernement s'apprêtait à hausser de 3 à 10% la taxe d'accise sur les bateaux et les moteurs.

M. Faulkner a répondu à la Chambre qu'il était exact qu'il avait eu une conversation avec M. MacMillan mais qu'à sa souvenance il n'avait jamais discuté des

Voir page 6: Reid

## Ankara prend le contrôle de 24 bases américaines

ANKARA (d'après Reuter et AFP) — A l'exception d'une base de l'OTAN, la Turquie assume dès ce matin le contrôle total des bases américaines disséminées sur son territoire. C'est ce qu'a annoncé le gouvernement dans un communiqué lu à la radio et à la télévision.

La mesure fait suite au vote de la Chambre des représentants qui a repoussé jeudi soir un projet de loi de l'administration Ford visant à lever l'embargo sur les ventes d'armes à la Turquie, embargo décrété en février dernier à la suite de l'invasion de Chypre par les forces turques.

Le secrétaire d'Etat américain M. Henry Kissinger avait pourtant téléphoné dans la matinée au premier ministre turc M. Souleyman Demirel pour le mettre en garde contre toute réaction hâtive au vote

de la Chambre. Les représentants s'étaient prononcés par 223 voix contre 206 pour le maintien de l'embargo. Ce vote a constitué un revers cuisant pour MM. Ford et Kissinger, qui avaient jeté tout leur poids dans la bataille.

Dans la soirée, le président Ford a déclaré qu'il regrettait profondément la décision du gouvernement turc. Et il a demandé en même temps, en raison de ces "événements préjudiciables", à la Chambre des représentants, de revenir sur son refus de lever l'embargo sur les fournitures d'armes à la Turquie.

Dans une déclaration remise à la presse, M. Ford affirme qu'une action positive de la Chambre des représentants est essentielle à la sauvegarde des intérêts vitaux de la défense nationale américaine.

Voir page 6: Ankara

## Coup de maître du pilote

Malgré une forte tempête et la défection de ses instruments de navigation, le pilote d'un avion DC-3 a réussi à "amerrir" sur le lac Mistassini, au nord du Québec, dans la nuit de jeudi à vendredi. Les 21 passagers et les trois membres de l'équipage s'en sont tirés sains et saufs.

Le capitaine, M. Jean-Paul Lemarié, aurait posé l'appareil à une vingtaine de pieds du rivage et il semble que les passagers aient pu le quitter à

Voir page 6: Pilote

## Une troïka militaire assumera tous les pouvoirs au Portugal

LISBONNE (d'après Reuter et AFP)

— Un triumvirat militaire assumera désormais la totalité des pouvoirs au Portugal. Telle est la décision prise par les 240 membres du Mouvement des forces armées (MFA), à l'issue d'une réunion de douze heures hier, au début de laquelle le président Costa Gomes avait préché la modération (voir en page 7).

Le triumvirat sera composé du président Costa Gomes, du premier ministre Vasco Gonçalves et du chef du Copcon, le général Otelo Saraiva de Carvalho, annonce un communiqué officiel, qui précise que les membres du MFA sont tombés d'accord sur la nécessité d'une "direction politique forte".

La décision de concentrer tous les pou-

voirs entre les mains de trois généraux est le fruit d'une analyse sur "l'autorité et la sécurité de la révolution", indique le communiqué qui ne donne aucun détail sur ses modalités d'application.

Le communiqué n'évoque pas non plus directement la crise politique que traverse le pays mais il n'en assure pas moins que les militaires réagiront avec fermeté contre toute organisation "aux intentions contre-révolutionnaires" qui tenterait de semer la discorde et de créer des difficultés "à la construction du socialisme".

Le conseil de la révolution, qui était jusqu'alors l'organe suprême de la nation, ne jouera plus désormais qu'un simple rôle de conseiller auprès du triumvi-

rat. Ses membres pourront être révoqués par l'assemblée du MFA. L'extrême-gauche les accusait il y a quelques jours encore de se montrer trop conciliants.

Cette décision de créer une espèce de "troïka" constitue en tout cas une victoire éclatante pour les éléments les plus extrémistes du Mouvement des forces armées après une année de lutte pour le pouvoir avec des éléments plus modérés.

Le plus étonnant est qu'elle survient quelques heures après un discours d'ouverture dans lequel le président Costa Gomes avait préconisé un ralentissement du processus révolutionnaire. "La marche de la révolution a connu un rythme trop rapide pour que la population puisse

Voir page 6: Troïka

|                        |       |                                 |
|------------------------|-------|---------------------------------|
| mini-loto              |       | 28 Séries émises—90.000 chacune |
|                        | 12207 | POSSIBILITÉ DE:                 |
|                        | 2207  | 28 GAGNANTS DE \$5,000.         |
|                        | 207   | 224 GAGNANTS DE \$500.          |
| TIRAGE 17              |       | 2268 GAGNANTS DE \$100.         |
| VENDREDI 25 juillet 75 |       |                                 |



|                              |                 |          |    |   |      |
|------------------------------|-----------------|----------|----|---|------|
| 17e COURSE                   | 24 juillet 1975 | RÉSULTAT |    |   |      |
| ORDRE:                       | \$1,954.70      | PRIX     | 51 | A | B    |
| DÉSORDRE:                    | 71.70           | 1389     | C  | D |      |
| VENTES TOTALES: \$415,386.00 |                 |          | 3  | 5 | 10 9 |



# 2,500,000 Québécois désormais admissibles à l'Aide juridique

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — La Commission des services juridiques évalue à environ 500,000 de plus le nombre des Québécois qui auront accès à l'aide juridique gratuite, en vertu du nouveau règlement rendu public, hier, par le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette.

Cette modification au règlement d'application de la Loi d'aide juridique annonce un élargissement des critères d'admissibilité des groupes et des personnes, particulièrement en élevant le plafond des revenus des bénéficiaires.

L'ancien règlement fixait à

\$70 pour une personne seule et à \$110 pour un couple avec un dépendant les revenus bruts hebdomadaires permis pour faire appel aux services juridiques offerts gratuitement par l'Etat.

Les nouveaux règlements portent ces plafonds à \$85 pour une personne seule et à \$125 pour un couple avec un dépendant. Le montant maximal de revenus hebdomadaires permis augmente avec le nombre de dépendants. C'est ainsi qu'une personne seule avec cinq dépendants pourra désormais gagner \$150 (\$135 auparavant) par se-

maine et demeurer admissible à l'aide juridique. Pour un couple (deux personnes mariées ou concubines vivant de leurs ressources communes) avec cinq dépendants, le plafond passe de \$160 à \$175.

M. Louis-Paul Allard, de la Commission des services juridiques, estime que cet élargissement portera à environ 2,500,000 le nombre de Québécois pouvant faire appel aux avocats payés par l'Etat. Ce

nombre inclut, bien entendu les enfants, mais M. Allard souligne que les services d'aide juridique se préoccupent de plus en plus des droits des jeunes.

L'an dernier, environ 125,000 dossiers ont été acheminés aux quelque 100 bureaux de la Commission d'aide juridique, qui compte 220 avocats à plein temps en plus de faire appel à ceux de la pratique privée assez fréquemment.

Adoptée en juillet 1972, la Loi

de l'aide juridique devait prendre un certain temps avant de devenir réalité, en raison de la nouveauté de cette mesure sociale et des mécanismes à mettre en place pour en assurer l'application.

Après avoir mis sur pied la Commission des services juridiques, énoncé le premier règlement d'application en mai 1973 et établi les barèmes du rémunération des avocats, le service commençait vraiment à fonc-

tionner en 1974.

Le principe directeur de la loi visait à ne pas forcer une personne à s'endetter pour faire défendre ses droits devant les tribunaux. S'appuyant sur ce principe, les règles d'admissibilité sont interprétées par la commission en tenant compte "des biens disponibles ou réalisables, de l'état d'endettement et de la nature des services requis par le requérant".

C'est donc dire que la Com-

mission peut aller au-delà des seuils établis dans les règlements après étude des cas particuliers. Même si elle gagne plus de \$100 par semaine, une personne seule ne pourra jamais défrayer les frais judiciaires encourus par exemple pour une accusation de meurtre.

Dans un tel cas, la commission accorderait l'aide juridique en dépassant la lettre des règlements.

Le nouveau règlement de-

voilà hier par M. Choquette modifie également les critères d'accessibilité des groupes à but non lucratif, n'ayant pas les ressources suffisantes pour s'incorporer juridiquement ou pour défendre leur droit.

Ces associations n'auront plus à fournir à l'aide juridique les ressources de chacun des dirigeants de la société mais uniquement le nombre d'adhérents au groupe et une explication du système de comptabilité.

## Le Front commun

pour le respect de la vie

## Pas d'avortement sauf si la mère est en danger

par Solange Chalvin

Au cours d'une rencontre qui a duré deux heures avec M. Jérôme Choquette, les représentants du Front commun pour le respect de la vie ont remis au ministre un mémoire de 45 pages qui constitue un plaidoyer contre l'avortement sous toutes ses formes, y compris l'avortement thérapeutique sauf dans le cas où la grossesse met en danger la vie de la mère.

Les journalistes, qui n'étaient pas admis à cette rencontre, n'ont pas réussi par la suite à interroger M. Choquette.

Selon les porte-parole du Front commun, Me Emile Colas, le Dr René Jutras, l'abbé Robert Riendeau et plusieurs autres, le ministre a accueilli favorablement la requête du groupe et accepte de façon globale le travail d'éducation poursuivi par ce mouvement pour inculquer à la population du Québec le respect de la vie. Il semble cependant que le ministre ait mis le groupe en garde contre un certain matraquage de leurs ennemis — à savoir les tenants de la libéralisation des lois sur l'avortement — les invitant à jouer un rôle plus positif.

Les responsables du Front commun se réjouissent des enquêtes effectuées présentement par la police auprès des 116 médecins qui ont signé une Déclaration dans laquelle ils avouent avoir aidé des femmes qui voulaient se faire avorter. Le Dr Jutras a dit à ce sujet: "C'est bien fait pour eux; ils ont voulu s'exhiber, défier publiquement la loi, qu'ils en subissent maintenant les conséquences." Pour le Dr Jutras, ces 116 médecins qui sont maintenant 300 selon le dernier relevé, sont des "pseudo-délinquants". On reproche en particulier au Dr Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins (qui n'a pas signé la Déclaration des 116) de prôner ses idées personnelles en s'élevant contre les enquêtes effectuées présentement par la police auprès des médecins favorables à la libéralisation des lois sur l'avortement.

Le Dr Dr Jutras estime qu'il est normal que les médecins boycottent les comités thérapeutiques et se refusent à pratiquer des avortements qui vont à l'encontre de leur conscience professionnelle.

Ces comités, selon le Dr Jutras, sont une couverture pour procéder à des avortements sur demande. Dans la majorité des

hôpitaux, où l'on a mis sur pied des comités thérapeutiques, a-t-on dit, on abuse de la loi. A titre d'exemple, le Dr Jutras a cité le Montreal General Hospital où il y aurait eu 60 avortements en moins de deux heures (Il nous a été impossible de vérifier ces données auprès des autorités de l'hôpital).

Commentant le récent sondage publié dans le journal La Presse et effectué par CROP, les porte-parole du Front commun se disent heureux de constater que le peuple du Québec est encore conscient de ses responsabilités envers l'enfant conçu et non encore né.

Le mémoire du Front commun regroupe l'ensemble des études menées et approuvées par le mouvement et porte sur les aspects biologique et génétique, médical, religieux et démographique de l'avortement.

Le groupe demande au gouvernement d'amender les dispositions du Code criminel relativement à l'homicide, pour accorder la protection de la loi aux enfants conçus et non encore nés et à ceux dont le statut d'être humain pourrait être mis en question. Il réclame en outre que le mot "santé" soit enlevé de la section 251 du Code criminel de telle sorte que les avortements ne puissent être exécutés que si la poursuite de la grossesse risque de provoquer la mort de la mère.

Les comités thérapeutiques des hôpitaux devraient être soumis à des contrôles légaux et soumis à des sanctions, de telle sorte que ces comités appliquent la présente loi d'une façon restrictive et non libérale, a-t-on dit.

On a également demandé dans ce mémoire, dont copie sera envoyée au ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, de créer des services de consultation pour assister les femmes enceintes et trouver une aide constructive à leurs problèmes; de généraliser dans les hôpitaux des services du type Grossesse-secours, d'augmenter les fonds consacrés à la recherche de traitements des maladies prénatales, de verser des allocations pour l'enfant et pour la mère pendant la grossesse et après la naissance pendant au moins 12 semaines et, enfin, d'apporter une aide plus efficace à la construction de logements familiaux à prix abordables.

## Haiti désigne un nouveau consul général à Montréal

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Le gouvernement haïtien a désigné M. Jean-Marie Chanoine comme nouveau consul général d'Haïti à Montréal. M. Chanoine, âgé de 31 ans, qui succède à ce poste à M. Pierre Chavenet, est un juriste de formation et un diplomate de carrière qui a fait partie des délégations d'Haïti à la 27ème assemblée générale de l'ONU, à la deuxième assemblée de l'Organisation des Etats américains, à Washington, et à la conférence de l'Agence francophone de coopération culturelle et technique à Bamako, au Mali, en 1972.

Au moment de sa nomination, M. Jean-Marie Chanoine occupait la fonction de directeur des affaires juridiques au ministère haïtien des Affaires étrangères. M. Chanoine est marié et père d'un enfant.

Le gouvernement haïtien a également nommé M. Jean-Marie Delatour, attaché culturel à l'ambassade d'Haïti au Canada, vice-consul d'Haïti à Montréal.

(M. Pierre Chavenet, en poste à Montréal durant une quinzaine de mois, avait été rappelé à Port-au-Prince en novembre 1974. Il avait été annoncé à l'époque que le diplomate regagnerait le Canada au terme d'un séjour de consultation et de vacances dans son pays. Son départ de Montréal faisait suite à des déclarations inattendues qu'il fit à la presse du Québec au cours des événements qui marquèrent les expulsions d'un certain nombre de ses compatriotes, entrés irrégulièrement au Canada. Ainsi, au cours d'une conférence de presse donnée à l'automne de 1974, le diplomate avait reconnu que le régime Duvalier n'était pas idéal mais donnait l'assurance aux Haïtiens en difficultés qu'ils ne seraient pas ennuyés s'ils consentaient à rentrer à Port-au-Prince. "S'ils décident d'y retourner, j'ai alors déclaré le diplomate, je téléphonerai personnellement au président Duvalier et lui dirai: un tel veut retourner, est-ce que vous garantissez sa vie et sa sécurité?")

## MAISONS D'ENSEIGNEMENT

TOUS LES SAMEDIS LE DEVOIR REGROUPE  
LES MAISONS D'ENSEIGNEMENTS

TÉLÉPHONER À LÉON BIGRAS LE DEVOIR 844-3361



COLLÈGE AHUNTSIC

### TECHNIQUES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE

Programme: 310.01 Techniques policières

Les cours aux adultes s'adressent aux policiers et à tous ceux qui oeuvrent dans le milieu de la justice.

L'inscription des policiers au programme 310.01, aura lieu aux dates suivantes:

28 juillet au 1er août, 9h a.m. à 18h p.m.

Collège de la Police  
4375, rue Ontario est,  
Montréal

4 août au 8 août, 9h a.m. à 18h p.m.

Collège Ahuntsic  
9155, rue St-Hubert,  
Montréal

La liste des cours offerts sera remise aux candidats à l'inscription.



Université du Québec à Trois-Rivières

### SESSION D'AUTOMNE 1975

MAÎTRISE ES SCIENCES  
(SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT)

#### OBJECTIFS:

Promouvoir la recherche interdisciplinaire dans les sciences de l'environnement par l'intégration des principales disciplines qui s'y rattachent, telles la chimie, la biochimie, la physique, la biologie et la microbiologie.

Former des scientifiques spécialisés dans la recherche interdisciplinaire relative aux sciences de l'environnement par des activités académiques et de recherches préparant l'étudiant à avoir d'une part une idée d'ensemble de la conservation de l'environnement et d'autre part, à pouvoir apporter par ses travaux de recherche, les solutions utiles à la sauvegarde de notre milieu.

Parfaire la formation du futur chercheur au niveau de la spécialisation qui lui est propre et le doter d'une perception interdisciplinaire des questions relatives à la conservation de l'environnement.

La maîtrise es sciences (sciences de l'environnement) vise la formation de futurs chercheurs et, en ce sens, constitue la voie normale vers les études de troisième cycle.

#### CONDITIONS D'ADMISSION:

Posséder le baccalauréat spécialisé en sciences pures ou en sciences de la santé, ou une formation jugée équivalente dans les disciplines ou les champs d'études choisis et se soumettre aux autres conditions jugées indispensables par la Commission des Études.

ou

Posséder un baccalauréat spécialisé dans une autre discipline, ou une formation jugée équivalente; dans un tel cas, le candidat doit se soumettre à certaines exigences particulières en plus des conditions jugées indispensables par la Commission des Études.

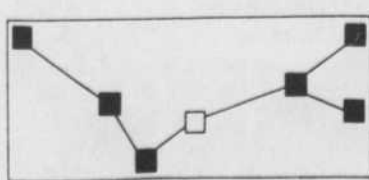
#### RENSEIGNEMENTS:

Comité des Études avancées  
Département de Chimie-Biologie  
C.P. 500, Trois-Rivières  
Tél.: (819) 376-5335

#### ADMISSION:

Bureau du Registraire  
Université du Québec à Trois-Rivières  
C.P. 500, Trois-Rivières  
Tél.: (819) 376-5454

LE RÉSEAU DE  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC  
L'Université du Québec à Trois-Rivières  
est l'une des unités  
constituantes du réseau  
de l'Université du Québec



### Carrefour St-Arsène Inc.

7321, Christophe Colomb, Montréal

Institution privée reconnue d'intérêt public par le Ministère de l'Éducation (cours général).

Externat pour garçons et filles  
6ème année à secondaire 4 (inclusivement)

Bureau d'admission: 274-5523  
274-9945

Résidence pour 40 étudiants, tél.: 270-3720

### ADMINISTRATION

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

option Finance (20 cours)  
option Marketing (20 cours)

ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES

option Comptabilité (8 cours)  
option Gestion de personnel (8 cours)  
option Secrétariat Professionnel (8 cours)  
option Commerce de détail (10 cours)

PROSPECTUS DISPONIBLES

SESSION AUTOMNE 1975 - du 2 septembre au 23 décembre



Éducation aux Adultes  
CEGEP Rosemont  
6400 - 16e Avenue  
Montréal

Inscription et renseignements jusqu'au 19 août

376-6310

LE CEGEP, ÇA VOUS APPARTIENT AUSSI



## Université Laval

### DIRECTION DE L'EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT TRIMESTRE D'AUTOMNE 1975

(du 8 septembre au 23 décembre)

COURS OFFERTS DANS LES DISCIPLINES SUIVANTES

- ADMINISTRATION
- ADMINISTRATION SCOLAIRE
- ANTHROPOLOGIE
- ARCHEOLOGIE
- ARTS VISUELS
- BIOLOGIE
- BOTANIQUE
- CATECHÈSE
- CHIMIE
- CHINOIS
- CONSOMMATION-DIÉTÉTIQUE
- DIDACTIQUE
- ÉCONOMIQUE
- ÉDUCATION
- ÉDUCATION PHYSIQUE
- ESOTHERISME ET PARAPSYCHOLOGIE
- ETHNOGRAPHIE
- FORESTERIE
- FRANÇAIS POUR NON-FRANCOPHONES
- GENIE CHIMIQUE
- GENIE CIVIL
- GENIE METALLURGIQUE
- GÉOGRAPHIE
- GÉOLOGIE
- GREC MODERNE
- HISTOIRE
- HISTOIRE DE L'ART
- INFORMATION-JOURNALISME
- INFORMATIQUE
- LANGUE ET LITTÉRATURE
- MATHÉMATIQUES
- PÉDAGOGIE
- PHILOSOPHIE
- PHYSIQUE
- PHYTOTECNIE
- PORTUGAIS
- PSYCHOLOGIE
- RUSSE
- SCIENCE POLITIQUE
- SOLS
- THÉOLOGIE
- TRADUCTION

DATE LIMITE DE DEMANDE D'ADMISSION:

15 août 1975

RENSEIGNEMENTS ET ANNUAIRE:

Direction de l'extension de  
l'enseignement  
Pavillon de la Bibliothèque  
Bureau 2417  
Université Laval  
Québec G1K 7P4  
Tél.: 656-3202

APRÈS TOUT, L'UNIVERSITÉ...  
C'EST POUR VOUS AUSSI!

Cité universitaire, Québec



## Baie James Encadrement policiier: paix et productivité

par Pierre O'Neill

C'est le renforcement considérable de l'encadrement policier et l'adoption de mesures rigoureuses de contrôle de toute l'activité humaine sur le territoire qui ont assuré paix et productivité sur les chantiers de la baie James depuis les incidents de mai 1974.

Après le coûteux saccage du campement LG-2, explique le président de la Société d'énergie de la baie James, il s'imposait d'accroître la force policière et les mesures de sécurité pour garantir un retour à la normale.

Au cours d'une visite du site des travaux d'aménagement en compagnie d'un contingent de journalistes, M. Robert Boyd précisait que des centaines de policiers et d'enquêteurs furent intégrés au personnel oeuvrant sur le territoire de la baie James. Ne vient pas qui veut à la baie James. Chaque invité, chaque journaliste, admis sur le territoire est préalablement passé au tamisage d'une équipe d'enquêteurs spéciaux. Le nouveau mécanisme de contrôle vise à l'élimination des indésirables.

Dans le cas des travailleurs nouvellement recrutés, les précautions sont plus poussées encore. Chacune des feuilles de route aura fait l'objet d'un examen minutieux. Il ne s'agit pas tellement d'empêcher l'entrée des travailleurs qui ont un dossier judiciaire mais avant tout de s'assurer que les "agitateurs syndicaux" sont interdits, dit M. Boyd.

Le plus important entrepreneur du projet de développement, la firme Desourdy de Montréal, a mis au point son propre plan pour éliminer les incidents. D'abord en interdisant les activités de délégués syndicaux sur ces chantiers de construction. Ce qui n'a pas manqué d'engendrer une vive réaction à la FTQ qui a obtenu finalement que Desourdy respecte le principe des délégués de chantiers. De nouveaux délégués furent donc désignés mais ce sont les travailleurs eux-mêmes qui n'en ont pas voulu et les ont exclus.

Le président de la Société d'énergie explique que les travailleurs de la baie James désirent la paix et ne veulent plus d'ennuis. D'autant plus qu'ils font beaucoup plus d'argent qu'au temps où les agents d'affaires de la FTQ régnaient en maîtres sur tout le territoire. C'est que la compagnie Desourdy a établi un système de bonis-pénalités par lequel l'accroissement de la productivité sur le chantier est généreusement récompensé tandis que les accidents et les ralentissements de travail coûtent cher aux présumés responsables. Ainsi, des centaines d'ouvriers de Desourdy ont bénéficié de primes allant jusqu'à \$400 pour un seul mois.

Les travailleurs sont les premiers à proclamer qu'ils sont montés à la baie James pour une seule raison: faire de l'argent. La formule Desourdy était promise à une grande popularité.

S'il faut en croire les témoignages recueillis l'autre soir auprès de travailleurs attablés à la cafétéria, l'éloignement des agents d'affaires et délégués de chantiers coïncidant avec un relâchement des mesures de sécurité physique, et des accidents graves sont à prévoir à brève échéance. Surtout que d'autres entrepreneurs songeraient à imiter l'initiative de la firme Desourdy.

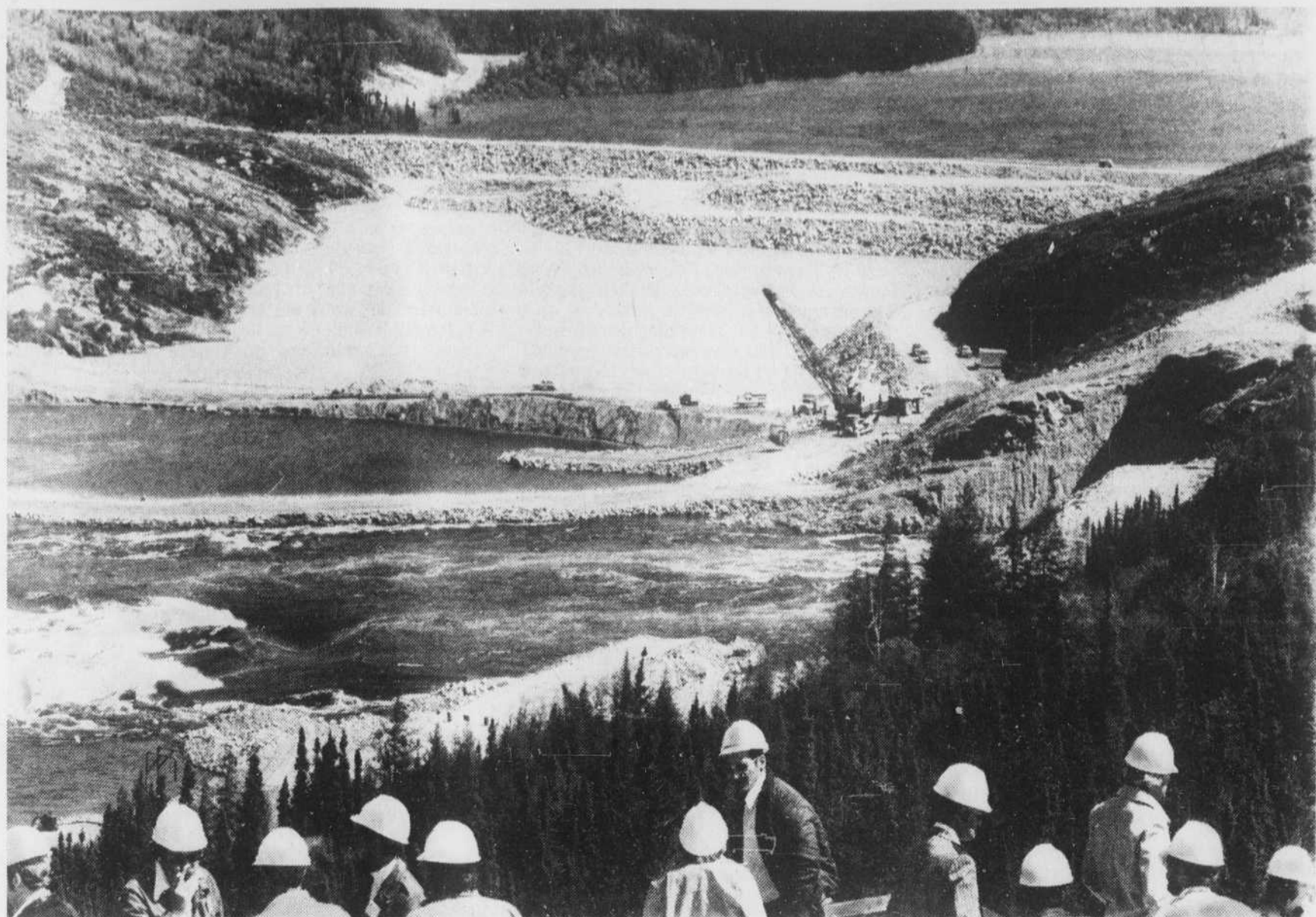
Sur le reste du territoire, la Société de développement de la baie James (SDBJ) régit toutes allées et venues. Les comportements les moins suspects déclenchent des vérifications policières instantanées. Il y a toujours en vue ou dans le voisinage une autopatrouille de la police locale ou de la Sûreté du Québec.

Aux journalistes qui désiraient quitter les rangs pour écorner plus librement, le chef relationiste de la SEBJ a dû maladroitemment expliquer que ce genre d'exercice n'avait pas été prévu au programme. Ainsi, le photographe du DEVOIR a été fermement invité à ne pas s'éloigner au risque de se faire "ramasser et renfermer".

Autre chose: l'indiscipline jadis tolérée est maintenant sur-le-champ réprimée. L'autre jour, quatre pilotes d'hélicoptères ont quitté leur base pour trouver au campement voisin une cuisine plus appétissante. Ils furent sans délai congédiés. Ailleurs, sur un chantier plus isolé du territoire, un travailleur au état d'ébriété avait fracassé pendant la nuit la rampe d'escalier de sa roulotte. Il s'est retrouvé sur le prochain avion à destination de Montréal. Ces incartades sont inscrites au dossier noir et les mauvaises têtes sont ainsi punies puisqu'elles ne reverront jamais la baie James.

Pourquoi a-t-il fallu que le territoire devienne cette cité fermée où les impératifs de la sécurité policière sont xxxxxx. Le président de la Société d'énergie rappelle que le saccage du printemps aura coûté près de \$30 millions alors que les rapports de presse de l'établissement à un million et demi. Selon M. Robert Boyd, cette somme ne couvre que les dommages matériels alors qu'il faut tenir compte des pertes subies par les entrepreneurs qui réclament de la SEBJ, les frais de fermeture et de réouverture des chantiers, mais surtout des changements qui ont dû être apportés aux échéanciers de construction des galeries de dérivation et du barrage principal. Bref, les dommages directs et indirects additionnés des frais et financement se chiffrent à quelque \$30 millions.

Aucune activité humaine aussi localisée et singulière n'échappe à un certain nombre de problèmes de cette nature. Aussi, la SEBJ n'entend pas oublier les leçons qu'elle a su tirer, des flambées de violence de mars. C'est ainsi que le président, M. Robert Boyd, a fait du renforce-



La dérivation de la rivière La Grande en amont de LG-2 est une étape majeure des travaux d'aménagement de cette centrale. Cela permettra la construction du barrage principal et marque ainsi le début des travaux relatifs à la formation d'un immense réservoir. Le batardeau d'amont a précisément pour fonction de forcer la rivière à couler dans les galeries de dérivation et avec le batardeau d'aval, de permettre l'assèchement. La rivière La Grande coule de l'est à l'ouest et se jette dans la baie James après une course de 535 milles. Quatre barrages y seront érigés. Le barrage LG-2 aura 9,200 pieds de long et une épaisseur de 1,800 pieds à la base. Sa hauteur sera

de 525 pieds. Contrairement à celui de Manic-5, qui est fait de béton, LG-2 sera bâti de pierres de carrière extraites sur place. Le cœur imperméable sera composé essentiellement de moraine, mélange de glaise et de gravier ainsi que de pierres concassées. Sa construction nécessitera la mise en place de 30 millions de verges cubes de matériaux de remblai. Le coût de construction est établi à \$240 millions. Le barrage LG-2 contiendra un réservoir d'une superficie de 1,095 milles carrés qui renfermera 2,200 milliards de pieds cubes d'eau. Une trentaine de digues devront être construites sur ses rives pour contenir cette masse d'eau. (Photo Alain Renaud)

ment des dispositifs policiers une condition de réouverture des chantiers. Il a même exigé sur le territoire l'établissement permanent d'un détachement de la Sûreté du Québec.

Ceci dit, la baie James, c'est vraiment quelque chose à voir. La tournée du site des travaux d'aménagement du principal barrage de la rivière La Grande et de la centrale LG-2 ne laisse personne insensible. L'envergure de l'oeuvre, les installations, l'équipement et l'organisation qu'impose sa réalisation émerveillent. Tout cela, dans le décor d'une rivière majestueuse qui coule à travers une végétation pauvrement parsemée d'épinettes noires, caractéristiques de la taiga.

Cette attraction touristique, M. Boyd est bien conscient qu'elle devrait être bientôt accessible à tous les Québécois. Il s'efforce d'ailleurs d'en convaincre son entourage immédiat et de systématiser les visites de citoyens ordinaires à la baie James. Entouré de relationnistes imbus des plus vieux préjugés et qui transpirent encore d'amertume contre ces "sacres journalistes" qui n'ont cessé de dénigrer le projet, le président de la Société d'énergie n'aura pas la tâche facile. M. Boyd songe à une première expérience en invitant par centaines de personnes des groupes comme les ingénieurs, les Chambres de commerce, les architectes et d'autres.

Pourquoi ne pas confier la direction générale des relations publiques et des relations avec la presse aux services autrement plus compétents de la SDBJ?

Ingénieur qui a fait 30 ans de carrière au service de l'Hydro-Québec, pour un temps administrateur de la Churchill Falls (Labrador), Robert Boyd sait que l'ouverture du territoire à la population

québécoise et l'accessibilité au site d'aménagement constituent une première étape essentielle en vue de l'objectif qu'il s'est fixé de refaire l'image du projet du siècle qu'il voudrait voir baptiser "projet du Québec".

Car, selon lui, aucun projet au Québec, au Canada et peut-être en Amérique du Nord n'a encore soulevé autant de critiques. Cette contestation émanait même de l'intérieur du gouvernement, nous apprend M. Boyd en précisant que, longtemps, le cabinet Bourassa était divisé sur l'opportunité du projet. Il croit savoir que même aujourd'hui, certains ministres sont demeurés réticents. Pourtant, il n'a jamais eu l'idée de lâcher, toujours convaincu que le projet serait achevé. En cela, il rend hommage au premier ministre, M. Bourassa, dont la détermination lui donnait confiance. En tournant le dos à cette sombre époque, M. Boyd souhaite que l'avenir se charge de "dépolitiser le projet".

Il fut un temps où les journalistes avides de commentaires sur le projet de la baie James pouvaient toujours courir. On n'y trouvait que les infatigables relationnistes, conteurs d'histoires. A la baie James mercredi, M. Boyd affrontait quiconque voulait l'interroger, sollicitant même les questions difficiles.

Cette métamorphose dans le comportement des promoteurs et responsables du projet, M. Boyd l'explique par la nouvelle conviction qu'il a acquise que l'aménagement des ressources hydroélectriques de la baie James représente la seule solution possible aux besoins énergétiques du Québec. "Je suis très confiant que nous allons respecter l'échéancier et qu'à l'automne 1980, la centrale LG-2 commencera à produire de l'électricité."

D'ici l'an 2000, les quatre centrales du complexe de la rivière La Grande seront achevées. Mais ce n'est pas tout. Les besoins du Québec sont tels, prédit M. Boyd, que simultanément, il faudra entreprendre le harnachement de cinq autres rivières de la baie James et de la baie d'Hudson.

De cette tournée à la baie James, les journalistes sont revenus avec d'excellentes impressions et de mauvais souvenirs. Ils furent d'abord impressionnés par l'évolution des travaux, par la grandeur de

l'oeuvre, les gigantesques camions, les monstrueuses pelles mécaniques d'un million de dollars chacune, les galeries de dérivation par lesquelles passe le cours de toute une rivière dont le débit est d'au moins la moitié du Saint-Laurent en face de Montréal. En contrepartie, les journalistes n'ont pas particulièrement apprécié la gymnastique d'un avion qui rebrousse chemin sur l'ordre d'un signal d'urgence indiquant que la porte de la soute à bagages est demeurée entrebâillée.

## M. Guay devra assumer un poste conforme à son grade

Tout en tenant compte du grade de l'intéressé et de l'intérêt du service, le directeur de la police de la CUM, M. René Daigneault, pourra confier à son adjoint, M. André Guay, d'autres responsabilités que celles qu'il avait avant sa suspension en janvier dernier.

Le Conseil de sécurité publique a en effet suggéré cette semaine au directeur Daigneault d'effectuer une sorte de remaniement ministériel au sein de son état-major s'il croyait que cela pourrait résoudre les problèmes que pose le retour de M. Guay, réinstallé dans ses fonctions sur ordre de la Commission de police du Québec.

Le président du Conseil, Me Paul-Emile L'Écuyer, a déclaré au DEVOIR hier que ses collègues et lui avaient rejeté la recommandation du directeur Daigneault demandant que le directeur adjoint Guay se voit confier la responsabilité de la refonte des règlements municipaux plutôt que de retrouver son poste de commandant du service de la gendarmerie.

Le Conseil a plutôt recommandé à M. Daigneault de "respecter intégralement" le jugement de la Commission de police qui a rejeté sa requête de destitution à l'encontre de M. Guay. Toutefois, les membres du Conseil, a expliqué M. L'Écuyer, ont indiqué qu'un remaniement pourrait être envisagé par M. Daigneault à condition que l'on tienne compte du grade du directeur adjoint Guay et de l'intérêt du service.

M. Daigneault se heurte à un sérieux problème: M. Guay est le no 2 du service de la police de la CUM, comment pourrait-on le déplacer et lui confier d'autres responsabilités accordées à son grade, respectueuses du jugement de la Commission de police et conformes à l'intérêt du service?

Actuellement, l'organigramme de la police métropolitaine est un amalgame de l'ancien organigramme de la police de Montréal et de celui qui proposait le plan Daigneault d'allocation des ressources physiques et humaines de la police unifiée. Ainsi, présentement, il existe trois services majeurs, ceux de la surveillance du territoire (gendarmerie), de l'administration et de la Sûreté. Tous trois relèvent de la responsabilité d'assistants-directeurs, des subalternes de M. Guay, et la gendarmerie en particulier a été provisoirement confiée à l'ancien adjoint de M. Guay.

Selon le nouvel organigramme, qui n'est que partiellement en vigueur, il y aurait cinq directions sous l'autorité du directeur: il s'agirait de la surveillance du territoire, des enquêtes criminelles, des services techniques, du personnel et des services administratifs. Actuellement, les responsabilités des trois dernières directions futures sont regroupées dans la branche administration.

Se pose aussi le problème de la valeur des grades des officiers supérieurs de l'état-major qui viennent de l'ancienne police de Montréal. Depuis l'intégration, en 1972, les autorités de la police métropolitaine tiennent pour acquis que les grades des membres de l'état-major de la police de Montréal étaient valables pour l'ensemble du service policier de l'île.

En conséquence, à moins d'une normalisation des grades de l'ensemble des officiers supérieurs, tous les membres actuels de l'état-major de la police de la CUM, à l'exception de M. Daigneault, sont des subalternes de M. Guay et ils ne peuvent en conséquence détenir des responsabilités plus grandes que celles de leurs supérieurs.

Hier, le directeur Daigneault étant en congé, il a été impossible d'obtenir ses explications quant à ce qu'il entend faire pour résoudre le problème dans le cadre délimité par le Conseil de sécurité. Toutefois, sa décision devrait être prise d'ici le début de la semaine prochaine car M. Guay, selon l'entente convenue avec le Conseil de sécurité, reprend son travail lundi ou mardi matin.

## Pierre O'Neill dirigera le CESTI à Dakar

OTTAWA (Le Devoir) — M. Pierre O'Neill, secrétaire de presse du premier ministre, M. Trudeau, depuis deux ans et demi, vient d'être nommé directeur du Centre d'enseignement des techniques et sciences de l'information, rattaché à l'Université de Dakar, au Sénégal.

Le CESTI est un institut de journalisme que subventionne largement le gouvernement canadien par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international. Recruté par l'ACDI, M. O'Neill assumera durant deux ans la direction du CESTI et y donnera un enseignement. Il succède à M. André Payette qui, après un an à Dakar, vient de regagner Radio-Canada où il doit remplacer M. Pierre Nadeau comme animateur de l'émission "Le 60".

Ancien correspondant parlementaire du DEVOIR et de La Presse à Ottawa, journaliste chevronné qui assura avec maîtrise et compétence la direction des services de presse du bureau du premier ministre, M. O'Neill se voit ainsi confier la lourde responsabilité de la formation de cadres en information, de spécialistes en communications et de journalistes venant de sept pays de l'Afrique francophone: Sénégal, Côte d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta, Mali, Mauritanie et Niger.

## week-end

SAMEDI

Colloque-camping des Jeunes libéraux, au mont Scotch Hill à Danville, comté de Richmond aujourd'hui et demain.

À 19h15, manœuvres et musiques militaires au Vieux-Fort de l'île Sainte-Hélène, avec la participation de la Compagnie Franche de la Marine, de la Fort York Guard de Toronto et du 78th Fraser Highlander.



Le service d'environnement de la SEBJ est chargé notamment d'inventorier les éléments de l'environnement dans la région affectée par la construction des barrages et la formation des réservoirs. Il a également mandat de prédire et d'évaluer l'impact de ces aménagements. Le campement du lac Hélène à une trentaine de milles du chantier LG-2 abrite quelque 40 spécialistes et une soixantaine d'autres employés temporaires. Les écologistes se plaignent que la SEBJ ne tient pas suffisamment compte des conclusions de leurs études sur le

territoire. Pourtant, selon le président de la SEBJ, M. Boyd, les ingénieurs trouvent que ces protecteurs de l'environnement sont trop nombreux et présents. La tournée de mercredi dernier à la baie James fut organisée de manière que les journalistes n'aient eu que quelques minutes pour discuter avec les responsables du service. Les nuits froides de la région obligent les spécialistes, le soir venu, à couvrir les semences expérimentales.



## éditorial

# S'il faut rouvrir la canne à vers

Selon des bruits que n'a fait qu'accréditer le dénouement peu satisfaisant de la dernière rencontre des ministres des Communications, le déplaisir exprimé par le représentant du Québec à cette réunion aurait, à certains égards, un côté commode qui s'inscrirait assez bien dans la stratégie du gouvernement fédéral. Celui-ci songerait en effet à saisir l'occasion que lui offre le désaccord persistant entre MM. Gérard Pelletier et Jean-Paul L'Allier pour rouvrir le dossier plus large de la réforme constitutionnelle, relégué aux oubliettes depuis l'échec retentissant de la conférence de Victoria en 1971.

Suite au refus que lui avait signifié, à la veille de la Saint-Jean de 1971, le premier ministre du Québec, M. Trudeau avait déclaré sur un ton de dépit qu'il refermait la canne à vers de la révision constitutionnelle et ne la rouvrirait que moyennant une démarche préalable du Québec. Mais en fait, M. Trudeau, si le dépit l'emporte un moment chez lui, n'a jamais renoncé à son rêve de rapatrier la constitution au Canada. Aussi ne créa-t-il aucune surprise lorsque, intervenant le 2 octobre dernier dans le débat sur le discours du trône, il s'engagea à reprendre la poursuite de l'objectif raté à Victoria.

"Je suis d'accord avec le chef de l'Opposition", déclarait alors M. Trudeau, "et je me réjouis d'avoir l'appui de son parti à cet égard, pour dire qu'il est temps de décider que ce rapatriement se fera et que nous nous entendrons sur la procédure de modification d'ici quatre ans. Je compte sur l'appui des vis-à-vis et je chercherai à obtenir des gouvernements provinciaux qu'ils consentent à la poursuite active de cet objectif. Si nous ne trouvons pas de meilleure formule, nous proposerons alors l'adoption de celle qui a été acceptée à Victoria".

A ses collègues du Québec qui pouvait inquiéter cette perspective, et par-dessus leur tête, à M. Bourassa et au gouvernement québécois. M. Trudeau adressait cette exhortation typique de l'homme qui a toujours regardé d'assez haut les querelles d'école dans sa province: "Il me semble que nous réussissons sans grand-peine à faire comprendre aux Québécois qu'ils n'ont plus besoin de crier 'au secours' à la Grande-Bretagne, qu'ils n'ont plus besoin de se cacher derrière les jupes de la Grande-Bretagne lorsqu'il s'agit de débattre entre nous des questions politiques qui nous concernent".

Le projet de rapatriement de la constitution sourit davantage aux Canadiens de langue anglaise par l'espoir de consécration qu'il apporte au mouvement d'affirmation de l'identité canadienne qui se manifeste chez eux depuis quelques années. Mais il ne saurait, pour autant, laisser indifférents les Québécois qui prétendent conserver le moindre intérêt pour le maintien de l'ensemble fédéral canadien. Même les Québécois d'allégeance séparatiste reconnaissent volontiers le caractère absurde d'une situation en vertu de laquelle un pays souverain n'est pas encore maître de sa cons-

titution. Aussi, en principe, M. Trudeau a-t-il parfaitement raison de supposer que, placés devant une proposition simple qui les inviterait à devenir propriétaires à part entière de la constitution qui les régit, les citoyens du Québec seraient naturellement enclins à l'approuver.

Si M. Trudeau veut, par contre, tirer quelque leçon de l'expérience de Victoria, il se souviendra que le rejet par le Québec de la charte soumise à l'approbation des provinces ne fut pas le fruit d'un caprice isolé et passager. Il tenait, au contraire, à des raisons profondes dont il serait imprudent de s'imaginer qu'elles ont pu disparaître depuis 1971. Celles-ci tenaient en partie au contenu même de la Charte de Victoria, mais elles tenaient encore davantage à ce que le Québec eût souhaité trouver dans ce document mais qui n'y était point.

Sur le contenu général de la charte de Victoria, le Québec, dans un contexte normal, aurait eu maintes raisons d'exprimer une réaction positive. Au chapitre des droits linguistiques, M. Bourassa avait alors fait valoir avec raison que le document risquait d'emprisonner prématurément, et pour longtemps, le Québec dans une politique de bilinguisme qui eût pu restreindre dangereusement sa liberté législative. Le texte contenait par ailleurs une reconnaissance si ferme des droits du français au plan constitutionnel que le Québec eût été mal placé pour lui opposer une fin de non-recevoir pure et simple. A propos de la Cour suprême, la charte de Victoria continuait certes de soulever maintes objections, vu qu'elle restait bien en deçà des propositions soumises par le Québec: par contre, elle introduisait certaines améliorations notables que le Québec n'avait guère intérêt à rejeter du revers de la main. Dans la charte, le chapitre consacré à la procédure d'amendement constitutionnel était évidemment l'un des plus importants: même si le Québec n'en était pas pleinement satisfait, il constituait néanmoins une telle amélioration par rapport aux formules antérieurement mises de l'avant que le Québec eût été mal venu de le rejeter catégoriquement.

La charte de Victoria ne contenait aucune allusion aux deux peuples fondateurs, encore moins aux "deux nations" qui donnent au Canada sa personnalité propre. Elle énumérait les provinces et les territoires qui forment le Canada, mais sans rien préciser des conditions dans lesquelles une province peut être admise dans le tout ou s'en retirer. Elle ne pouvait guère, dans ces conditions, enthousiasmer le Québec. Elle vint néanmoins à un pas d'être adoptée, car elle représentait un net progrès sur tout ce qui s'était fait dans le passé.

Si le Québec dit NON à la charte de Victoria, ce ne fut, par conséquent, pas d'abord au nom d'objections précises et insurmontables qu'il aurait nourries à l'endroit de la formule d'amendement constitutionnel alors proposée. Ce fut plutôt au nom de raisons plus gé-

nérales tenant à deux facteurs très importants.

La première raison s'inscrivait dans la logique de la démarche constitutionnelle du Québec. Celui-ci fut à l'origine de la réforme entreprise vers 1968 sous M. Pearson. Mais quand il demanda une refonte de la constitution, il pensait d'abord à un nouveau partage des pouvoirs, non aux choses qui restent en définitive de l'ordre des symboles. Or, on lui présentait à Victoria un texte qui répondait plutôt aux aspirations du Canada anglais qu'aux motifs que lui-même avait en déclenchant toute l'opération. Le Québec jugea, dans ces circonstances, devoir exiger un gage de la bonne foi de ses partenaires en relation avec le partage des pouvoirs qui devait, à l'origine, être la pierre d'assise de la démarche de révision. D'où la proposition d'amendement à l'article 94-A de l'AANB que la délégation québécoise soumit à la conférence de Victoria. Cette proposition fut malheureusement rejetée par la conférence. Accepter la charte, alors qu'on lui opposait un refus non-équivoque quant à sa demande majeure, c'eût été, pour le Québec, induire le reste du pays en erreur et se tromper lui-même.

La seconde raison, plus difficile à définir, joua un rôle tout aussi important dans la décision du Québec. Celui-ci a toujours éprouvé la nécessité de rappeler au reste du pays qu'il est différent à maints égards des autres provinces. Il a toujours souffert de voir avec quelle facilité on pouvait oublier cette évidence. La révision constitutionnelle amorcée à Victoria lui paraissait l'occasion par excellence pour poser enfin un geste net dans cette voie. Or, la charte de Victoria, tout en comprenant plusieurs passages qui traitaient de la réalité distincte du Québec, demeurait, pour ainsi dire, à la frange du problème. Elle n'offrait aucunement au Québec la garantie que, dans une éventuelle refonte des pouvoirs, il serait tenu compte de sa situation particulière.

Dans le refus du Québec, le partage des pouvoirs en matière de politique sociale joua un rôle capital. Mais ce n'était là qu'un exemple. Il eût tout aussi bien pu être question de communications ou d'immigration, ou encore du pouvoir de dépenser.

Depuis 1971, le Québec a réaffirmé à plusieurs reprises son désir de rester dans l'ensemble canadien et d'y jouer un rôle dynamique. Cela renforce le dessein que poursuit M. Trudeau de consolider et d'affirmer davantage l'identité propre du Canada.

Mais les obstacles qui empêchèrent en 1971 l'adoption de la charte de Victoria sont toujours là. Si M. Trudeau veut rouvrir le dossier, il n'en tient qu'à lui de faire au préalable des ouvertures qui rejoindront les attentes fondamentales du Québec au plan du partage des pouvoirs et qui permettront au moins d'entrevoir ce que pourrait être un jour un ordre constitutionnel canadien vraiment acceptable pour le Québec.

Claude RYAN

## L'ancien et le nouveau

# Trois "ahadith" musulmans

par JEAN MARTUCCI

Depuis le cri de guerre des Croisés il y a presque mille ans, notre ignorance au sujet de l'Islam, et nos préjugés surtout, sont loin d'avoir été vaincus. Pourtant, l'Islam, vieux de treize siècles, continue d'interpeller le monde et même la conscience chrétienne. Ce que l'occidental, même cultivé, sait de l'Islam se résume à bien peu de choses: les musulmans appellent Dieu "Allah", leur fondateur est Mahomet, ils lisent le Coran, ils vont en pèlerinage à la Mecque, ils se prosternent même dans les rues pour prier cinq fois par jour et ils fréquentent des mosquées qui leur tiennent lieu d'églises! On ajoute parfois qu'ils sont fatalistes et qu'ils pratiquent légalement la polygamie, deux affirmations qu'il faudrait fortement nuancer. Habituellement, l'occidental mène même un peu de mépris à son ignorance en estimant de plus que l'Islam est arriéré et que les musulmans ne s'en font pas trop avec la morale. Pas un mot du prodigieux apport de l'Islam à la culture mondiale et au monde scientifique: médecine, philosophie, littérature, chimie, algèbre... Pas un mot de son influence encore visible depuis l'Espagne jusqu'à l'Inde. Pas un mot des grandes figures de la mystique musulmane, comme celle de Hallaj dont la contestation et la condamnation ressemblent tant à celles de Jésus.

Au-delà d'une histoire et d'une théologie impossibles à refaire ici, trois "ahadith" musulmans (le "hadith" est une "maxime" venue de Mahomet par la tradition), choisis parmi tant d'autres, peuvent nous aider à voir l'Islam sous un jour nouveau et nous prouver qu'ils sont moins anciens que leur âge.

"Quiconque a un atome de foi dans le cœur ne sera pas des habitants de l'enfer" — Cette maxime étonne de la part d'une religion que nous percevons surtout comme ayant mené la "guerre sainte". Mais, outre le fait que les principes d'une religion ne sont pas toujours suivis par ses fidèles — les chrétiens devraient en savoir quelque chose — l'expression que nous traduisons par "guerre sainte" ne comporte pas le mot "guerre" en arabe et s'est, le plus sou-

vent, que "l'effort sur le chemin de Dieu" par l'expansion missionnaire de la communauté et la lutte ascétique des individus. L'Islam sait et enseigne que la foi ne s'impose pas par les armes: "Nulle contrainte en religion", dit le Coran; qu'elle se situe au cœur de l'inviolable liberté des consciences; et que la plus timide des relations à Dieu est déjà porteuse de salut et de transformation radicale de l'homme.

"Tous les cœurs des hommes sont comme un seul cœur entre deux doigts du Miséricordieux" — Parce que l'Islam est "religion et nation", c'est-à-dire qu'il désire voir sa foi se traduire dans des structures politiques, nous avons tendance à en faire un mouvement raciste. Pourtant, les nations différentes sont innombrables au sein de l'Islam, et l'occidental est toujours étonné d'apprendre que, sur un demi-milliard de musulmans dans le monde, cent millions seulement sont des Arabes ou des peuples de langue arabe. L'Islam rêve d'unité entre tous les hommes. Pour l'Islam, l'aventure humaine est une et ne peut mener qu'à Dieu unique. Le chrétien ne peut que se sentir à l'aise dans cette vision du monde.

"La prière de qui souffre est exaucée, même s'il s'agit d'un infidèle" — Le trop célèbre "makhtub" ("c'est écrit") à fait des musulmans, à nos yeux du moins, des êtres résignés, passifs et fatalistes. Que cela soit souvent le cas au niveau de la pratique, c'est indéniable. Mais, le "nahnou muslimun" nous nous remettons à Dieu", d'où vient le mot "musulman", est beaucoup plus digne et plein d'espérance. Il veut engendrer la sérénité et la paix intérieure face à la maladie, la pauvreté, l'échec, les séparations et la mort. Etre fataliste, c'est supposer que même la divinité est entraînée dans le déterminisme. Pour l'Islam, Allah sait où il va et les êtres qui souffrent sont intégrés de façon toute spéciale dans ses "Décrets", fussent-ils bien loin en dehors des cadres de la communauté islamique. Le véritable occuménisme prend racine dans l'amour de l'homme et l'adoration de celui que l'Islam appelle "l'Ami" et "le Rassembleur".

## lettres au DEVOIR

### La société québécoise et les immigrants sud-vietnamiens

Une fois de plus, l'escroquerie vis-à-vis les immigrants francophones est en cours dans la province. Quelques milliers de Sud-Vietnamiens arrivent des USA. Leur venue a été organisée par le gouvernement du Québec qui veut des immigrants de langue française, vœu pieux et louable.

Mais où cela ne vas pas du tout c'est que, encore une fois et après tant d'autres, ces gens vont tomber dans des pièges et des impasses qui les conduiront au chômage perpétuel, à la misère et à la marginalisation.

D'abord on veut à tout prix qu'ils apprennent le français (mais pas l'anglais) alors que le patronat canadien français et les administrations sont incapables de fournir des emplois unilingues français.

De plus, au Québec, tout le système des offres d'emplois est basé sur le petit patronage familial ou social et les "connections". Ces pauvres arrivants qui ne sont pas des "pure laine" et qui ne font pas partie de la "tribu" seront toujours des marginaux réduits au lavage de vaisselle et autres jobs sans intérêt. Ils sont déjà tous sur le Bien-être social.

Cela il faut ajouter le système très fermé des cartes de compétence et des corporations profes-

sionnelles qui ne font qu'ajouter au caractère esotérique de la société canadienne-française qui est hostile à une façon subconsciente à la pénétration étrangère, ceci non pas par méchanceté mais par peur et ignorance de l'autre.

Notons aussi la xénophobie des syndicats ouvriers, dont les militants ne faciliteront pas l'intégration professionnelle de ces nouveaux venus.

On peut aussi parler des immigrants investisseurs. Ceci comprend, d'après la loi de l'Immigration, ceux qui arrivent avec \$30,000.00 ou \$50,000.00 minimum disponible en liquide. Ceux-ci sont, malgré leur argent, condamnés à l'impuissance et à la misère, s'ils ne sont pas "recrus" ou "inités" par les milieux d'affaires canadiens-français qui vont leur "refiler" toutes les affaires véreuses (l'auteur de ces lignes vient d'en faire l'expérience à Magog). Des faits précis illustrent ceci et cela.

Les COPI vont diffuser pendant sept mois à ces jeunes des cours, principalement de français, mais pas d'anglais. Ceci va coûter très cher et ces élèves auront tout ce qu'il faut pour crever de faim à la sortie.

À Montréal on parle d'une bonne centaine de ces Vietnamiens qui

médicins, avocats, ingénieurs, officiers etc. ce cassent le nez sur les règles intransigeantes des corporations médicales, juridiques, etc.. Des infirmières vietnamiennes qui ont l'expérience clinique d'une guerre cruelle et meurtrière sont vouées au chômage car nos gentilles gardes-malades canadiennes-françaises ne reconnaissent aucun diplôme étranger.

Je viens de rappeler quelques vérités qui ne sont pas nouvelles. Avant les Vietnamiens, bien d'autres immigrants ont fait les mêmes expériences.

Le "livre brun" de l'immigration du Québec dit que la province a perdu plus de la moitié des immigrants arrivés depuis la dernière guerre. En France, en Belgique, en Suisse, le Canada et le Québec entretiennent plusieurs agences d'immigration qui ne recrutent presque personne depuis plusieurs années et pour cause...

Dans un monde surpeuplé il est moralement et politiquement impensable que le Québec reste à moitié vide. La nature a horreur du vide. Si les Québécois ne veulent pas peupler leur pays de leur propre initiative, d'autres se chargeront de le faire à leur place.

Roger ALACOQUE  
North Hatley, le 23 juillet 1975

### Une politique d'immigration trop anarchique

Le Québec me semble très large dans sa politique d'immigration. Simple fait: "Peut travailler qui veut!" Or, il se trouve que l'immigration comble en ce moment des emplois que les citoyens de notre propre province ne désirent nullement occuper. Et pour cause: traitement salarial insatisfaisant, conditions de travail quelquefois inadmissibles. Par conséquent, une immigration souple, non exigeante, acceptera volontiers ces postes vacants.

Il faut quand même convenir que pour quelque chose! Une politique de contrôle de l'emploi ne s'imposerait-elle pas?

Pendant ce temps les dirigeants de certaines entreprises profitent de la situation pour se procurer de la main-d'œuvre à bon compte. Naturellement le produit national brut augmente, mais le taux de chômage aussi. Et Dieu sait jusqu'à quel point ce fleau est cause d'agitation

sociale.

L'été dernier, j'ai rencontré un citoyen suisse, en vacances au Québec, à qui j'ai demandé tout bonnement: "Est-il facile de trouver de l'emploi dans votre pays?" La réponse ne tarda pas à venir: "Ne travaillez pas qui veut, monsieur! D'ailleurs un permis est maintenant nécessaire et long à obtenir. Je trouve d'ailleurs que votre pays est beaucoup trop large sur cette question!" Imaginez un peu ma surprise!

L'immigration est bonne en elle-même, mais ne doit-elle pas d'abord et avant tout viser et à la fois l'épanouissement de l'individu et de la collectivité, mais non pas au détriment de cette même collectivité. Ne devrait-on pas alors permettre l'immigration que dans les cas où l'on sait que l'immigré pourra s'insérer dans la société par des emplois disponibles, sans nuire à notre propre main-

d'œuvre? Je fais allusion à l'immigration courante, c'est-à-dire, celle qui n'est pas l'objet de problèmes extrêmement sérieux dans nos pays, comme par exemple, guerre civile, famine, ou autre.

Surtout loin de moi l'idée de discrimination raciale! Il y a sûrement d'autres moyens d'aider l'immigrant. Pourquoi ne pas l'aider dans son propre pays d'abord? Les échanges commerciaux sont monnaie courante. La province manque sûrement de certains produits et je suis persuadé qu'il en est de même pour les autres pays. Ainsi que le propose la Commission épiscopale canadienne, ces échanges pour un mieux-être ne constitueraient-ils pas un acte d'entraide mutuelle et de fraternité?

Daniel TOUPJIN

St-Jérôme, le 24 juillet 1975.

### L'illogisme du père Maurice Lamarche

Dieu est trop grand Monsieur pour faire des mots; il lui suffit d'être le Verbe. Il en a laissé l'initiale à l'homme. C'est écrit dans la Genèse qu'Adam nommait ce qui se présentait. Si monsieur Ryan s'était adonné à passer, on lirait: "Et il le nomma Claude Ryan". Domage qu'il ne soit pas passé, car il est d'arrangement, autrement dit négociateur à une époque où cette race de monde devrait nous être utile, car il y a dispute entre les mots agencés par le Verbe et la logique des mots.

De cette logique, un exemple: on me dit: "Je pense, donc je suis" de René Descartes devant Lévy-Strauss qui fait le constat suivant: "Ça parle!" Et je crois qu'il voulait

dire que ça parlait tout seul par une sorte d'ingénieux mécanisme. Le père Lamarche disait plutôt: "Je suis, donc je pense", et bien d'autres choses qui constituaient la logique qu'il professait. Quand je dis professeur, n'exagérons rien. Il mettait l'engin entre lui et nous sur la table, puis disait: "Pas un mot", c'est-à-dire défense d'y toucher à une époque où les débats étaient à la mode dans les collèges, faisant partie des jeux, et lui-même, il n'y touchait pas, faisait trois petits pas et s'en allait, chantant des airs d'opéra qui n'avaient rien du grégorien, préparant des patits paquets pour les pauvres et donnant bonne conscience aux petits riches que nous étions. Là aussi, il manifestait

beaucoup d'illogisme, car c'était un homme de la plus belle charité. Et il continue, tenant à sa chère soutane noire qui n'est pas plus de mise qu'autrefois.

Monsieur, je vous écris pour témoigner de ma fidélité envers cet homme qui m'a enseigné son mépris de la pensée calculatrice, aussi utile que dangereuse à l'ère des scénarios et des ordinateurs, et son goût aussi élégant que discret pour le Verbe qui préside à de tout autres opérations. J'entends de plus l'honneur, si viv en sa vieillesse, car je voudrais bien ne pas mourir futile et dérisoire.

Jacques FERRON

Longueuil, le 23 juillet 1975.

## bloc-notes

# Comment contenir le coût du métro ?

Le président du comité exécutif de la CUM vient de confirmer que le programme de prolongement du métro va coûter \$1,433 millions au lieu des \$620 millions estimés il y a à peine deux ans. L'inflation, on le voit, frappe les travaux essentiels autant que les ouvrages inutiles. Le malheur depuis deux ans à Montréal c'est que les coûts de main-d'œuvre et de construction ont été anormalement stimulés à la hausse par trop de grands travaux lancés en même temps et par la pression d'échéanciers fort serrés.

Il ne saurait évidemment être question de sabrer dans le prolongement des lignes du métro et même, éventuellement, dans la construction des lignes nouvelles: le transport en commun demeure encore le moyen le plus économique d'assurer la mobilité des personnes dans les agglomérations urbaines. Mêmes les plus folles spirales de la cité olympique ont été conservées à prix fort: il faudrait que la Communauté urbaine de Montréal ait perdu tout sens commun pour ne pas conserver les projets de développement du métro.

Pour la construction de la ligne 5 notamment et le prolongement de la ligne 2 entre la station Bonaventure et la ville de Saint-Laurent, il faudra néanmoins trouver des moyens de réduire les coûts. Il n'est pas inutile de ramener à ce sujet sur le tapis une recommandation du rapport Cliche qui n'a guère défrayé les débats politiques jusqu'à maintenant.

Elle rappelle que, bien davantage que les saccages de chantiers et les extorsions de gratifications, la simultanéité des grands chantiers crée des pressions inflationnistes formidables aussi bien sur le coût des matériaux et les salaires de main-d'œuvre que sur les profits des entrepreneurs qui gonflent leurs marges de sécurité.

La commission Cliche recommande que les autorités planifient l'implantation des grands projets de construction, qu'on les étale davantage dans le temps, de manière à ne pas créer de rareté purement circonstancielle de main-d'œuvre et de matériaux. Il suffit de rappeler l'ampleur et le nombre des grands travaux lancés à la baie James, dans le parc olympique, le long des tracés du métro, à la Place Desjardins, ouvrages qui s'ajoutaient à de multiples chantiers privés ayant une certaine importance, sans parler de l'autoroute est-ouest et de ses expropriations inutiles, pour se rendre à cette évidence.

De meilleures prévisions, au moins dans le secteur public, qui n'est pas

censé du reste ignorer les projets d'importance du secteur privé, pourraient à l'avenir sinon réduire les coûts du moins modérer leur taux d'inflation. Le culte du développement ou de la croissance à tout prix a empêché ces dernières années de faire un choix dans les projets de travaux publics et dans leur priorité de réalisation. L'autoroute est-ouest et le stade olympique auront été à cet égard deux exemples de gaspillages de fonds publics, qui auront au surplus entraîné une augmentation des coûts dans l'ensemble du marché de la construction.

Paradoxalement, c'est la construction résidentielle qui aura écopé le plus de cette hausse folle des coûts des matériaux et de main-d'œuvre, celle-là même qui tend davantage à rendre un service essentiel à la population et à consolider une assiette démographique et fiscale déjà fort peu rassurante dans la métropole.

Un programme révisé doit être examiné au conseil de la Communauté urbaine de Montréal le 20 août prochain. Les choix ne devront pas être faits sous la seule pression des avantages ou inconvénients locaux invoqués par tel maire ou conseiller municipal. A cet égard le président Lawrence Hanigan ne doit pas hésiter à faire connaître à l'avance non seulement les recommandations de son comité exécutif mais aussi les avis techniques sur lesquels il a pu s'appuyer dans l'élaboration de ses décisions.

Vu de l'extérieur, en tout cas, il apparaît que la priorité devrait être accordée aux lignes ou aux stations qui desservent le plus grand nombre d'usagers actuels ou potentiels du métro et des routes d'autobus qui s'y raccordent, compte tenu du territoire bâti aussi bien que du développement résidentiel qui pourrait s'y ajouter. L'équation n'est sans doute pas facile à trouver, en raison notamment du manque à peu près total de planification dans le domaine de l'habitation, et du dispersément de la population de banlieue qu'une politique de "développement" à courte vue nous a valu depuis la dernière guerre. Il faudra pourtant agir.

Il faut souhaiter à cet égard que des choix irréversibles ne soient pas pris sans que le public et les membres de la CUM n'aient eu accès sinon au rapport final du moins à un avis préliminaire du groupe de travail sur les politiques urbaines que le gouvernement de Québec a confié à M. Claude Castonguay. L'on pourrait se lancer avec plus de sécurité et une saine audace dans ces projets nécessairement dis-

pendieux, si l'on avait l'assurance raisonnable que le métro deviendra davantage rentable et que la ville peuplée demain sera bien celle pour laquelle on le construit!

Si les Indiens de la baie James n'avaient pas eu les moyens de contester le projet hydro-électrique qui allait submerger leur territoire, ils auraient comme dans d'autres cas d'expropriation nettement abusive, été dispersés dans le silence et l'amertume, laissant à quelque historien de citer en bas de page ce nouvel exemple du mépris des grandes administrations pour les simples populations. Heureusement, ils avaient les moyens juridiques de se défendre et l'appui financier nécessaire pour faire valoir leurs recours: l'arrogance gouvernementale de Québec a dû faire place à des négociations en bonne et due forme.

Malheureusement, il n'en va pas encore ainsi pour les autres indigènes du Québec, les simples citoyens des villes et campagnes qui ont la malchance de tomber sur les cartes des projets de l'Hydro-Québec. Jouant avec la fibre nationale, la grande entreprise québécoise de l'électricité pouvait faire la pluie et le beau temps sans que quiconque ose la critiquer ou mette en doute la justesse de ses décisions. Comme toutes les entreprises du genre, elle n'était pas à l'abri, malgré tout, de mauvaises décisions ou d'applications aberrantes de ses programmes. Ses dirigeants ont encore bien du mal à se rendre compte que la lune de miel est finie et qu'ils doivent compter avec les autres secteurs de besoin et d'opinion de la société québécoise.

Dans ce contexte, il est inquiétant, à la lumière des propos tenus en commission parlementaire des Richesses naturelles, de voir que l'Hydro-Québec n'a aucune politique véritable, autre que le diktat technocratique, pour établir le passage des six lignes de transmission qui, sur 660 milles, vont transporter l'énergie de la baie James jusqu'au grand marché de Montréal. L'Hydro-Québec avait laissé croire, dans l'affaire de la rivière Jacques-Cartier, qu'elle était capable de faire machine arrière. Dans la région de Vaudreuil-Soulangue, cependant, elle a montré, depuis, qu'elle est encore capable de toutes les arrogances.

Au moment où, jetant à la poubelle ses promesses de publier des rapports d'impact et de procéder à des consultations avant d'établir le tracé des lignes de transmissions dans les territoires habités, l'Hydro-Québec se prépare à mettre les populations de la ré-

gion de Montréal et des Laurentides devant des faits accomplis, il y a lieu de revenir à la charge, avec plus de vigueur si possible que n'en a manifestée à ce sujet, en commission parlementaire, le député Lucien Lessard.

Tirailée entre le gouvernement qu'elle veut battre même s'il n'a pas toujours tort, et un monstre sacré comme l'Hydro-Québec auquel elle n'ose s'en prendre même s'il n'a pas toujours raison, l'Opposition a quand même montré dans ce dossier que la société d'Etat est loin d'avoir encore en matière d'impact sur la population, l'environnement et les valeurs autres que l'énergie (l'électricité n'est pas l'alpha et l'oméga de la société prospère), une politique véritablement digne d'un Etat démocratique.

Le commissaire DeGuise a laissé échapper devant les députés que l'Hydro allait commencer à construire ses lignes dans les endroits "où il y a le moins d'objections". La stratégie est cousue de fils blancs. Quand viendra le tour des régions contestataires, on leur opposera qu'il est trop tard pour défaire les couloirs qui ont déjà été aménagés.

Le Québec, en matière de bouleversement du territoire habité, est bien en retard par rapport à d'autres pays. A New York, après bien des erreurs et des abus sans doute, l'on a appris non seulement à tenir des audiences publiques, dans le cas des tracés d'autoroutes, mais encore — tenez-vous bien — à donner aux groupes voulant se faire entendre les budgets nécessaires aux études étoffant leurs points de vue.

L'Hydro-Québec a les moyens non seulement d'enterrer les citoyens sous un déluge d'études techniques, mais de leur jeter de la poudre aux yeux à grand renfort de maquette et de cartes! Ces experts ont aussi les moyens de camoufler au besoin leurs erreurs. Au contraire, les citoyens en sont réduits à des lettres de protestation auxquelles les administrateurs publics n'ont pas toujours la décence de donner réponse.

L'Hydro a raison de dire que toutes les solutions comportent des inconvénients et soulèvent des protestations. L'électricité n'a rien de très particulier à cet égard; tous les problèmes de développement posent de pareils défis, et la question à laquelle l'Hydro n'a pas répondu, c'est d'établir comment une société démocratique dispose de ces conflits. L'Hydro a raison de soutenir qu'une décision doit être prise, si l'on ne veut pas gaspiller du temps et des fonds publics. Mais pourquoi serait-elle seule à décider?

Jean-Claude LECLERC

## LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT. Édition quotidienne: \$45 par année; six mois: \$25; À l'étranger: \$50 par année; six mois: \$28; trois mois: \$16. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).



## des idées

## des événements

## des hommes

## Les organisations internationales et la question israélo-palestinienne

■ Selon qu'on l'aborde à partir d'un préjugé favorable envers Israël ou les Palestiniens, le conflit qui déchire ces deux peuples continue de susciter au Canada et à travers le monde les plus vives réactions. Dans le sillage de la décision que vient de prendre le gouvernement canadien de demander le report indéfini de la Ve Conférence de l'ONU sur le Crime qui devait avoir lieu à Toronto en septembre prochain, le conflit revêt pré-

sentement au Canada une actualité encore plus grande.

Les textes que nous présentons aujourd'hui dans cette page illustrent la division des esprits autour de la question israélo-palestinienne. Un premier texte, sympathique à l'OLP, nous parvient de deux étudiants de maîtrise en science politique à l'UQAM: M. Amin Marei est aussi pro-

fesseur à la commission scolaire Sainte-Croix, tandis que M. Roger Mégélas est assistant de recherche au Centre québécois de relations internationales. L'auteur du second texte est un commerçant montréalais: il met au premier plan la recherche de la paix. Quant au troisième texte, nous le puisons dans Le Monde: il émane de Jean-Pierre Bloch, président de la Ligue internationale contre le racisme et l'anti-sémitisme.

## Trois points de vue différents

## La tyrannie du nombre ou l'acharnement des organisations internationales contre Israël

par JEAN-PIERRE BLOCH

Si aujourd'hui, quelque part à travers le monde, un congrès de pécheurs à la ligne se réunissait, la première des choses qu'il ferait serait de condamner le "sionisme".

Bien entendu, cette motion serait votée par 80 voix avec 1 voix contre et 15 abstentions dont celle de la France. Ce n'est pas une plaisanterie, c'est à peu près ce qui se passe aujourd'hui dans toutes les organisations internationales.

En effet, depuis environ un an, au sein des organisations internationales, des manœuvres multiples et convergentes tendent à isoler Israël ou à faire place à l'Organisation de libération de la Palestine en qualité d'observateur: à l'UNESCO, le 20 novembre 1974; à l'Assemblée générale de l'ONU, le 25 novembre 1974; à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, le 19 février 1975; à l'Organisation mondiale de la santé, le 28 mai 1975; à l'Organisation internationale du travail, le 12 juin 1975; à la Conférence internationale de la femme, le 2 juillet 1975.

Le vote le plus scandaleux est incontestablement la résolution qui a été votée par l'Assemblée mondiale de la santé. Jamais dans le passé aucun autre pays n'a été condamné de la sorte.

Les grands noms de la médecine française viennent de s'indigner d'un tel texte qui ne recèle que mensonges et contre-vérités.

Ce texte, s'il s'acharne sur Israël, ignore les internements psychiatriques en U.R.S.S., le sort déplorable des réfugiés du Bangladesh, de l'Inde et du Pakistan. Trois pays qui, comme par hasard, sont parmi les coauteurs de la résolution anti-Israélienne. Sur des millions de réfugiés, seuls les réfugiés palestiniens sont dignes de considérations.

On est allé encore plus loin. On a pu voir Israël écarté d'un groupe de l'UNESCO et le mot "sionisme" inclus expressément parmi les formes d'oppression de la femme comme le "colonialisme", le "néo-colonialisme", la "discrimination raciale" et l'"apartheid".

Mêmes manœuvres dans les organisations internationales (gouvernementales et non-gouvernementales), professionnelles sportives et autres.

J'entreprends de montrer ici que les Etats qui ont été les initiateurs de ces manœuvres ont fait du racisme et de l'anti-sémitisme des instruments de leurs politiques. Quelle lourde mission pour la LICRA que de devoir élargir ainsi le champ de sa vigilance!

Il est impossible de voir dans les décisions des organisations internationales, l'expression de jugements fondés sur des faits, sur la vérité ou sur le droit. Seule la loi du nombre donne à la majorité, composée de dictatures du camp dit socialiste, du camp arabe ou du tiers-monde, le pouvoir de dicter des résolutions inspirées par des motifs troubles ou intéressés.

Comme quoi les mécanismes voulus et conçus pour l'épanouissement de la liberté et de la démocratie dans le monde comportent en eux-mêmes les voies de leur propre perversion. Il y a longtemps que la liberté ne peut plus fonder d'espoirs sur l'Union soviétique. Elle en avait fondé un moment sur l'accession de jeunes Etats à la vie internationale, mais les anciens peuples colonisés n'ont pour la plupart retenu de la démocratie que son vocabulaire et ils ont choisi — encore plus que leurs aînés — de faire passer leurs intérêts et leurs passions avant la fidélité aux principes que la communauté des nations avaient à mettre en oeuvre. Il y a moins longtemps que les démocraties occidentales — cependant instruites par un passé récent — ont repris le chemin de Munich et qu'elles émettent des votes d'abstention, se rélegant ainsi elles-mêmes au rang de figurants impuissants devant la nouvelle monarchie de l'horreur.

Qui, dans ces conditions, fera entendre la voix des mouvements de libération qui n'ont pas l'heur de plaire à l'impérialisme soviétique ou à l'impérialisme arabe? C'est ce véritable "impérialisme inversé", comme l'a désigné Charles Zorgbibe, qui condamne à rester dans l'ombre les mouvements kurdes, érythréens, arméniens, tchéques, tartares, ukrainiens, baltes, nagas, biafrais et bien d'autres.

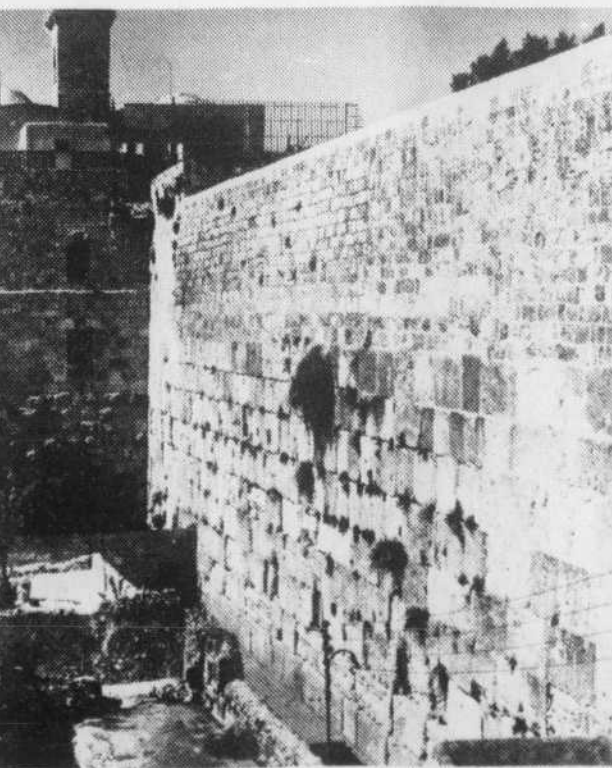
Au-delà des drames ou se débattent les millions d'hommes qui aspirent à la liberté, à l'indépendance et à l'affirmation de leur personnalité. Il importe de se demander pourquoi ni l'opinion mondiale ni les opinions nationales ne s'intéressent à leur sort, pourquoi seuls les Palestiniens — dont l'entité nationale était inconnue il y a dix ans — peuvent aujourd'hui faire entendre leur voix.

Le scandale ici, c'est de laisser utiliser le langage du libéralisme et de la démocratie au profit d'une politique qui vise à exclure Israël du rang des nations. Il n'était, en effet, qu'un seul moyen pour déconsidérer Israël, c'était, — selon l'antique tradition de l'antisémitisme — de faire croire que l'existence de l'Etat juif était incompatible avec la liberté des peuples (ONU), incompatible avec la culture (UNESCO), incompatible avec la santé (O.M.S.), incompatible avec la libération de la femme, incompatible avec les droits de l'homme, etc.

Tant et grand l'empire des mots sur l'esprit des hommes qu'aujourd'hui Israël et ses alliés se voient ranger parmi les ennemis de l'humanité.

Jean Cassou avait parfaitement raison quand il affirmait l'antisémitisme est une merveilleuse invention, elle permet désormais à tout le monde d'être antisémite en toute sérénité et sans aucune gêne.

(Le Monde)



Le mur des lamentations à Jérusalem.



Un camp de réfugiés palestiniens

## Tout le monde pourrait-il user de la terreur, sauf les Palestiniens ?

par A. MAREI et R. MEGELAS

La Conférence internationale sur la criminalité qui devrait avoir lieu à Toronto l'automne prochain rassemblant les délégués de plusieurs pays membres des Nations-Unies ainsi que, à titre d'observateur, une délégation de l'OLP, vient d'être déboutée par une manœuvre technique du gouvernement fédéral.

Une fois de plus, la politique étrangère canadienne est dans l'embarras. Le ministère des Affaires extérieures se trouvait en fait devant trois choix: Le premier était de céder publiquement au "lobbying" sioniste, et donc de fermer la porte de la conférence à une délégation légalement reconnue par les Nations-Unies. Le second choix, le plus réaliste, était de passer outre à ces pressions et de pratiquer, pour une fois, une politique neutraliste sincère respectant la décision de l'ONU, à savoir, le droit à une délégation de l'OLP d'assister à titre d'observateur à cette conférence. Le troisième choix, celui qui fut adopté par le conseil des ministres à Ottawa, a été la solution de facilité, qui en définitive ne fait que perpétuer la politique de stagnation et de conservatisme propre au ministère des Affaires extérieures.

Ce choix consiste à réclamer du secrétaire général de l'ONU le renvoi de cette conférence à une date ultérieure. Le défilisme de cette décision va à l'encontre des principes de collaboration internationale dont se pavoise la politique étrangère canadienne depuis vingt ans.

Les représentants de l'OLP sont-ils, comme veut le laisser croire la propagande sioniste, des terroristes?

Charles de Gaulle, Jacques Chaban-Delmas, et nous en passons... ne furent-ils pas durant la résistance française, des terroristes pour la simple raison qu'ils combattaient pour la libération de leur patrie? L'espace vital que réclamait Hitler eût-ils pas à cet espace vital que recherchait Hitler ne tés, du Nil à l'Euphrate?

Evidemment pour l'opinion publique de l'Allemagne nazie et de ses alliés, ces héros de la résistance étaient des terroristes. Mais que furent-ils aux yeux du monde libre?

Houari Boumédiène, aujourd'hui président de la République Algérienne, ne fut-il pas jadis aux yeux de l'opinion publique française en particulier et occidentale en général, un terroriste...?

Le terrorisme est une notion qui, loin d'être abstraite, fait référence à la terreur. Dans une guerre de libération, y a-t-il deux sortes de terreur? L'aviation israélienne, en bombardant les camps de réfugiés palestiniens au napalm, ne sème-t-elle

pas la terreur? Evidemment... Mais souvenons-nous de cette fable de La Fontaine: "Suivant que vous serez puissants ou misérables, les jugements de la Cour vous rendront blancs ou noirs". Or ici qui sont les misérables...?

Tout le monde peut donc user de la terreur, la résistance française, l'aviation israélienne etc., etc.,... sauf la résistance palestinienne!

Le gouvernement canadien est-il si influençable qu'il ne puisse reconnaître en Yasser Arafat, ou en la délégation de l'OLP, les simples représentants d'un peuple de réfugiés en lutte pour le recouvrement de leur terre natale?

M. McEachen, en demandant l'ajournement de la conférence sur la criminalité, se dérobe et se couvre avec l'excuse que les Nations Unies devraient revoir la procédure de telles conférences afin que l'on n'y retrouve plus, selon ses propres mots: "...des affrontements outranciers sur des questions qui ne sont aucunement liées à l'objet des conférences, soit le racisme en Afrique du Sud, les querelles entre producteurs et consommateurs et l'éventail des problèmes de développement économique international..." (Le Devoir, 22 juillet 75). Pourquoi M. McEachen n'a-t-il pas émis cette opinion plus tôt afin de faire connaître au monde la position du Canada vis-à-vis de la tenue de ces conférences internationales? M. McEachen ne sait-il pas que ces problèmes internationaux sont essentiellement suscités par le refus des pays développés de prêter une oreille conciliante vers les pays du Tiers-Monde lorsqu'on n'y retrouve pas un intérêt? Or

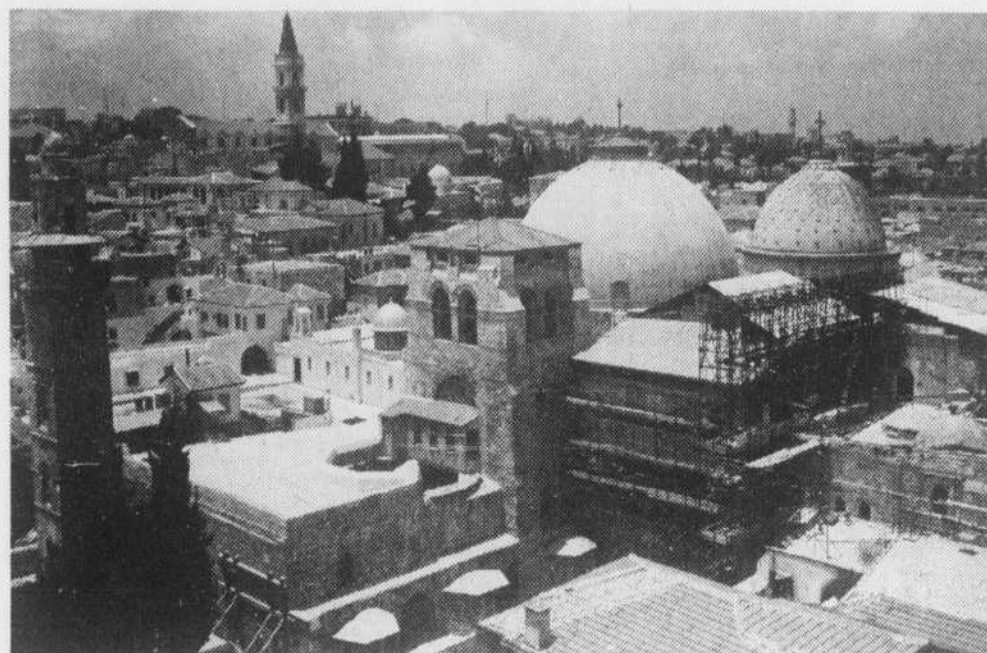
quel intérêt y a-t-il pour le moment sous les tentes de ces misérables dans le désert? Ils ne voteront en tout cas pas aux prochaines élections fédérales, n'est-ce pas, M. Sharp?

Il est certes vrai que le Canada participe à plusieurs "missions de paix" à l'échelle internationale. Mais depuis le rôle joué par Lester B. Pearson en 1956, qu'est-ce que le Canada a vraiment réalisé pour maintenir la paix et la justice à l'échelle internationale? Ce n'est certainement pas en paradant un contingent de "casques bleus" dans les sables du désert et en s'abstenant dans les votes sur les questions de fond à l'ONU relatives à ces mêmes problèmes internationaux qu'il fait sentir sa présence! Quand aurons-nous une politique étrangère honnête et réaliste, indépendante de toutes formes de pressions?

Que le problème soit les eaux territoriales, le pacte de l'OTAN, le retrait de l'OTAN ou la participation aux "missions de paix", il est fondamental et vrai que le Canada doit se définir une véritable politique étrangère.

Le peuple palestinien aspire à sa reconnaissance par les nations du monde comme une entité complète. Ses représentants doivent être écoutés afin de donner un terme à trente ans d'injustice doublée d'une propagande erronée.

En renvoyant la tenue de la conférence de Toronto à une date ultérieure, le Canada ne fait que perpétuer sa politique étrangère manipulée et défaitiste au lieu de faire le choix de la justice et de la liberté pour ceux qui y croient encore et luttent toujours.



La ville de Jérusalem

## À qui profite le conflit israélo-palestinien ?

par ALBERT LUTFY

La Conférence de Toronto sur la prévention du crime est sabotée. Une campagne hystérique contre l'admission des représentants de l'OLP, au pays, force notre gouvernement à remettre la conférence. Je ne discuterai pas de la validité d'une telle décision, ni des retombées politiques, sociales et économiques qui suivront. Je préfère plutôt discuter et étaler en public, les différents intérêts, étrangers au conflit Israël-Palestine, qui attisent ce conflit et retardent ou bloquent toute solution juste et honnête. Avant de parler de la voracité de la majorité de la presse parlée et écrite, des leaders politiques sans scrupules et des grandes puissances travaillant exclusivement pour l'intérêt de leurs nations respectives, j'aime pointer ceci: tous les Juifs ne sont pas des sionistes. Tous les Palestiniens ne sont pas des terroristes. Les extrémistes, dans les deux camps, ne représentent qu'une minorité. Si nous confions la solution du problème aux extrémistes, les deux peuples s'en iront dans l'abîme, entraînant peut-être avec eux le reste de l'humanité...

Par pur intérêt, sans la moindre conviction, les media d'information, chez nous au Canada, aux E.U.A. et dans une bonne partie de l'Europe, à quelques exceptions rares, sont pro-Israéliens. Ils montrent au public un seul côté de la médaille. Ils publient et répètent toujours ce que dit Israël et passent sous silence ce que dit l'adversaire. Une piètre façon de faire du journalisme... Pour atteindre la masse, les media ne laissent à l'adversaire qu'un seul et unique recours: user des tribunes des Nations unies pour présenter à toutes les nations du monde ses griefs et frustrations... La malhonnêteté de

cette presse, sa voracité et son abus du public et du droit de ce dernier à l'information honnête, menacent présentement l'existence même de l'O.N.U. C'est un medium d'information semblable qui a facilité à Hitler les massacres du peuple juif. A tous ceux qui veulent entendre, je dis ceci: "tout journaliste qui vous vend sa conscience aujourd'hui pour un dollar, pourrait facilement demain vendre sa conscience à l'adversaire pour deux dollars. Tout leader politique, peu scrupuleux, qui convoitait votre bourse, votre influence et vos votes, pourrait demain se tourner contre vous si l'adversaire lui offre un peu plus. Méfiez-vous de ces commerçants sans scrupules; leur intérêt exige que les massacres continuent..."

En dehors des Etats Arabes et en dehors de l'Etat Juif, rares sont les puissances qui ont un intérêt réel à régler le conflit...

La Russie a tout intérêt à attiser la guerre. Ne se présente-t-elle pas aux yeux de tout le monde, comme la seule protectrice du peuple palestinien affligé, dont on a usuré la terre et les biens?... Ce conflit l'aide à installer et à conserver des bases militaires dans la région et à propager sa philosophie communiste. En surplus, il lui rapporte en moyenne cinq à sept milliards de dollars par année, en devises étrangères, pour le prix d'armes desuètes et de marchandises de 3ème classe... Elle récolte tous ces bénéfices sans sacrifier la vie d'un seul russe.

Les E.U.A. et les pays d'Europe en retirent autant de profits, sans sacrifier un seul Américain, un seul Français ou un

seul Anglais...

Ce conflit est une mine d'or pour bien des journalistes, pour bien des leaders politiques, pour bien des nations... Mais que rapporte-t-il aux Arabes et aux Juifs à part la ruine, la haine, les massacres et le désastre...?

Si nous comptons sur l'altruisme des étrangers pour aider à régler le conflit, nous aurons à attendre longtemps. Nous devons être bien cinglés pour croire à leur bonne foi... Il est temps qu'Arabes et Juifs secouent leurs émotions et reviennent au bon sens. Il est temps qu'ils regardent leur entourage avec des yeux plus lucides. Leur jeunesse n'a rien fait de mal pour en faire des meurtriers ou des martyrs...

Ces deux peuples vivent au Canada, en amis, depuis des générations. Leurs enfants fréquentent les mêmes écoles, les mêmes universités. Faudrait-il empoisonner l'existence et les relations fraternelles de ces enfants par des gestes irréfléchis et fanatiques?... La haine n'est que stérilité. Elle n'engendre pour ce pays hospitalier et ses habitants que frustration, division et trouble. N'abusons pas de tous les avantages et libertés que ce pays nous offre...

Seuls, les peuples arabe et juif ont un intérêt réel à régler ce conflit. Avec un peu de bonne foi, de lucidité, d'objectivité et un peu moins d'appréhension, d'émotion et de fanatisme ils y parviendront.

Le peuple palestinien ne peut pas accepter de vivre sous des tentes indéfiniment... Il lui faut une patrie...

Israël ne peut pas vivre éternellement isolé, dans un milieu hostile. Son économie ne peut pas soutenir une guerre, à long terme. En l'an 2000 sa population ne dépassera pas les six millions. A la même date, la population arabe aura atteint 175 à 200 millions. L'aide américaine ne peut pas continuer indéfiniment et sans condition. Les nations changent de politiques comme elles changent de gouvernements. Conséquemment, les E.U.A. pourraient un jour changer de politique. Le peuple arabe s'instruit de plus en plus. Avec ses revenus du pétrole, il pourra acheter la technologie et l'appui qui lui manquent.

Si les deux belligérants s'arrêtent une minute pour penser à tous ces faits, ils n'hésiteraient certainement pas à prendre la seule mesure qui s'impose: LA PAIX.

**LE CAMP D'ÉTÉ KATIMAVIK**

- Offre pour garçons et filles de 8 à 16 ans un séjour de 11 jours soit du 10 au 21 août 1975.
- Sous la surveillance de moniteurs spécialisés les activités de plein air tels que: Natation, tir-à-l'arc, voile, canotage, équitation, expéditions y sont à l'honneur.
- Prix: \$170.00
- Premiers arrivés, premiers servis.
- On peut utiliser la présente comme formule d'inscription.

819-771-7992

Camp Katimavik, Lac McGregor, Val des Monts, (Perkins), P.Q.

Garçons: ..... Filles: ..... Age: .....

Adresse: .....

**Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES**

**EN... AUTOMOBILE**

ou EUROCAMPER-TOURMOBILE

Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes

Renault — VW — Citroën  
Fiat — Simca — Peugeot  
Volvo — Micro-bus — etc. . .

Kilométrage illimité  
Assurance internationale  
Permis de conduire international etc. . .  
Réservation billets, Bateau — Voisin

**ITINÉRAIRES routiers gratuits**

**BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS**

DEPUIS 20 ans au service des voyageurs

**SERVICE EUROPÉEN**

**DE TOURISME AUTOMOBILE**

1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200

"Touring Club de France"



suites  
de la première  
page

## SAINT-BONAVENTURE

garage à Bernard Lemaire, elle a traversé la rue puis elle est partie avec mon hangar.

Ce phénomène de zigzag, tout le monde le reconnaît et donne des exemples pour expliquer que même si tout le village se trouve au centre de la zone de quatre milles de longueur par un demi-mille de largeur balayée par la tornade, il y a une quarantaine des 115 maisons qui n'ont pratiquement pas été touchées. Environ 75 maisons ont été touchées dont 45 sont complètement ruinées. Ces dernières sont pour la plupart des maisons mobiles comme celle qu'occupait Mme Denise Saint-Laurent qui a été tuée avec ses deux bébés jumeaux de deux mois, Patricia et Patricia, dont les cadavres ont été retrouvés à plus de 200 pieds des ruines de la maison sous lesquelles on a découvert le corps de l'infortunée mère de 32 ans.

Certaines maisons d'âge et de qualité identiques, toutes proches l'une de l'autre, ont subi des sorts différents.

Alors quand on parle d'elle, on réfère à quelque chose d'extrêmement puissant, vicieux, capricieux et effrayant. On ne s'attend pas sur la durée de son passage dans les multiples discussions qui s'amorcent parmi les ruines au milieu des équipes de l'Hydro-Québec, de Bell Canada et de la Protection civile qui s'affairent à nettoyer et à rétablir les services essentiels.

Chacun la raconte selon son expérience même ceux qui n'y étaient pas mais qui se la sont fait narrer par des sinistrés parents ou amis.

Mme Léopold Forsier, quatre enfants, veste de laine verte, répète son histoire devant les ruines du magasin de M. Vincent, ce dernier s'est cogné d'un casque anti-choc au cas où des débris lui tomberaient inopinément sur la tête. «D'abord, c'est devenu tout noir, explique encore tremblante l'épouse du quincaillier. Le vent s'est mis à souffler, j'ai vu le clocher de l'église partir, je me suis dit "c'est la fin du monde" et je suis descendu à la cave avec les enfants."

Tous les villageois, une population de 967 ans d'une centaine de familles, s'interpellent pour connaître les dégâts subis par l'autre.

Bernard Lemaire, le garagiste, se trouvait dans sa fosse de garage sous une voiture lorsque la tornade a carrément arraché le toit et les murs du garage le laissant sans abri au milieu de la tourmente tandis que sa femme restait coincée sous les fondations de la maison adjacente au garage en voulant se précipiter à la cave. Car cette maison, en face de l'épicerie, a été jetée en bas de ses fondations de ciment.

"Elle a passé un peu plus fort de ce côté là que chez nous, fait remarquer l'épicerie."

Il y a eu une soixantaine de blessés dont 37 ont été hospitalisés et quatre le sont encore. Des gens racontent que divers objets, poussés par le vent, sont entrés par les fenêtres et même au travers des murs. Une cinquantaine de bêtes à corne blessées par ces projectiles en folie ont dû être abattues.

Bref, la désolation, la surprise et aussi une sorte de méconnaissance de ce qui s'est passé, de cette "elle" inconnue dont on ne peut que constater les ravages sans savoir vraiment non plus ce qu'il s'est passé.

Il est certain que la journée de jeudi a été marquée, au Québec par des changements subits de température et par conséquent par des perturbations atmosphériques locales.

À Saint-Bonaventure, au milieu de la plaine qui constitue la région riveraine sud du Saint-Laurent, la montée de l'air chaud et la brusque arrivée de l'air plus froid avec l'orage a causé un coup de vent habituel en pareilles circonstances. Mais le changement aura été si rapide, le coup de vent si violent qu'il y a eu, très localement, formation d'un tourbillon d'air en circulation, une tornade fort importante créant un vide en son centre et rasant évidemment tout sur son passage et particulièrement à sa base. La vire-volte de la

tornade qui s'est finalement évanouie plus loin est instable et a pu créer ce mouvement de zigzag noté par les sinistrés.

Hier, en fin de journée peu de résidents, se préparaient à passer la nuit à Saint-Bonaventure où l'hélicoptère du gouvernement québécois tournoyait encore au-dessus des ruines, où des évaluateurs commençaient leurs calculs en présence du conseiller du premier ministre Bourassa tandis que les sinistrés se hâtaient de charger camions, camionnettes, remorques et véhicules de toutes espèces pour se réfugier ailleurs, loin de ces maisons éventrées, disloquées, sans toit, ouvertes aux quatre vents et où leurs anciens habitants, comme sur des scènes de théâtre aux rideaux emportées par le vent, s'occupaient à retirer les objets encore valables sous les décombres.

À l'entrée du village, des membres de la SQ fouillaient rapidement les voitures des curieux et des réfugiés aux fins d'éviter aux victimes de ce qu'un villageois appelait "la tornade zigzagante" le malheur d'être pillés au surplus par des resquilleurs.

Une cinquantaine d'agents doivent rester sur place durant les prochains jours pour assurer la bonne marche des opérations de débrayage et de nettoyage et pour faire la circulation.

Pour le reste, les quelques minutes de tornade ont laissé une telle dévastation que nul ne sait si ces traces sinistres seront un jour effacées.

## REID

détails des mesures budgétaires puisque cela relevait des prérogatives du cabinet. "J'ai cru, de dire le Secrétaire d'Etat, que ce n'était que spéculation de la part de M. MacMillan et j'ai refusé d'en discuter."

## GARGANTUA

travail libéré provisoirement trois de ses présumés complices.

Informé de l'attentat de la Brasserie Ibergville, le juge Phelan a cette fois décidé de se montrer ferme et il a refusé d'accorder tout cautionnement dans l'intérêt public. Cependant, en rendant sa décision, il n'a aucunement fait allusion au dernier incident, basant sa décision sur le fait que, lors de son arrestation par les limiers des enquêtes criminelles de la police de la CUM, Blass bénéficiait déjà d'un cautionnement pour un vol de \$50,000 commis dans une bijouterie.

De l'avis des enquêteurs, l'attentat d'hier matin serait à coup sûr une vengeance des amis de Gilles Forget contre deux des accusés qui ont obtenu des cautionnements et qui étaient employés à la Brasserie Ibergville, soit Gilles Lavigne et Jean-Paul Mathurin.

Selon les rapports policiers, vers 8h25 hier matin, 15 minutes à peine après l'ouverture de la brasserie, trois hommes armés ont fait irruption dans l'établissement, situé au 5195 rue Ibergville, dans le nord de la métropole. Il y avait alors 11 personnes à l'intérieur dont quatre employés, y compris le gérant et une femme. Aucun des accusés des meurtres de Forget et Nape n'était parmi eux et, à première vue, aucun d'eux n'avait été témoin de la précédente tuerie, le 12 juin dernier.

Avant regroupé les 11 personnes, les trois tueurs en ont ligoté six ensemble avec cinq paires de menottes. Tous ont ensuite été forcés d'entrer dans les toilettes et ont reçu l'ordre de ne pas en sortir avant cinq minutes.

Les otages ont obéi à l'ordre jusqu'à ce qu'ils entendent la porte avant de l'établissement se refermer. Aussitôt, l'un des hommes est sorti des toilettes dont la porte ne pouvait être verrouillée par l'extérieur, et il a alors aperçu, courant sur le plancher, des fils électriques conduisant au sous-sol, à la cuisine et au bar.

L'homme a trouvé cela étrange et a immédiatement tiré une bombe. Il a alors alerté les autres et tous se sont regroupés à la porte d'entrée pour constater avec stupeur qu'elle était verrouillée. Sans perdre de temps, les hommes les plus costauds se sont attaqués à la porte et ont réussi à la faire sauter.

Pendant que ses compagnons d'infortune attendaient à l'extérieur l'un des hommes s'est rendu dans une station-service voisine où il s'est fait scier les menottes tout en alertant la police d'un hold-up. Il accrochait à peine le récepteur quelques instants plus tard quand l'explosion s'est produite. À ce moment, ignorant ce qui les attendait, deux policiers de l'autopatrouille 3-4 se trouvaient à un coin de rue de là en réponse à l'appel d'urgence.

Quatre personnes ont été blessées par les débris projetés par l'explosion, l'une d'entre elles, un homme, a dû être conduite à l'hôpital pour coupures sérieuses à la tête provoquées par des éclats de verre.

Les premières expertises de la section technique de la police de la CUM indiquent qu'une forte charge de dynamite avait été placée au sous-sol, sous les panneaux des disjoncteurs électriques. Les toilettes ont été enfoncées les otages, se trouvaient presque juste au-dessus, à l'étage supérieur, près de la descente pour le sous-sol.

Si les otages n'avaient pu réussir à s'échapper, ils seraient probablement tous morts.

Dans cette guerre de gangs, six personnes dont une femme sont déjà mortes, et plusieurs autres ont échappé de justesse à la mort au cours de divers attentats, dont trois autres à la bombe.

Signaux notamment que, dans la soirée du 30 mars dernier, le rival de Gilles Forget, Claude Ellefsen alias Johnny Haliday, 28 ans, ancien président des Devil's Disciples, était visé par un attentat à la bombe alors qu'il était en compagnie d'une jeune femme et de l'un de ses gardes du corps, Pierre McDuff, 32 ans. Le chaperon qu'ils se trouvaient à Piedmont, dans les Laurentides, avait été piégé à la nitroglycérine.

## ANKARA

caine. Ainsi que celle des alliés et partenaires des Etats-Unis dans la Méditerranée orientale et dans l'Alliance atlantique.

M. Ford rappelle qu'il avait averti à plusieurs reprises la Chambre des représentants des "conséquences extrêmement graves" d'une décision de refuser de rétablir les crédits et les ventes de matériel militaire "à nos alliés turcs". En conséquence, de cette décision, conclut le

# Le RCM attribue le doublement des coûts du métro à l'ampleur des ouvrages olympiques

par Bernard DesCôteaux

Outre l'inflation, ce sont les conditions dans lesquelles sont construites les installations olympiques qui constituent le facteur le plus important de la hausse considérable des coûts de construction des prolongements du métro de Montréal.

Sans les divers projets olympiques qui constituent la "vache-à-lait" de l'industrie de la construction, il est certain que les coûts du métro, en terme de prévisions, ne seraient pas passés de \$620 millions à \$1.4 milliard en deux ans.

Du moins est-ce la conviction du Rassemblement des citoyens de Montréal, exprimée par deux membres de l'aile

parlementaire de ce parti politique municipal au cours d'une conférence de presse, hier. Les conseillers Robert Keaton et Nick Auf der Maur ont alors expliqué que les jeux olympiques, en raison de l'ampleur du projet, ne pouvaient que créer une distorsion sur les autres grands travaux dans la région de Montréal.

Les jeux olympiques, à leur avis, provoquent une rareté de la main-d'oeuvre et des matériaux alors que le fait d'accorder les contrats sans soumission modifie les règles du jeu. Bref, il y a actuellement une forme de surenchère qui se pratique, disent-ils.

Il y a certes d'autres facteurs qui peu-

vent expliquer l'augmentation des coûts, une vingtaine peut-être, a dit le conseiller Keaton, tout en ajoutant qu'il est impossible que les contrats pour les jeux olympiques n'aient pas d'effets sur l'industrie de la construction.

Quels sont ces autres facteurs? Les deux conseillers ne sont pas en mesure de les expliciter, n'ayant encore eu aucune donnée précise sur l'augmentation des coûts. Les seules informations qu'ils ont pu obtenir se résument à celles que leur a fournies le président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, M. Lawrence Hanigan, qui émettait jeudi un court communiqué de presse de quelques lignes.

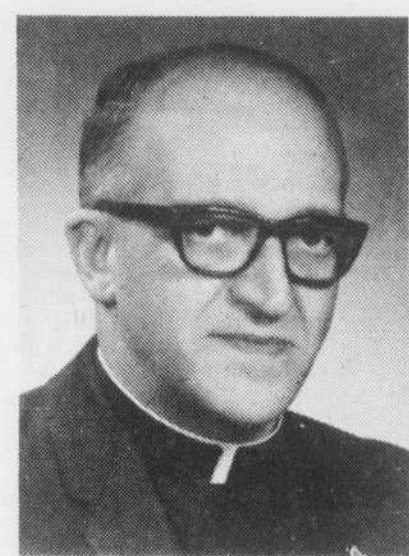
Aussi demandent-ils à M. Hanigan qu'un rapport détaillé soit remis à tous les membres du conseil de la CUM, rapport qui devra faire l'analyse de toutes les données portant sur l'augmentation des coûts depuis 1971. Rappelons qu'à l'époque le projet avait été évalué à \$430 millions, puis réévalué à \$620 millions en 1973, soit en quatre ans une augmentation de l'ordre de 225 pour cent.

MM. Keaton et Auf der Maur se disent inquiets de l'avenir de la CUM sur le plan financier. Actuellement il y aurait des projets en cours de réalisation, tant sous l'autorité de la CUM que sous celle de la Ville de Montréal, totalisant des dépenses d'équipement de \$3 milliards environ. Ils se demandent qu'elle sera la capacité d'emprunter, et à quels taux d'intérêt seront consentis les prêts dans l'avenir. Par contre toutes ces dépenses, à l'exception de celles réalisées dans le cadre des jeux olympiques, sont essentielles, selon eux.

Le RCM attire aussi l'attention sur les profits que peuvent réaliser les entrepreneurs actuellement. Sans aller jusqu'à demander une enquête à ce sujet, les deux conseillers demandent s'il n'y aurait pas là une autre cause de la montée vertigineuse des prix.

Dans le même cas, le maire de l'une des villes de banlieue membre de la CUM, qui ne veut pas être identifié pour le moment, croit que dans certains cas les entrepreneurs exagèrent lorsque des soumissions publiques sont demandées. Cette même personne dit croire en outre

## DÉCÈS



M. L'abbé Fernand Gagnon

**GAGNON, M. l'abbé Fernand.** À Rimouski, le mercredi 25 juin 1975, à l'âge de 57 ans, est décédé subitement Monsieur l'abbé Fernand Gagnon, psychothérapeute au Centre des Services Sociaux de Rimouski. M. l'abbé Gagnon était le fils de feu Monsieur Antoine-J. Gagnon et de feu dame Cécile Lapointe, du 1190 de la rue Raymond Casgrain, à Québec, et demeurait au 422, de la Cathédrale, à Rimouski. Les obsèques ont été célébrées en l'église Saint Pie IX, à Rimouski, le samedi, 28 juin à 10h., et présidées par son Excellence Mgr Gilles Ouellet, archevêque de Rimouski. M. l'abbé Gagnon laisse dans le deuil son frère, le dr Jean-Paul Gagnon, chirurgien-dentiste, de Québec. Ses sœurs, Madame Maurice Perry (Madeleine) et Suzanne de Montréal, Rolande et Jacqueline de Québec. Son beau-frère, Monsieur Maurice Perry, de Montréal. Ses neveux et nièces, M. Gilles Gagnon, de Montréal, M. Pierre et Louise Gagnon de Montréal, M. et Mme Jacques Perry de Chicoutimi, M. et Mme Jean-Benoît Perry et Francine Perry de Montréal.

## Federal Packing déclare faillite

**SHERBROOKE (PC)** — La société Federal Packing, de Magog, a déposé une proposition de faillite, hier, devant le séquestre du district judiciaire Saint-François, à Sherbrooke.

La compagnie offre de rembourser ses créanciers à 100 pour 100 et ajoute qu'il lui restera quand même un surplus de \$850,000. Impliquée dans le commerce de la charogne, lors des témoignages devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, la société Federal Packing a perdu son permis provincial.

La proposition de faillite, si elle est acceptée par les créanciers, à une réunion du 19 août prochain, permettrait au conseil d'administration de reprendre l'affaire en main et de décider de son avenir. À la suite des témoignages devant la CECCO, toutes les opérations bancaires de la compagnie ont été bloquées par la Banque Canadienne Nationale.

## Un projet de loi autorisera Air Canada à se lancer dans l'hôtellerie et le tourisme

**OTTAWA (par Michel Guénard)** — Le ministre fédéral des Transports, M. Jean Marchand, a l'intention de présenter à l'automne plusieurs amendements à la charte de la société Air Canada, amendements qui permettraient au transporteur national de diversifier ses activités dans des secteurs connexes comme l'hôtellerie et les agences de voyage.

"L'hiver dernier, le Canadien National et Air Canada ont soumis à mon ministère un projet de développement hôtelier qui faisait appel aux sociétés privées Hilton et Trizec Corporation. "Nous avons indiqué à la société Air Canada que le projet, tel que formulé, ne recevrait pas le feu vert du cabinet et que la société devrait repenser son affaire," d'expliquer hier M. Marchand. En regard du témoignage du président d'Air Canada, M. Yves Prat, devant le juge Willard Estey, le ministre des Transports trouve que le p.d.g. de cette société de la Couronne y a été un peu fort en déclarant qu'à Ottawa il n'y a pas beaucoup de gens qui ont le temps de s'occuper des affaires d'Air Canada. "Tant au niveau des problèmes qui peuvent se poser que des ententes qui peuvent se signer, M. Prat s'est très bien que nous sommes en contact permanent avec la société Air Canada. A chaque fois qu'il y a voulu me voir, soit à Ottawa, soit à Montréal, il a pu le faire", de commenter le ministre.

M. Marchand admet volontiers que le dernier budget soumis à son examen par la société Air Canada a pris beaucoup de temps à être adopté, près de quatre mois en fait. Le ministre explique ce retard par la mesentente sur-

venue entre sa direction financière et les gens d'Air Canada au sujet des projections quinquennales de la société en regard de l'expansion de ses infrastructures et de l'accroissement de sa flotte.

"Air Canada, à toujours prétendu qu'elle n'était pas en mesure de fournir de tels renseignements...c'est pourquoi les choses ont traîné en longueur," d'expliquer M. Marchand.

## 26 juillet

par la Presse Canadienne

Le gouvernement britannique adoptait une loi décrétant la séparation de l'Etat et de l'Eglise anglicane d'Irlande il y a 106 ans — en 1869. Ce fut l'un des premiers actes de Gladstone après sa victoire sur Disraeli avec le slogan: "Ma mission est de pacifier l'Irlande". Même si par cette loi les catholiques irlandais cessaient de payer tribut à l'Eglise anglicane, cela fit peu pour faire disparaître les ressentiments.

1758 — Les Anglais capturent la forteresse de Louisbourg, sur la côte est de l'île du Cap-Breton.

1847 — Le Liberia devient officiellement républicain.

1856 — Naissance de l'écrivain George Bernard Shaw.

1935 — Jack Basil Bannan, de Windsor, Ontario, est arrêté en marge de l'enlèvement de John Labatt.

que dans certains cas il peut y avoir collusion.

Quant au président de la Conférence des maires de banlieue de la CUM, le maire Guy Descary, de Lachine, il qualifie d'aberrante la hausse des coûts. A son avis, cette hausse démontre avant tout la nécessité de se pencher sur le problème du financement de la CUM, alors que des études faites par le comité Goldbloom laissent présager un déficit budgétaire de \$300 millions en 1980 à la CUM en tenant compte des sources de revenus actuelles. La CUM devra obtenir de nouvelles sources de revenus, des sources autres que l'impôt foncier.

Pour le président de la Conférence des maires, il est également urgent que Québec et Ottawa se penchent sur le problème du financement du transport en commun. M. Descary souligne que le ministre des Transports du Canada, M. Jean Marchand, en rendant publics les grandes lignes de sa politique en matière de transport, a oublié de traiter justement du transport en commun en milieu urbain.

## DÉCÈS

Notés s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

**CREPEAU, Juge Jean-Baptiste.** est décédé le Juge en chef de la ville de Laval Jean-Baptiste Crepeau. Il a succombé hier à une crise cardiaque. Né à Gravelbourg, Saskatchewan, le 19 mars 1923, le juge Crepeau était le fils de Me Jean-Baptiste Crepeau et de Blanche Provancher. Il termina un cours classique au collège de Gravelbourg, servit dans la marine canadienne en 1943, obtint un diplôme à la faculté de droit de l'université McGill en 1950, fut admis au Barreau de Montréal la même année. M. Crepeau fut élu député du comté de Mercier à l'Assemblée nationale en 1962. En 1966, M. Crepeau devenait le 1er juge de la ville de Laval où il fut, par la suite, nommé juge en chef. Le juge Crepeau laisse dans le deuil son épouse, née Paulette Brisson, leur fille Jeanne, ses sœurs Mlle Cécile Crepeau et Mme Jeanne Male ainsi que son frère M. Paul Crepeau. La dépouille du juge Crepeau sera exposée à la cour municipale de Laval, 55 boul. des Laurentides, demain et dimanche, de 14h à 22h. Des funérailles civiques auront lieu lundi à 10 heures en l'église de Notre-Dame de Pontmain, 123 boul. des Prairies dans le quartier Laval-des-Rapides. A la demande de la famille, on est prié de ne pas envoyer de fleurs mais de faire des dons à l'Institut de Cardiologie de Montréal.

A la mémoire de l'abbé Fernand Gagnon  
North Hatley,  
le 15 juillet 1975

L'homme, comme l'arbre, se nourrit de racines enfouies, obscures, silencieuses, quand le deuil en sectionne une, il découvre à quel point elle était porteuse de vie au-delà des apparences de l'oubli. Il fallait, je suis à la fois honteux et ébloui de m'en rendre compte, il fallait la mort désolante de mon collègue, de mon maître, de mon ami l'abbé Fernand Gagnon pour me faire comprendre à quel point je suis devenu ce qu'il a été, à quelles profondeurs son action se continue en moi comme sûrement en tous ceux qui l'ont admis dans leur intimité.

À un Séminaire de Rimouski, les quatre ou cinq années qui nous séparaient coupaient entre nous un gouffre qui allait se rétrécir au Séminaire universitaire Saint-Paul d'Ottawa. Originaux du même diocèse, fasciés par les mêmes séductions de la pensée abstraite, nous nous retrouvions dans des discussions effrénées où sa maturité philosophique essayait de discipliner mes insatisfactions devant les indigences du savoir, dans des échanges ou son incroyable concentration au travail lui permettait d'opposer sans citations et références à mes intuitions impatientes et souvent brouillonnées. Eperdument intellectuel, profondément spirituel, il se préparait avec la même rigueur terrifiante aux tâches de son enseignement et aux grandeurs de son sacerdoce.

Après quelques années d'études de psychologie à Ottawa et à New York, je le retrouvais au Séminaire où je venais fonder et diriger le Centre d'orientation. Dans mon roman "Le visage de l'attente", j'ai essayé de perpétuer un aspect de sa conscience professionnelle: quand l'abbé Pascal détruit à chaque rentrée, pour couper court à toute tentation de routine et d'incompétence, les notes de ses cours d'histoire de l'année précédente, Pascal c'est Fernand jetant au panier les brassées de stencils de ses cours de philo. Le Séminaire de cette époque, c'est encore pour moi Fernand qui posait à gauche et à droite les questions de base sur le contenu et les méthodes de l'enseignement classique, c'est encore Fernand qui animait de petits groupes d'études penchés sur "Les Humanités et la personne" de Louis Meylan, c'est encore Fernand qui inspirait (il fut racine de tant d'arbres devenus vigoureux) les étudiants qu'il recevait en direction spirituelle, les collègues qui venaient chercher chez lui des éclairages nouveaux ou des ferveurs raménées.

Encore quelques années de séparation et voici qu'un beau matin, j'aperçois "Fernand Gagnon, père" sur la liste de mes étudiants à l'Ecole de pédagogie et d'orientation de l'Université Laval. Son pli définitif s'accusait: c'est aux régions encore obscures, et combien redoutables, des disciplines du counseling personnel qu'il apporterait les ressources de son talent exceptionnel, de son expérience humaine diversifiée, tourmentée, consolidée en synthèse de savoir et de sagesse.

Et vient un soir où, mettant un point final à des années de silence, un coup de téléphone annonce: "L'abbé Fernand est mort." Et vient un soir où l'arbre perçoit que la vie, dont la première loi est la mort, vient de sectionner l'une de ses racines maîtresses. Et se prolongent, bien au-delà de la mort, ses existences, la mienne et tant d'autres, qui sont les seuls vrais moments où se perpétuent la grandeur et la richesse de Fernand Gagnon.

Richard Joly

## la météo

Le front qui a donné beaucoup d'orages et causé des dégâts considérables dans les Cantons de l'Est se trouve maintenant au large de la côte est des Etats-Unis. Un creux s'étend encore jusqu'à Québec ce matin. Une crête pousse à l'arrière et les régions du bas du fleuve devront attendre plus longtemps et auront des conditions variables même dimanche. Les températures seront plus fraîches presque partout aujourd'hui.

Régions de l'Outaouais, de Montréal: généralement ensoleillé et venteux. Maximum 24. Aperçu pour dimanche: généralement ensoleillé.

Région de Pontiac-Témiscamingue: généralement ensoleillé et venteux. Maximum 20. Aperçu pour dimanche: généralement ensoleillé.

Région de l'Abitibi: ensoleillé avec des passages nuageux. Vents Maximum 18 à 20. Aperçu pour dimanche: Généralement ensoleillé.

Régions de Chibougamau, du Lac St-Jean: ciel variable avec quelques averses dispersées. Vents. Maximum 17 à 19. Aperçu pour dimanche: généralement ensoleillé.

Régions de Québec, Trois-Rivières, des Cantons de l'Est: ciel variable et venteux. Maximum 22. Aperçu pour dimanche: généralement ensoleillé.

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Rimouski, de la Gaspésie: généralement nuageux avec des averses. Maximum 20 à 22. Aperçu pour dimanche: ciel variable.

Régions de la Haute Mauricie, des Laurentides: ensoleillé avec des passages nuageux. Vents. Aperçu pour dimanche: généralement ensoleillé.

## TROÏKA

le suivre", avait-il affirmé en ajoutant que près de la moitié de la population "ne suivait plus."

Le général Costa Gomes avait égale-



"La majorité du peuple ne suit plus l'avant-garde du MFA"

# Costa Gomes demande un ralentissement de la révolution

LISBONNE (d'après Reuter et AFP) — Le chef de l'Etat, le général Francisco Costa Gomes a lancé hier un appel en faveur d'un ralentissement du processus révolutionnaire au Portugal mettant en garde ses collègues contre le danger de s'attirer l'hostilité de l'Occident.

Dans un discours d'ouverture de l'Assemblée générale du Mouvement des forces armées, le président de la République a déclaré que la révolution ne bénéficierait plus de l'enthousiasme de la population et que seuls le bon sens et la tolérance

pourraient assurer un avenir pacifique au pays.

"Il me semble sincèrement que l'on ne peut pas parvenir à l'indépendance nationale en empruntant une voie impliquant une opposition à l'Occident", a déclaré le général Costa Gomes aux 240 officiers, sergents et soldats de l'assemblée du MFA.

"La liberté, l'indépendance et le bonheur du peuple portugais demandent plus de bon sens que d'idéalisme, plus d'intelligence que de fierté, plus de modération

que des belles paroles". "La marche de la révolution est allée trop vite pour que le pays puisse la suivre", a ajouté le président de la République.

Ainsi le Mouvement des forces armées se trouve placé face à lui-même et à ses responsabilités. Il est condamné à choisir, avant qu'il ne soit trop tard, entre la "fuite en avant" et une révision déclinante de la ligne révolutionnaire radicale que certains de ses membres lui avaient tracée.

Le président de la République qui est

aussi le président du Conseil de la révolution, a crié "casse-cou": l'avant-garde révolutionnaire se détache du peuple, le mécontentement s'accroît dans certaines régions du pays au profit de la réaction. Il faut marquer une pause, a dit le général Costa Gomes, qui a tenté aussi de faire comprendre aux officiers, sous-officiers et soldats de l'Assemblée du MFA que le Portugal est économiquement et géographiquement dépendant de l'Occident, dont il ne faut pas s'attirer l'hostilité, sans pour autant renoncer à nouer les liens les plus solides possibles avec l'Est et le tiers-monde.

Le général Costa Gomes a adressé publiquement une mise en garde à ceux qui se considèrent comme les guides du peuple portugais. C'est la première fois en effet qu'une allocution prononcée par le chef de l'Etat devant l'Assemblée du MFA est publiée avant même que cette assemblée n'ait achevé ses travaux.

Le chef de l'Etat a donc mis dans la balance tout le poids dont il dispose pour ramener à la raison ceux qui, selon lui, risquent de s'engager dans une révolution impopulaire et d'isoler le Portugal de ses partenaires économiques naturels et indispensables.

Le président de la République portugaise a notamment déclaré: "La révolution est entrée dans une phase décisive qui ne peut trouver une issue pacifique que dans le bon sens, la tolérance et l'équilibre entre les facteurs multiples qui la déterminent".

Il a ajouté: "Notre assemblée se situe à l'avant-garde des forces armées et n'en représente pas la moyenne. Nous sommes, a-t-il dit, le peloton de tête d'un peuple en marche, mais nous ne sommes pas au centre de la colonne. Nous sommes le foyer du processus révolutionnaire mais nous sommes fortement influencés par le centre politique macrocéphale qu'est la ville de Lisbonne".

Le chef de l'Etat a précisé que Lisbonne était plus apte à absorber les progrès révolutionnaires et "engendrait dans un rayon de 30 kilomètres, dans sa ceinture industrielle, une zone d'agitation et d'insécurité. Le reste du pays, a-t-il dit, court le risque de perdre le contact avec l'avant-garde, à un moment où le mécontentement s'accroît dans certaines zones tandis que d'autres sont attirées par la réaction".

"Notre révolution a été faite pour le peuple et elle doit être faite avec le peuple, a poursuivi le général Costa Gomes. Les révolutions s'appliquent, en un moment historique, à un peuple concret, qui est ce qu'il est, et non ce que nous voudrions qu'il soit". Il a ajouté: "Le rythme maximum du processus révolutionnaire doit tenir compte des réalités et du pragmatisme si l'on veut éviter une rupture avec des forces intérieures et extérieures qui pourraient devenir des adversaires".

Le général Costa Gomes a poursuivi: "Mettons de côté, pour le moment, les idéologies qui nous animent et constatons humblement que si, à un moment, la quasi-totalité du peuple a été avec notre révolution, cela n'est plus vrai aujourd'hui. La marche de la révolution s'est accélérée à un point tel que le peuple ne peut plus suivre", a-t-il précisé.

Interpelant les délégués du MFA, le président de la République a enchaîné: "Je vous pose une question: devons nous marquer une pause et tendre la main à ceux qui restent en arrière, ou devons nous accélérer encore la marche d'une avant-garde qui s'éloignera de plus en

plus de la colonne principale?"

Le général Costa Gomes a ensuite évoqué le problème de l'indépendance nationale. Il a souligné que la position du Portugal par rapport à l'Occident et surtout par rapport à l'Europe était "extrêmement vulnérable". Il a précisé que le commerce extérieur du Portugal dépendait pour plus de 80 pour cent de l'Occident et que trois millions de Portugais vivaient à l'étranger et dans les anciennes colonies.

L'indépendance nationale, a-t-il ajouté, ne peut pas être obtenue à court terme "par une voie qui puisse attirer sur le Portugal l'hostilité de l'Occident". "Je crois, a-t-il dit, que nous devons reconnaître notre dépendance actuelle vis-à-vis de l'Occident tout en accroissant au maximum nos rapports avec les pays socialistes et ceux du tiers-monde. Une manœuvre concertée des pays occidentaux visant à une réduction serait une menace face à laquelle le Portugal n'aurait aucun

moyen valable de riposte", a-t-il dit.

Selon lui, "avec du temps et de l'intelligence, nous pourrions augurer d'un avenir où notre centre de gravité politique et économique sera situé dans une zone, où les influences des grandes puissances s'annuleraient réciproquement".

Le général Costa Gomes a ajouté que près d'un million et demi de Portugais originaires des Açores et de Madère vivaient actuellement aux Etats-Unis et au Canada. Evoquant la situation politique et "géo-stratégique" des Açores et de Madère, le chef de l'Etat n'a pas écarté, dans ces conditions, la possibilité d'une "manœuvre politico-militaire appuyée sur ces deux régions du Portugal".

Enfin le général Costa Gomes a évoqué en quelques mots le problème de la décolonisation, déclarant notamment: "Nous savons tous que décoloniser, c'est libérer les peuples opprimés sans les abandonner à d'autres formes et à d'autres forces d'oppression".

## Rabin estime les propositions égyptiennes "inacceptables"

JERUSALEM (d'après Reuter et AFP) — Les dernières propositions égyptiennes pour la conclusion d'un nouvel accord intérimaire sont "dans l'ensemble inacceptables", a déclaré hier le premier ministre israélien Yitzhak Rabin. "Nous avons reçu les propositions de l'Egypte qui sont dans l'ensemble inacceptables mais Israël ne se contente pas de les rejeter. Il formule également sa propre position", a déclaré M. Rabin dans une interview télévisée.

M. Rabin a annoncé qu'un repli israélien d'une quarantaine de kilomètres dans le Sinaï était actuellement envisagé.

Le premier ministre a ajouté que le processus des négociations en vue d'un accord intérimaire se poursuivait tout de

même, car, a-t-il souligné, "c'est l'objectif d'Israël que d'arriver à un accord avec l'Egypte", "mais pas à n'importe quel prix".

Le premier ministre israélien a estimé que les négociations pour l'accord intérimaire seraient longues. "Israël se bat pour ses positions et même les négociations calment, sans être d'aucune manière limitée par une date".

M. Rabin a indiqué que le président égyptien Anouar Sadate agit au moyen de "menaces, qui s'avèrent finalement vides", faisant ainsi allusion à la décision égyptienne dans un premier temps de ne pas prolonger le mandat des casques bleus dans le Sinaï, "afin a-t-il dit, d'exercer des pressions et de fixer une date li-

cite pour aboutir à un accord". La position d'Israël n'est pas affectée par ces manœuvres, a dit M. Rabin.

Le premier ministre a réaffirmé que l'accord intérimaire devait être conclu "par des négociations directes entre Israël et l'Egypte, même si les premières phases ne sont pas négociées bilatéralement".

M. Rabin a souligné qu'un accord intérimaire ne pouvait qu'être fondé sur une déclaration publique de l'Egypte, selon laquelle l'usage de la force ou le soutien à son utilisation ne doit plus jouer un rôle dans l'élaboration des relations entre Israël et l'Egypte, et que tous les désaccords futurs devront être réglés pacifiquement.

Revenant sur l'accord envisagé, M. Rabin a déclaré: "Tout d'abord, nous devons avoir à l'esprit que nous discutons d'une zone d'une quarantaine de kilomètres de la ligne de démarcation actuelle, entre quarante et cinquante kilomètres à l'est du canal de Suez et à environ deux cent soixante-dix kilomètres des lignes de démarcation avant la guerre des six jours. "En d'autres termes, nous discutons d'une région qui est plus proche du cœur de l'Egypte que du territoire israélien".

Toutefois, le premier ministre israélien souligne que l'important n'est pas simplement un accord territorial, mais un changement radical dans les rapports entre Israël et l'Egypte.

Par ailleurs, le président Anouar Sadate a déclaré hier à M. Kurt Waldheim que l'Egypte attend un repli israélien des territoires occupés qui commencerait avant l'expiration du mandat des casques bleus du Sinaï, le 24 octobre prochain, apprend-on de source bien informée.

Le chef de l'Etat égyptien et le secrétaire-général des Nations Unies ont conféré à la résidence présidentielle du Caire, peu après l'arrivée de M. Waldheim.

Enfin, Israël est fortement mécontent de la formulation de la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies confirmant le renouvellement du mandat des Casques Bleus dans le Sinaï. Cette résolution "ne tient absolument pas compte de la position constructive prise par Israël", qui a proposé le 14 juillet la prorogation pour six mois du mandat, indique dans un communiqué le ministère israélien des affaires étrangères.

"Au lieu de cela, le Conseil de sécurité semble prêt à louer l'Egypte pour avoir condescendu à prolonger de trois mois ce mandat, après que ce pays ait créé une crise et provoqué une dangereuse tension en annonçant auparavant qu'il ne serait pas renouvelé". "Cela s'inscrit dans la plus belle tradition de partialité qui caractérise les Nations unies et ses agences dans tout ce qui touche à Israël", dit le communiqué.

## L'OUA proposera d'exclure Israël des Nations unies

KAMPALA (Reuter) — Le conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a décidé hier qu'Israël devrait perdre son siège aux Nations unies et l'Etat hébreu pourrait fort bien se trouver exclu de l'Assemblée générale de l'ONU comme l'Afrique du Sud l'an dernier.

Dans une résolution sur le Proche-Orient, M. Mohammed Riad, ministre d'Etat égyptien aux Affaires étrangères, a demandé qu'Israël soit privé de son siège, tant qu'il ne se sera pas conformé aux résolutions des Nations unies sur le Proche-Orient, précise-t-on de source proche de la conférence.

Si le sommet de l'OUA approuve cette décision, la semaine prochaine, même un veto au Conseil de sécurité n'empêchera pas l'Assemblée générale, où les voix seront probablement suffisantes, d'exclure Israël de ses débats comme elle l'a fait l'an dernier avec l'Afrique du Sud. Il y a neuf jours à Djeddah, la conférence islamique s'est également prononcée pour l'exclusion de l'Etat hébreu.

Outre les quarante-sept suffrages de l'OUA, l'organisation africaine pourrait compter sur celles des pays arabes mais également du tiers monde et des Etats communistes, estime-t-on. On souligne de source proche de la conférence que pendant les débats, les orateurs ont pratiquement tous dressé un parallèle entre l'Afrique du Sud et Israël.

Le ministre égyptien a également demandé des sanctions contre Israël à l'instar du boycott arabe ajouté-on de même source. En théorie une telle me-

sure mettrait à l'index auprès des quarante-six membres de l'OUA toute compagnie commerciale avec Israël.

M. Jamal Surani, représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui jouit du statut d'observateur à l'OUA, a demandé l'exclusion pure et simple d'Israël des Nations unies et l'établissement de bureaux de l'OLP dans tous les pays de l'OUA.

Cette résolution et celle de l'Egypte n'a rencontré aucune opposition et il a été décidé que le comité de rédaction du conseil prépare un texte définitif qui sera approuvé par les ministres et soumis aux chefs d'Etat.

On estime qu'à l'étape de la rédaction, la résolution égyptienne aura la préférence sur celle de l'OLP. Néanmoins quelle que soit la formule choisie, ces mesures seront les plus vigoureuses jamais prises contre Israël par l'OUA.

M. Peter Onu, secrétaire général adjoint de l'OUA, a déclaré que les deux textes "semblaient contenir les principales décisions du conseil sur le Proche-Orient et la Palestine" mais il n'a pas voulu donner de précisions supplémentaires. Il a ajouté que pendant le débat, le conseil a exprimé sa solidarité à l'Egypte et à l'OLP et a soutenu la décision du Caire d'étendre de trois mois le mandat de la Force d'urgence des Nations unies (FNU) dans le Sinaï.

M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies qui est attendu samedi à Kampala pour assister lundi à l'ouverture du sommet, effectuera en route une escale de deux heures à Khartoum.

## Angola: importante offensive du FNLA

LUANDA (Reuter) — Le Front national de libération de l'Angola (FNLA) est entré jeudi soir à Caxito, important nœud de communications routières situé à une soixantaine de kilomètres de Luanda, a annoncé hier un porte-parole militaire portugais à Luanda.

Les forces du FNLA ont pénétré sans combats à l'intérieur de Caxito. Auparavant dans la journée, de violents combats avaient opposé dans la région de Caxito les unités du front à celles du MPLA (Mouvement populaire pour la libération de l'Angola).

Des forces du FNLA se sont assurées hier matin le contrôle de l'agglomération de Cacucio, à dix-sept kilomètres de Luanda, après de durs combats contre les troupes du MPLA rapporte l'agence de presse zairoise Azap dans une dépêche de son correspondant à Luanda, qui cite une source militaire du FNLA.

Il n'y a eu aucun accrochage entre les soldats du FNLA et les forces portugaises

stationnées à Caxito. Les unités du MPLA se sont apparemment repliées pour prendre des positions défensives au sud de Caxito, a ajouté le porte-parole portugais.

Les autorités militaires portugaises ont lancé cette semaine des avertissements au FNLA en indiquant qu'elles ne laisseraient pas pénétrer le front à Luanda pour empêcher que les combats ne s'étendent à la capitale. Le mouvement de M. Holden Roberto a menacé de déclarer la guerre aux Portugais. S'ils tentaient de s'opposer à l'avance du FNLA sur la capitale.

On ne sait rien d'une éventuelle poussée du FNLA au sud de Caxito en direction de Luanda ni de l'importance des effectifs engagés de part et d'autre. On ignore également l'importance des moyens dont disposent les Forces portugaises pour éventuellement enrayer l'avance du front ou séparer les combattants.

## CSCE: Ford rassure les émigrés baltes

WASHINGTON (Reuter) — Prenant la parole hier devant un groupe de parlementaires américains et d'émigrés est-européens le pressant de ne pas se rendre la semaine prochaine au sommet d'Helsinki, le président Gerald Ford a affirmé que l'aboutissement de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) ne signifiait nullement la reconnaissance du partage de l'Europe et de l'incorporation des Etats de la Baltique dans l'Union des républiques socialistes soviétiques.

La signature par les Etats-Unis de l'acte final de la CSCE n'affecte en rien leur refus officiel de reconnaître la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie comme parties intégrantes de l'Union soviétique, a précisé le chef de la Maison-Blanche. La politique des Etats-Unis demeure de "soutenir les aspirations à la liberté et à l'indépendance nationale des peuples d'Europe de l'Est (...)" par tous les

moyens pacifiques et appropriés. Je crois que l'issue de cette conférence sur la sécurité représentera un pas — de quelle ampleur? cela reste à voir — dans cette direction".

Le président a dit qu'il irait à Helsinki pour ne pas voir s'étaler sur les manchettes des journaux européens: "les Etats-Unis boycottent les espoirs de paix".

L'acte final de la conférence n'est ni un traité ni engagement d'ordre juridique, mais le fruit d'un dialogue politique entre Européens, de l'Est et de l'Ouest, dont on espère un encouragement à la détente et une libéralisation des échanges culturels et humains, a-t-il estimé.

"S'il échoue, l'Europe ne s'en ressentira pas plus mal qu'à l'heure actuelle, s'il réussit, même en partie, le destin des populations d'Europe orientale en sera amélioré d'autant et la cause de la liberté aura avancé au moins pareillement."

## Sénat: Bucarest obtient la clause commerciale

WASHINGTON (AFP) — Le sénat américain a voté hier à une très forte majorité (88 voix contre 2) l'octroi de la clause commerciale de la nation la plus favorisée à la Roumanie.

Une vote favorable en ce sens de la Chambre des représentants est également attendu sous peu. La Roumanie deviendra ainsi le premier pays communiste à bénéficier de cet avantage commercial — en échange d'une libéralisation de sa politique d'émigration — selon les termes de la nouvelle loi commerciale américaine, adoptée en fin d'année dernière.

Avant le vote, le sénateur Henry Jackson, candidat démocrate à la nomination pour les présidentielles et l'un des artisans de la disposition législative interdisant l'octroi de concessions tarifaires aux pays ne libéralisant par leurs règlements leur immigration, avait donné le feu vert à l'adoption.

Il s'était déclaré encouragé par l'esprit de coopération manifesté par le gouvernement roumain, notant qu'au début de l'année le nombre de Juifs pouvant quitter la Roumanie était tombé à une cinquantaine mais qu'en juin environ 1.250 demandes de sorties avaient été acceptées.

Il s'agit surtout de Roumains voulant rejoindre leur famille aux Etats-Unis ou de personnes d'origine juive ou allemande souhaitant émigrer en Israël ou en Allemagne fédérale.

## OEA: le cas cubain pratiquement réglé par la réunion de San Jose

SAN JOSE (AFP) — La solution du cas cubain, qui ne figurait pas explicitement à l'ordre du jour, a finalement été le principal succès de la conférence de San Jose, affirmait-on hier dans les milieux compétents.

Convoquée dans le but de réunir le traité inter-américain d'assistance réciproque (TIAR), la conférence a mis fin jeudi soir à ses travaux en ouvrant grandes les portes à la levée des sanctions imposées à Cuba en 1964.

Cela est devenu possible à partir du moment où les délégués des 21 pays membres ont décidé que, dorénavant, les sanctions prises à l'égard d'un des membres du TIAR pourront être levées par simple majorité, au lieu des deux tiers stipulés précédemment.

La ratification protocolaire des décisions prises à San Jose devant se prolonger normalement pendant deux ans, quatorze pays — la majorité requise — se sont mis d'accord pour proclamer que chaque pays sera libre de maintenir ou d'abroger les sanctions contre le gouvernement de La Havane.

Les délégués des 14 pays, dont les Etats-Unis qui s'étaient toujours prononcés contre l'abrogation, seront convoqués mardi prochain et quinze minutes après, chaque Etat membre pourra décider par lui-même de l'attitude qu'il adoptera à l'égard de Cuba.

Six pays — l'Argentine, le Pérou, la Colombie, le Venezuela, Panama, Trinidad-Tobago — avaient déjà renoué unilatéralement leurs relations diplomatiques et commerciales avec l'île des Caraïbes.

En apposant leur signature au bas du document, ils ne feront donc que régulariser une situation que certains juristes de la conférence avaient qualifiée d'"entorse grave au règlement".

La liste des pays amis du gouvernement de Cuba est complétée par le plus fidèle de tous, le Mexique, le seul qui avait toujours refusé de rompre avec La Havane.

La levée des sanctions ne signifie pas pour autant, déclarent les milieux diplomatiques, que le reste des pays américains tomberont immédiatement dans les bras de Fidel Castro. Les Etats-Unis, malgré l'appui qu'ils ont prêté au projet, n'envisagent nullement une reprise des relations. Pas plus que le Paraguay, le Chili, l'Uruguay, le Brésil, la Bolivie, pour ne citer que les plus vifs adversaires du régime cubain.

La conférence du TIAR a connu, par ailleurs, d'autres succès. L'adoption du principe de la pluralité idéologique, l'insertion — en dépit du refus américain — d'une clause sur la sécurité économique des nations, l'élargissement de la zone de sécurité, qui s'étend maintenant du pôle Nord au pôle Sud et qui couvre tous les pays amé-

**NETTOYEUR P. M.**  
Service d'une heure au comptoir  
Service de chimies  
**8309 ST-DENIS 381-1322**

**vient de paraître**  
Léon Dion  
**Nationalismes et politique au Québec**

En plaçant le nationalisme au centre de ses réflexions, l'auteur vise à contribuer aux efforts de pénétration de la conscience historique des Québécois.

éditions hurbise hmh 380 ouest rue craig montreal

**POUR BIEN DIGERER BUVEZ**  
UNE EAU DE SANTÉ ALCAÏNE & PÉTILLANTE QUI FACILITE LE TRAJET DIGESTIF ET L'ELIMINATION  
**Lithines 33**

**L'équipage du Vieux Rafiot**  
vous invite à la  
**SOIRÉE DE LA MARINE**  
AU PROGRAMME:  
Spectacle bidon.  
victuailles en abondance  
amphores de vin rouge  
le tout en patins à roulettes.  
**FETONS - ROULONS - BUVONS - RIONS**  
**LE VIEUX RAFIOT**  
406 rue Saint-Sulpice, coin Saint-Paul.  
Vieux Montréal  
STATIONNEMENT GRATUIT

## Hathaway démissionne

WASHINGTON (AFP) — La Maison-Blanche a annoncé hier la démission du secrétaire à l'Intérieur, (chargé des ressources naturelles), M. Stanley Hathaway, pour raisons de santé.

M. Hathaway, qui avait été nommé à ce poste au mois de mai par le président Ford et qui avait pris ses fonctions au mois de juin, a été hospitalisé au début de la semaine à la suite d'une dépression nerveuse. La nomination de M. Hathaway avait été très critiquée en raison de son attitude en faveur de l'exploitation des mines à ciel ouvert, en dépit des protestations des mouvements pour la protection de l'environnement dans l'Etat du Wyoming, dont il était le gouverneur avant d'être nommé secrétaire à l'Intérieur.



## ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots  
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 de plus  
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

## AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

BONNE bilingue, pour avoir soin d'enfants de 3 ans, 4 ans et 6 ans. \$55. par semaine. Chambre privée, TV, libre le soir et fins de semaines. Écrire ou téléphoner à Marie Laframboise, 94 Scarborough Beach Blvd. Toronto M4E 2X1. Tél.: 694-9855. 28-7-75

## AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix, (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à pris d'abaîne 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067 J.N.O.

## ANTIQUITES DEMANDÉES

Antiquités toutes sortes (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.P.)

## ANTIQUITES À VENDRE

## ANTIQUITÉS

Jean Caris Canada Ltée  
CANADIEN ET EUROPÉEN  
1236 NOTRE-DAME OUEST  
(entre Lamontagne & Peel)  
Achat - Vente  
933-6904  
28-7-75

## APPARTEMENTS À LOUER

KENT, 2850, 3<sup>e</sup> grand, septembre, \$200. Tél.: 738-4593 28-7-75

COTE-DES-NEIGES, Place Decelles, 1<sup>er</sup>, ensoleillé, propre, tranquille \$110. Mme Bayard 272-2872 ou 731-8745 29-7-75

COTE-DES-NEIGES: Avenue de Vimy, haut de duplex, 7 pièces, chauffées, eau chaude, garage, buanderie. \$375. Soir: 733-1773 28-7-75

## APPARTEMENTS DEMANDÉS

COUPLE, professeur à l'Université de Montréal veut 5 1/2 ou 6 1/2 ou duplex ou appartement, Côte-des-Neiges ou Outremont ou Notre-Dame-de-Grâce. 336-6876 28-7-75

## APPARTEMENT À PARTAGER

COTE-DES-NEIGES: Partageais un haut duplex tranquille, chambre et salon personnels, meubles. \$30/semaine. Tél.: 733-8133. 28-7-75

APPARTEMENT 1 1/2 à partager Sherbrooke et Ste-Famille avec fille sérieuse. 353-5253 28-7-75

## AUTOS À VENDRE

CAUSE DE PART, à vendre Cutlass, très bonne condition. Tél.: 733-6073 28-7-75

## BUREAUX À LOUER

## DANS LE VIEUX MONTRÉAL

Idéal pour professionnels, agence de presse, petites entreprises ou autres.  
• Bureaux très éclairés  
• Dans petit édifice paisible et central.

211 DU ST-SACREMENT  
TÉL: 844-3361  
poste 238  
J.N.O.

## CHALET À VENDRE

LAC BROME: Voulez-vous profiter du soleil, de l'eau? Beau chalet 5 pièces, mi-hivernisé, bien situé, terrain 60X90, une abaine à \$13,500. (Photo M.L.S.) G. Bissillon 871-8754. Immeubles Westgate Courtiers. 28-7-75

## COLLECTIONS

## JOURS des TIMBRES ET MONNAIE

• Tous les dimanches  
• 10h à 19h.  
Achetons et vendons timbres et monnaie  
MARCHÉ 7 JOURS  
Gare Windsor  
Tél: 866-9729  
28-7-75

## DÉMÉNAGEMENTS

DEMÉNAGEMENT ROUSSILLE  
TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entrepôt. Tél.: 725-2421 28-7-75

## EDUCATION

## La Commission Scolaire Lakeshore demande les services D'ENSEIGNANTS BILINGUES

pour des classes d'immersion française.  
Les candidats doivent détenir un brevet d'enseignement valable au Québec, ils doivent aussi avoir une connaissance de la langue anglaise.  
S'il vous plaît, adressez les demandes d'emploi au:

Directeur des services du personnel  
450 rue Church,  
Beaconsfield, Qué.  
H9W 3S4  
28-7-75

## ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.  
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.  
Toute erreur doit être souignée immédiatement.  
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

## FEMMES DEMANDÉES

FEMME ou jeune fille demandée pour garder un bébé à domicile. Références demandées. Appelez après 6 heures à 277-5765. 28-7-75

## HOMMES DEMANDÉS

## REPRÉSENTANT DES VENTES

Pour fabrication de meubles de bureaux et de contrats.  
Contacts avec décorateurs, architectes et magasins.  
Connaissance technique de l'industrie du meuble.

Appelez: 866-6607  
TAYLOR EVANS/  
TAE VAN INTERNATIONAL  
28-7-75

## FEMMES DEMANDÉES

PERSONNE RESPONSABLE pour remplacer mère en vacances: 3 adolescents du 1<sup>er</sup> au 21 septembre, logée, nourrie. Tél.: 272-2402 après 18 heures. 29-7-75

## HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

MONITEUR DE GARDERIE, expérience avec groupes d'enfants et groupes populaires. Veuillez envoyer les curriculum vitae à Karen Kalb, 2154 Centre, Montréal, avant 30 juillet. 26-7-75

## HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

URGENT, homme ou femme bilingue pour travail de téléphone à la maison. Très bien payé. Une personne débrouillarde et ambitieuse. 336-0125 après 7 heures la semaine. 28-7-75

## HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

## CENTRE DE PSYCHIATRIE COMMUNAUTAIRE

Centre Hospitalier Douglas

Nous sollicitons les candidatures

## D'INFIRMIERS(ÈRES)

et

## D'INFIRMIERS(ÈRES) AUXILIAIRES

• Postes à pourvoir dans une UNITÉ D'ADMISSION ET DE TRAITEMENT À COURT TERME  
• Le centre de Psychiatrie Communautaire a la responsabilité des services psychiatriques pour la population francophone et anglophone du secteur géographique comprenant la Ville de Verdun, Ville LaSalle, Ville Emard et Pointe St-Charles.  
S'adresser à:

Mlle Hélène Berthelot  
6875 boulevard LaSalle  
Verdun, Québec, H4H 1R3  
Tél: 761-6131, Poste 251  
28-7-75

## HÔPITAL DU SACRÉ-CŒUR, MONTRÉAL

Centre de soins ultra-spécialisés

de 793 lits

cherche

## INFIRMIERS(ES)

Unités de soins:  
Soins intensifs, unité coronarienne, obstétrique, O.R.L. & O., pouponnière, orthopédie, neurochirurgie, médecine et chirurgie, équipe volante.

Horaires:  
Jour, soir, nuit et rotation jour-nuit.

Exigences:  
Permis d'exercice de l'O.I.I.Q.

Statut:  
Temps complet et temps partiel.

S'adresser à:

Marie-France Croteau  
Service du Personnel,  
Hôpital du Sacré-Cœur,  
5400 ouest, boul. Gouin  
Montréal  
Tél: 333-2361

## LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINTE-THÉRÈSE

## OFFRE D'EMPLOI

## PROFESSEUR SPÉCIALISÉ EN ORTHOPÉDAGOGIE

Détient un baccalauréat en orthopédagogie pour appliquer la technique du débordement flottant à l'élémentaire pour compléter une équipe qui comprend déjà 5 membres.  
Salaire selon la convention.

## AUXILIAIRE EN INFORMATIQUE

Perforatrice sur I.B.M. 129  
Requis:  
Secondaire IV ou équivalence - minimum de deux années d'expérience dans les attributions caractéristiques.

Salaire: de \$5,515 à \$6,406, par année (sous révision).

Faire parvenir votre curriculum vitae le 11 août à midi.

Directeur du personnel  
6, rue Tassé  
Sainte-Thérèse.  
28-7-75

## CENTRE BERTHELET INC.

## INFIRMIER (ÈRE)

Notre institution est un centre sécuritaire avec fonctions d'accueil, d'observation, de réadaptation à court et à long terme.

Il héberge des garçons mésoadaptés socio-affectifs moyens et graves de 14 à 18 ans.

Le poste disponible se situe sur le quart de nuit.

Mission:  
Sous l'autorité de l'infirmière en charge du service de santé, assume la responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers entre autres: le service de dispensaire, la préparation des prescriptions, la distribution des médicaments. La personne en poste de nuit s'occupe également de la mise à jour des dossiers médicaux et de la chronologie des gestes professionnels posés à l'endroit des pensionnaires.

Exigences:  
— Age 25 ans ou plus.  
— Membre en règle de l'O.I.I.P.Q.  
— Avoir au moins 3 ans d'expérience en nursing.

Salaire:  
Selon les normes du ministère des Affaires Sociales.

Envoyez demande écrite et "curriculum vitae" avant le 29 juillet à l'adresse suivante.

## CENTRE BERTHELET INC.

a/s de l'Agent du Personnel,  
8029, 83e Avenue  
Rivière-des-Prairies  
H1C 1S4  
28-7-75

## ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES.

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce  
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain  
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

## PROPRIÉTÉS À VENDRE

**A.E. LePAGE**  
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES  
COURTIER

## WESTMOUNT

Dans la montagne

Exclusif. Magnifique résidence en pierre, détachée, sur un très grand terrain offrant des commodités familiales exceptionnelles, sur deux étages plus sous-sol, 12 pièces spacieuses (4-6 chambres à coucher) 2 dens, 4 1/2 salles de bains, salle de jeux, joli jardin, garage 3 voitures. Construction supérieure. Mme Ruth Moss 935-8541; 737-3685.

## FERME STE-THÉRÈSE

Endroit de choix. Sortie 10 de l'autoroute. Terrain de 11,615 p.c. Prix raisonnable. M.L.S. Judith Gratton 687-1010 ou 336-9145.

## LAVAL SUR LE LAC

Très beau terrain de 100' x 200' p.c. boisé. Rue de choix. M.L.S. Judith Gratton 687-1010 ou 336-9145.

## LAVAL SUR LE LAC

Confort et luxe

A deux minutes du CNR. Tout près des tennis, marina, golf. Sur rue paisible. Maison en pierre. Beau jardin privé de 35,000 p.c. Grandes pièces ensoleillées. Impeccable. Dora Brunet 687-1010 ou 627-0348.

Courtiers

28-7-75

## REMBOURRAGE

REMBOURRAGE GENERAL, sets de salon, sofas-lits, chaises de cuisine, meubles antiques. Capitonnage, sets neufs sur commande. Estimation gratuite. Soutière. Rembourseur. 521-5484. J.N.O.

## TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés habits et costumes sur mesure, 361 rue Guizot. Tél.: 388-2352 28-7-75



Avant de partir n'oubliez pas de donner de votre sang à la +

## les MOTS CROISÉS du Devoir

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |

## Horizontalement

- 1—Amoncellement de glaçons dans un cours d'eau (plur.) — Arme de jet portative.
- 2—Joint la tête aux épaules. — Qui a obtenu une licence.
- 3—Tête coupée de sanglier. — Qui exprime une idée de nombre.
- 4—Disciple. — Narine des cétaqués.
- 5—Eruption cutanée ressemblant à des piqûres d'ortie. — Tellure.
- 6—Indication du jour et de l'année. — Crie, en parlant du chat.
- 7—Anneau de cordage.
- 8—Radon. — Restitue. — Empereur de Russie.
- 9—Tendance à décider des mesures irréfléchies.
- 10—Produit un certain effet. — Personne qui fait bombe.
- 11—Roue à gorge d'une poulie. — Promesse faite à la Divinité. — Sud-Ouest.
- 12—Éviter avec adresse. — Tissu à larges mailles, destiné à prendre des poissons.

## Solution d'hier

BAISSIEZ BOA  
OMNI COLORE  
NEFLE LOUGRE  
HURONNE MUE  
OTA EUG 88 GA  
MERE ISRAEL  
IRONISTE DAM  
EUSIEGERO  
IGNOBLEMENT  
EVEILLE EDIT  
RREFE BRODE  
GELER VAINOR

## Verticalement

- 1—Plonger dans l'eau bouillante. — Unité monétaire de la Norvège et de la Suède.
- 2—Mettre en poudre avec un moulin. — Aconit des montagnes.

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME



# Le Québec à l'heure du sillon

par Angèle Dagenais

Depuis l'avènement du phonographe et des techniques de communications de masse, tout artiste chanteur ou musicien aspire à laisser sa marque, gravée, pressée sur un disque de plastique et rêve d'être vendu à x millions d'exemplaires à travers le globe.

Produit de l'ère technologique, l'industrie du disque répond aux lois de la production et de la production et de la distribution de masse et requiert des studios et des techniques coûteuses savamment orchestrées par des spécialistes du son.

Le studio d'enregistrement avec sa console aux mille boutons, ses centaines de pieds de fil, ses micros, ses murs capitonnés, ses boîtes de son, son personnel qui s'affaire à plier la technique au service de l'artiste, comporte la même mystique aux yeux du public et à ceux de l'artiste débutant que celle qui entoure un plateau de tournage au cinéma ou une session d'enregistrement pour la télévision. Ce monde fermé au jeune qui gratte de la guitare dans son sous-sol et au grand public en général, laissera filtrer une partie de ses mystères au Festival de la chanson de la Chant'Aout à Québec du 10 au 17 août prochain.

Le Pavillon du Studio qui sera équipé d'une console 16 pistes permettra au public de voir comment se fabrique techniquement un disque, et donnera la chance aux jeunes professionnels de la relève de "tâter" de l'enregistrement.

Deux techniciens professionnels et un directeur, Stéphane Venne assurera la bonne marche du studio durant la semaine que dureront les activités, et chaque jour, des techniciens invités de studios indépendants du Québec viendront se joindre à eux pour faire bénéficier les artistes de leurs méthodes de travail professionnelles. Pour simuler le plus exactement possible les conditions de travail réelles des studios d'enregistrement qui fonctionnent 24 heures par jour, les jeunes artistes travailleront la nuit avec l'équipe technique à la fabrication de "demo", rubans de démonstration, étapes préalable à la fabrication d'un 45-tours ou d'un long-jeu. Les après-midi seront consacrées à des démonstrations ouvertes au grand public, au cours desquelles des vedettes de la chanson se prêteront à des sessions d'enregistrement comme s'ils enregistraient un long-jeu avec producteur, techniciens, outillage, etc. Le public sera à même de constater le potentiel que recèle une enregistreuse 16 pistes lorsqu'au cours d'une autre des activités prévues du pavillon, les techniciens s'amuseront à dissequer la bande sonore d'un succès du jour: ajuster un instrument, débalancer le son, rajouter des voix, rebalancer le tout, en somme procéder au mixage et au montage de la bande sonore, l'activité la plus délicate de l'opération et qui met à l'épreuve les qualités professionnelles de l'ingénieur du son.

Dans le but de préparer le public à cet événement, nous avons fait notre petite enquête dans les coulisses des studios d'enregistrement de Montréal et des environs. Montréal n'a rien à envier aux autres grandes villes canadiennes ou américaines dans ce secteur d'activité. Ses studios d'enregistrement sont de qualité égale, voire supérieure sous certains aspects à ceux de New York ou de Los Angeles. Il y a plus de studios équipés en 24 pistes (le dernier-ne des enregistreuses) à Montréal qu'à New York.

Le grand promoteur qui a sorti le Québec de l'ornière dans le domaine de l'enregistrement est André Perry, autodidacte, ancien batteur d'un orchestre de jazz et qui a commencé à

s'enregistrer et à enregistrer ses amis dans son sous-sol de ville Brossard.

"Brossard c'était un club social, je l'ai toujours considéré comme ça. Il y avait au Québec énormément de gens qui faisaient des choses individuellement dans leur coin. Deschamps, Charlebois, Ferland, Stéphane Venne faisaient des affaires mais il n'y avait pas d'homogénéité. Tout à coup à Brossard, on leur a donné beaucoup au niveau de l'équilibre, dans bien des cas, au niveau de prendre des décisions traitant de technique. C'était pas que c'était bon, d'ailleurs on ne faisait pas de grands disques au point de vue technique, on faisait des disques purement québécois. Quand on regarde les disques et qu'on les écoute, puis qu'on regarde notre personnalité, c'était bien nous autres. On les faisait comme on se voyait, moi j'appelais ça des disques de cuisine, ça sonnait comme ça, c'était beau comme ça. Lindberg de Charlebois, a été fait avec un micro à main, tout le disque a été fait avec un micro à main contre tous les principes de haute fidélité que l'on puisse imaginer. Et c'était quand même à l'époque des Beatles et de Sergent Pepper, il y avait des disques extraordinaires qui se faisaient; nous autres on était dans une autre passe complètement. Quand il se passait une session c'était un happening, tout le monde venait, tout le monde chantait dedans, on jouait dedans, on se mettait le nez dedans."

C'était la belle époque des boîtes à chanson au Québec, l'émergence d'un "son" purement québécois. Le studio de ville Brossard était équipé en 16 pistes et à cette époque, seuls les studios RCA, Stereo Sound (maintenant disparu au profit de RCA) et Marko possédaient cet équipement. Les techniciens québécois ont appris leur métier "sur le tas" au contact d'individus tel André Perry; les bons ingénieurs du son sont rares au Québec et sont payés deux fois plus cher qu'à Toronto, par exemple, en raison de leur petit nombre mais à peu près tous ont travaillé à un moment donné de leur carrière avec Perry. Yves Lapierre, un des propriétaires du studio "Tempo" à Montréal reconnaît que ce québécois au nom irlandais a su relever les standards de qualité de l'industrie du disque au Québec et a mis Montréal sur les grands circuits internationaux des techniques d'enregistrement.

Le Québec est le plus gros consommateur de disques du Canada. L'année dernière il s'est vendu pour au-delà de \$60 millions de disques et les Québécois ont dépensé \$30 millions pour aller voir des spectacles de variétés. Environ 20% de ce qui est vendu ici est fabriqué au Québec. L'industrie de la production de disques cyclot des hauts et des bas selon des cycles qui sont difficiles à déterminer. Peu d'études ont été consacrées, à ce secteur d'activité à ce jour mais le bureau des Industries culturelles du ministère des Affaires culturelles est sur le point de publier un rapport qui éclairera autant les producteurs de disques, que les artistes et le public.

M. Michel Le Rouzes, secrétaire général de l'APDQ (Association des producteurs de disques du Québec) signale que le gouvernement ne s'était jamais préoccupé de ce secteur qui est entièrement dévolu à l'industrie privée, parce que les producteurs regroupés en association depuis un an seulement, ne lui avaient jamais rien demandé. L'association regroupe une trentaine de producteurs de disques dont 70% sont québécois et son objectif principal est de promouvoir la chanson au Québec.

Une des premières actions entreprises par l'APDQ a été de lancer le palmarès bimensuel "La Québécoise"

dans le but de diffuser des données exactes sur l'état des ventes de disques afin d'aider, entre autres, les vendeurs de disques qui se fient au palmarès, pour effectuer leurs commandes, sur les palmarès des postes de radio qui ne reflètent pas toujours l'état du marché.

Parmi les autres actions entreprises par l'APDQ pour renforcer l'industrie du disque au Québec, mentionnons la demande faite au gouvernement fédéral pour abolir la taxe du manufacturier de 12% imposée aux producteurs de disques alors qu'elle n'existe pas au niveau du livre ou du film. Si cette taxe disparaissait, l'industrie récupérerait entre un million et demi et deux millions de dollars par année, qu'elle pourrait être réinvestis dans la production. L'APDQ cherche enfin de nouveaux modes de financement et une ouverture vers les marchés extérieurs. M. Le Rouzes signale que l'industrie en général n'a jamais reçu beaucoup d'appuis financiers des institutions bancaires et que les producteurs ont toujours eu à se débrouiller seuls. La seule chance de l'avenir de rentabiliser l'industrie, serait l'exportation, parce que les coûts de production augmentent sans cesse et le marché québécois, lui, reste sensiblement le même. Le ministère des Affaires culturelles sensibilisé par l'APDQ, entend prêter son concours à cette industrie culturelle en vue de l'aider à se structurer et trouver des moyens d'ouverture à l'étranger.

Mais pour l'instant l'industrie du disque au Québec ne se porte pas trop mal, le marché est excellent, les Québécois, gros consommateurs de divertissements et de musique. Le cheminement normal d'une chanson à partir de sa conception suit un tracé invariable qui ressemble beaucoup à celui du manuscrit de l'écrivain, tous deux étant appelés à devenir objet d'édition. L'artiste qui se sent prêt à produire un disque, et qui a fait ses preuves sur scène doit se trouver un bailleur de fonds, tout comme l'écrivain.

C'est la compagnie de disque qui distribuera le produit fini qui établit le budget de la production et qui signe un contrat avec l'artiste. Pour tout enregistrement de disque, il faut un producteur, c'est-à-dire un directeur artistique et technique de la production qui est responsable également du budget. Certaines maisons de disques ont leurs producteurs attitrés, d'autres acceptent la suggestion de l'artiste ou choisissent un producteur en fonction de son style de travail. Le producteur a le contrôle absolu de la production,

il choisit les musiciens, le studio d'enregistrement, il peut amener l'artiste à changer des éléments fondamentaux de sa performance pour satisfaire à des critères de qualité de son, des exigences d'harmonie d'orchestre. Le travail en studio est radicalement différent du travail sur scène, il a ses exigences propres et c'est la raison pour laquelle l'artiste doit pouvoir "travailler" avec son producteur, qui, à son tour, a comme fonction d'établir un "son" qui rendra justice à la musique ou à l'interprétation du chanteur.

Tous les producteurs ne prônent pas évidemment ces hauts critères d'excellence et nombre d'artistes ont à se plaindre d'une production bâclée qui ne respecte pas leur talent. Il y a aussi l'inverse: les producteurs qui enregistrent à grand renfort de décibels des artistes médiocres dans des versions françaises de "tubes" américains qu'ils sont accusés de vendre. Ces manufacturiers de vedettes ne se préoccupent absolument pas de faire un travail de création véritable, ils ne sont là que pour produire au plus vite, au moins coûteux et dans les conditions de travail les moins embarrassantes.

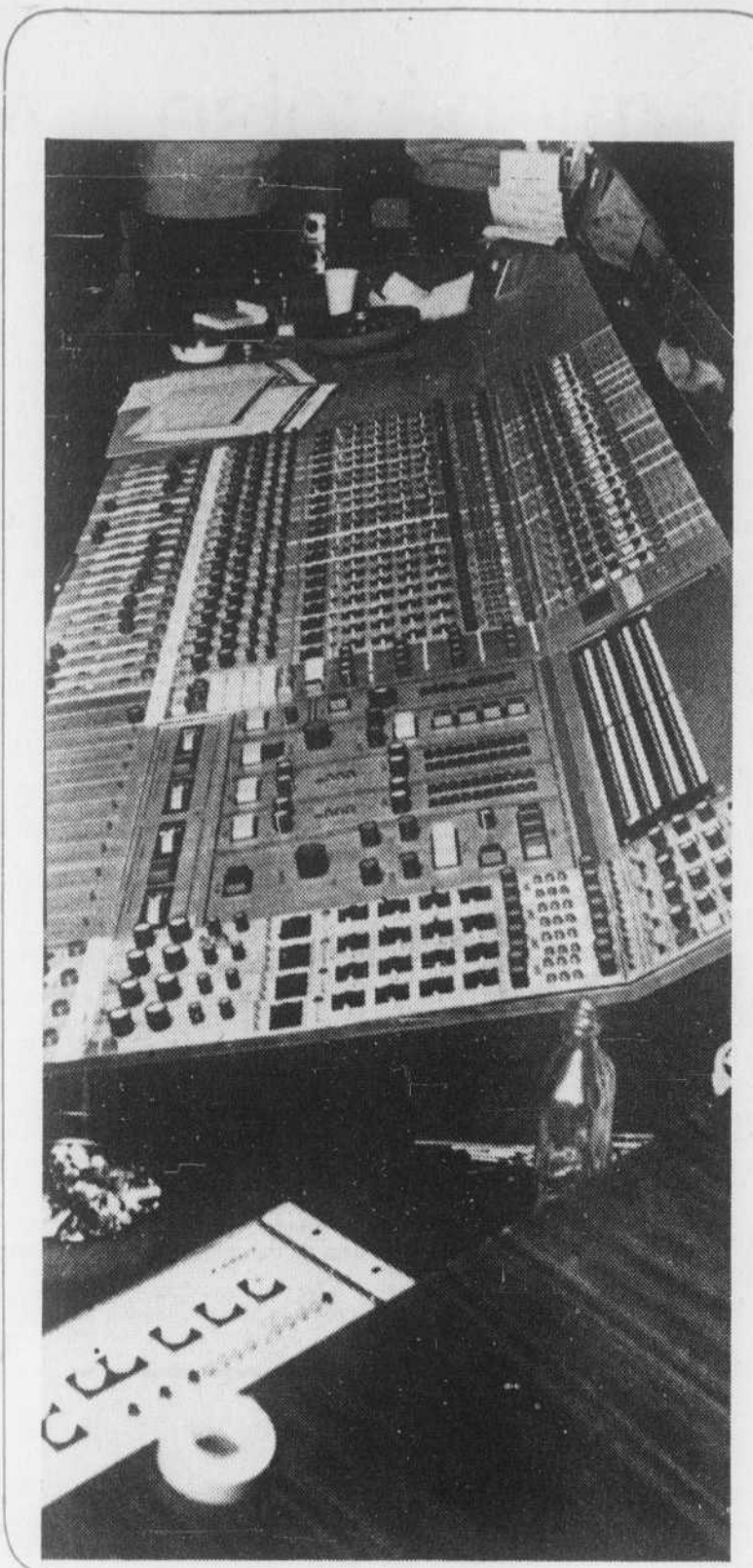
Une heure d'enregistrement dans un studio 16 ou 24 pistes coûte entre \$65 et \$100. Les frais d'un 45 tours s'établissent autour de \$2,500 dont le tiers défraie les heures de studio et les deux-tiers les autres frais de production. Un long-jeu "commercial" dont tout le travail d'harmonisation est déjà réglé avant l'enregistrement proprement dit peut coûter entre \$12,000 et \$20,000. Un long-jeu de "création" que seuls les grands artistes peuvent réaliser en se fiant à leur inspiration du moment en studio peut coûter \$40,000 et même plus, et demander 100 ou 150 heures de studio.

Il est évident qu'une maison de disques ne consentira pas à investir pareille somme dans un artiste débutant et c'est pourquoi il s'est créé un circuit parallèle de studios d'enregistrement pour permettre aux jeunes d'acquérir l'expérience du travail en studio en vue de se préparer éventuellement à l'enregistrement d'un long-jeu. Ces studios se spécialisent dans la fabrication de "demo" ou rubans de démonstration qu'ils enregistrent sur des appareils de 4 ou 8 pistes.

"La Bobinasson" à Montréal est un studio de demo géré par des jeunes, musiciens et techniciens, qui au départ réalisaient des enregistrements pour leur bon plaisir. Se rendant compte de l'utilité des enregistrements dans l'élaboration et le perfec-

## LE cahier des arts et lettres DEVOIR

Montréal, samedi 26 juillet 1975



tionnement de leur musique, ils ont décidé de faire bénéficier d'autres artistes de leur expérience et ont ouvert rue St-Gabriel dans le Vieux-Montréal un studio, qui à leur avis, est beaucoup plus un laboratoire de musique qu'autre chose. Ils considèrent la fabrication du demo, ruban de qualité professionnelle de deux ou quatre chansons pouvant également servir à la promotion de l'artiste auprès de maisons de disques, comme un étape à franchir avant de se lancer dans la grande production, si production il y a. Les jeunes musiciens ou chanteurs apprennent ainsi à se familiariser avec le travail de studio et surtout à s'écouter, à se critiquer, à reconnaître leurs défauts musicaux ou autres. a la Bobinasson, on cherche également à renseigner les artistes débutants qui sont prêts à signer n'importe quel contrat avec n'importe qui pourvu qu'on édite leurs chansons ou leur musique, des pièges qui les attendent dans la faune du showbiz.

Les artistes peuvent aussi bénéficier de subventions gouvernementales pour produire un demo. L'avantage de ces studios plus modestes, sans prétentions, est qu'ils offrent des services professionnels et une expérience valable aux débutants pour \$18 l'heure au lieu de \$60 et plus, et que l'artiste rapportera un produit fini, mélangé et monté sur ruban magnétique. Un bon demo peut même servir sans retouche pour un 45 tours ou un long-jeu.

"Son Québec" qui est le studio d'enregistrement le plus important au Canada-français est logé dans l'ancienne église protestante du carré Amherst. Il comporte en fait trois studios, dont l'un, le plus grand, occupe la nef de l'église et peut accueillir jusqu'à 40 musiciens. Les deux autres ont été conçus pour des ensembles plus modestes soit 8 ou 10 musiciens et le petit studio ne sert pratiquement qu'à enregistrer des messages publicitaires.

A ma question lui demandant s'il cherchait à faire venir des Français dans ses studios au Québec, M. Dubost a répondu que les vedettes françaises recherchent un "son" français qui est différent du "son" québécois et pour cette raison préfèrent enregistrer leurs disques en France "Parfois, dit-il, en tournée, les artistes étrangers font faire des prises de son au cours de leur concert au Québec dans le but de les utiliser pour un long-jeu éventuellement".

"Des artistes comme André Gagnon ou Félix Leclerc qui avaient toujours enregistré en Europe sont venus faire leur dernier long-jeu ici, est fier d'annoncer Bernard Dubost, directeur général de Son-Québec. "Nos standards de qualité sont comparables aux standards internationaux et nous y ajoutons en plus une ambiance unique, celle des vieux murs et du décor de cette maison". Sur ce point on ne peut lui reprocher la beauté et la sérénité des lieux qui est vraiment exceptionnelle. Son-Québec enregistre entre 25 et 30 long-jeu par année dont 90% sont des disques québécois et se pique d'avoir les meilleurs ingénieurs du son de la province (mais tous les studios disent la même chose). M. Dubost ne s'inquiète pas trop de la relève des techniciens. "Elle se fait tout naturellement" dit-il. "Il n'y a pas d'écoles pour enseigner ce métier. Les jeunes qui sortent des Cégeps et des universités avec des diplômes en audio-visuel, ne sont absolument pas prêts à occuper des postes impliquant des responsabilités. On ne leur a pas montré d'applications pratiques à la théorie qu'ils ont apprise". La formation des jeunes techniciens se fait en travaillant comme assistant-apprenti aux côtés de l'ingénieur; la plupart d'entre eux commencent par placer les micros

dans le studio puis progressivement sont appelés à "jouer" avec la console avant d'obtenir leurs lettres de créance.

Pour l'instant le gros du travail de Son-Québec se fait avec les Québécois.

Le studio "Tempo", quant à lui, enregistre beaucoup plus de commerciaux (environ 25% de sa production totale) que les autres studios de même nature. Ses techniciens rapides et expérimentés ont l'habitude de ce genre de travail qu'ils maîtrisent bien, au dire de Yves Lapierre, co-propriétaire du studio avec François Cousineau et Bernard Scott. Certaines agences de publicité de Toronto viennent enregistrer leurs commerciaux chez Tempo parce qu'ils préfèrent leurs méthodes de travail. Tempo est un des rares studios équipés pour enregistrer à une vitesse de 30 IPS (inches per second), ce qui permet un rendement et une qualité supérieurs d'enregistrement. Malgré le fait que le studio a enregistré Beau Dommage, Diane Dufresne, Raoul Duguay, Pauline Julien, Patsy Gallant et bien d'autres, il s'intéresse aussi aux groupes rock anglophones et à ce chapitre, son équipement est hautement concurrentiel aux installations de Toronto et New York. Le studio a déjà enregistré des artistes américains, tels April Wine et Mohagony Rush et espère se créer une clientèle internationale. Le studio existe seulement depuis deux ans et demi et a vite rattrapé et même surpassé, selon M.

Lapierre, d'autres studios plus anciens de la ville. La conception physique et technique du studio a été réalisée par la firme West Lake de Los Angeles, concepteurs des plus grands studios américains de New York, Denver et Los Angeles. Ce genre de studio versatile, permet des arrangements complexes d'équipement dans un espace relativement réduit, et bien sûr, "une qualité de son impeccable". Les jeunes propriétaires de Tempo sont très actifs chacun de leur côté et investissent continuellement dans leur compagnie au point où l'un d'entre eux, Yves Lapierre, admet que le studio est sur-équipé techniquement. Leurs prix en conséquence sont plus élevés que dans d'autres studios mais les clients ne manquent pas pour autant!

Un autre studio qu'il faut absolument mentionner est celui de Yael Brandeis à Morin Heights dans les Laurentides. Conçu l'an dernier par André Perry, ce studio est situé au milieu d'un domaine unique, réunissant tous les éléments de paix et de tranquillité propices à la création. Le but premier de Mme Brandeis en allant s'installer à l'extérieur de Montréal était d'éviter le va et vient de Montréal afin de stimuler les artistes-chercheurs qui louent à la journée, à la semaine ou au mois le studio, où personne ne vient les déranger et où les lieux leur appartiennent entièrement une fois qu'ils y ont mis les pieds.

Au printemps dernier Cat Stevens est venu y enregistrer son dernier long-jeu et a loué le studio pour deux mois.

Le studio de Morin Heights a été le premier dans la région de Montréal à se servir d'une enregistreuse 24 pistes et a stimulé les trois autres studios qui l'utilisent maintenant à changer leur équipement 16 pour du 24 pistes. La console que André Perry a commandé pour le studio de Morin Heights a été conçue par le studio Trident de Londres, le meilleur studio d'Angleterre.

Morin Heights veut attirer les grandes vedettes internationales au Québec et y a déjà réussi, après seulement un an à peine d'exploitation...



## L'ESSAI

# L'art, nouvelle religion québécoise

par **JEAN-PIERRE BOUCHER**

Il semble qu'au Québec, comme en d'autres sociétés, art et religion soient intimement unis. En leur temps, les abbés Casgrain et Roy avaient tracé aux écrivains québécois un programme fondé sur les grandes vertus chrétiennes. Si leurs disciples sont aujourd'hui rarissimes, la désaffection religieuse ayant gagné tous les milieux de la société québécoise, on peut s'interroger sur la coïncidence dans le temps entre l'effondrement des structures religieuses et l'épanouissement des arts. Cette question de la confrontation des expériences religieuses et esthétiques, de leur unité interne, de leur différenciation et de leurs interférences, Marcelle Brissin en a fait l'objet d'un ouvrage paru il y a quelque temps aux presses de l'université de Montréal. L'auteur a choisi d'aborder ce sujet brûlant d'actualité au plan philosophique et d'analyser les expériences religieuses et esthétiques à l'aide d'une méthode phénoménologique. Cela nous vaut un livre aride à lire, dont se délecteront peut-être les initiés au jargon philosophique — j'ai eu souvent l'impression, me rappelant Réjean Ducharme, que le langage philosophique se parlait à lui-même et ne parlait pas au lecteur —, et qui, malgré une jaquette racrocheuse où est évoqué le **Refus global** de Borda, parle assez peu du Québec comme tel, même si les ques-

tions soulevées au plan philosophique sont d'un grand intérêt pour la compréhension de la fonction de l'art dans le Québec d'aujourd'hui.

S'il n'y a pas si longtemps encore l'Eglise jouissait chez nous d'un pouvoir immense, s'étendant même au domaine artistique, littéraire et culturel, un revirement complet de la situation s'est produit depuis quelques décennies, marqué principalement par le désir d'être soi-même et de décider soi-même de la conduite de sa vie. Si les artistes québécois ont exprimé avec force cette volonté de changement et de libération, ce n'est pas leur action qui a transformé dans le concret la société québécoise: les causes de cette transformation sont autres, économiques, industrielles, sociales, tout cela qui a fait qu'en un demi-siècle le Québec est passé d'une société rurale à une société urbaine. Contrairement à ce qu'écrivit M. Brissin, je ne vois pas dans le langage contestataire des peintres, des poètes, des chansonniers contemporains, le signe d'un peuple qui se libère.

J'y vois plutôt le signe d'un désir de libération, ce qui ne signifie pas que cette libération est en voie de se concrétiser. On peut très bien se tromper sur les moyens à utiliser pour atteindre un but, et le rater. C'est pourquoi un art contestataire ou

n'est pas précédée d'une libération économique et politique risque fort de s'offrir qu'une illusion de libération. Voilà peut-être, l'une des raisons de l'intérêt de nos gouvernements (surtout le fédéral) pour le domaine artistique. L'art, quelle merveilleuse voie de garage sur laquelle détourner les contestataires en puissance! Comme la religion qui occupait les esprits dans la pensée d'un autre monde, du "vrai monde" de l'au-delà, cette solution permet à ceux qui, plus pragmatiques, ont choisi d'organiser le monde présent à leur profit, de faire à leur guise.

De là l'intérêt de la question fondamentale soulevée par M. Brisson: "Est-ce qu'après les formes de religion d'abord très institutionnalisées qu'a connues le Québec, il vivrait aujourd'hui sous couleur de l'art une nouvelle expérience religieuse? Est-ce que l'expérience esthétique, au contraire, suppléera de plus en plus, par le jeu, le besoin d'illusion qu'exprime la religion au dire de Freud et introduira, par son esprit de contestation, de nouvelles formes de vie politique?" Bref, l'art a-t-il pris la place chez nous de la religion et a-t-il une fonction qui était jusqu'à récemment celle de la religion.

Que l'art soit une institution au même titre que la religion, cela ne fait aucun doute et M. Brisson le démontre clairement.

Comme la religion, l'art apparaît à l'individu comme un système organisé extérieur à lui-même. La peinture, le roman, la poésie contemporaines témoignent qu'un fossé sans cesse plus profond se creuse entre le créateur et le public. L'artiste s'exprime dans un langage accessible à un groupe d'initiés de plus en plus restreint. La critique contemporaine, dont l'objet devrait être de rendre intelligible ce langage hermétique, s'exprime trop souvent dans un langage encore plus ésotérique. Même s'il se veut contestataire, l'artiste est tôt ou tard récupéré par le système, rendu inoffensif. La censure n'est plus nécessaire dans notre société qui a compris qu'il était plus dangereux de censurer l'œuvre d'artistes contestataires que d'en assurer la diffusion pour mieux la noyer.

M. Brisson décrit avec justesse ce mécanisme de récupération: "Parfois la répression est plus subtile: elle prend la forme de la récupération: en reconnaissant, en légitimant l'expérience, on l'approprie, on lui ôte son sens, on en fait un divertissement toléré ou une mode inoffensive. C'est pourquoi les artistes contestent violemment le pouvoir quand ils croient déceler dans son approbation une forme habile de récupération."

Mais les protestations des artistes contestataires ne changent rien à l'affaire. Voie d'évitement. L'art participe dans notre

société de façon intime au fondement même du système qu'il prétend dénoncer, la loi du marché. La chanson populaire en offre un bel exemple. Elle a connu au Québec un développement spectaculaire depuis une quinzaine d'années mais elle s'inscrit dans ce que M. Brisson appelle "le contexte du best-seller commercial".

Aussi contestataire le chansonnier puisse-t-il être, il ne peut s'empêcher d'être sensible aux cotes d'écoute, au nombre de disques vendus, au nombre de spectateurs qui paient pour venir l'entendre. Malgré lui il vit du système. On comprend dès lors que sa dénonciation n'ait pas un grand impact. Cela ressemble beaucoup à un jeu. Sans doute la plus belle trouvaille du système a-t-elle été de mettre la contestation à la mode et de transformer le plus pur contestataire en un parfait consommateur. Ainsi le rôle qu'a joué jusqu'à récemment l'Eglise, détourner l'attention des réalités concrètes de ce monde que nous habitons vers un au-delà dont il n'est pas possible de savoir ce qu'il sera, est-il tenu maintenant par l'art qui, même contestaire, ne met pas en danger un système politique et économique que les maîtres du pouvoir veulent maintenir dans un tranquille statu quo.

Il est vrai cependant que l'art répond au besoin d'illusion au

J'hésite à commenter votre article (Le Devoir, 5-7-75) sur LE VIF DU SUJET précédé de LA GUERRE PROMISE. L'oeuvre devrait suffire, mais comment ne pas répondre à une critique aussi restrictive? J'invoquerais peut-être ainsi quelque lecteur à me lire quand même, qui s'en serait d'abord tenu à votre point de vue.

A mon sens, je n'ai pas écrit un livre sur la mort, comme vous le dites, mais un livre sur le temps. Puisque vous commencez votre article en citant l'épigraphie de Maurice

quel répondait autrefois la religion. Mais la réponse de l'art diffère sensiblement de celle de la religion. Cette dernière invitait l'homme à s'accomplir dans un autre monde où il se perdait dans un grand Tout. L'art invite plutôt l'homme valorisé à s'accomplir dans le monde actuel, mais transformé par la puissance de l'imaginaire. Le passage de l'expérience religieuse à l'expérience esthétique marque donc à mon sens un progrès dans la mesure où il s'agit de transformer un réel identifié comme ici et maintenant. Du moins avons-nous fini par trouver l'objet sur lequel fixer notre attention. Reste à découvrir les moyens appropriés pour agir sur le réel. Pour ma part je crains que l'art ne donne trop

Blanchot, je me permettraï de le reprendre. Vous m'accusez de me complaire "dans l'approche du temps mort". Or, Blanchot dit bien: "Dans cette région que nous essayons d'approcher (...), le temps mort est un temps réel où la mort est présente, arrive, mais ne cesse pas d'arriver, comme si, en arrivant, elle rendait stérile le temps par lequel elle peut arriver". Cette région à-elle quelque chose à voir avec le pessimisme dont vous me taxez ("la vie n'est rien, elle passe, mais la mort est au bout, inéluctable, etc.")? Cette région n'est-elle pas justement au plus haut point du domaine de l'inconnu (puisque la est contesté notre sentiment habituel du temps), cet inconnu dont vous dites que la poésie devrait être la découverte? Je suis bien d'accord avec vous: "Rien n'est moins certain que nos idées sur la mort". C'est ce que j'ai montré en me maintenant dans cet espace où "le temps mort est un temps réel", et en interrogeant, par conséquent, la problématique passé-présent-avenir, ce que vous n'avez absolument pas perçu. Comment, dès lors, s'abstenir "d'arracher des masques", autre chose dont vous me faites grief, nos certitudes ne sont-elles pas des masques incrustés par l'habitude? Je crois que vous n'avez pas tenu compte des nuances et des mo-  
dulations du langage.

Vous faites montre de la même simplification abusive à propos de la sexualité. A vous entendre, dans mon livre, le sexe n'est que "la pierre du sacrifice", un "sujet", "écorché vif". Pas un mot des textes où la sexualité est promesse d'ouverture (cf. 51 et 53 à 58). Vous privilégiez ceux "qui ne donnent pas le goût de faire l'amour", et évitez ainsi de les placer dans le contexte de la recherche. De toutes façons, les défauts du désir, du plaisir et de l'entente amoureuse existent — et communément, — faudrait-il donc les taire, conserver les masques sous prétexte d'œuvrer à la "conquête de la vie"? Y a-t-il des choses qu'il faut taire? Il est clair que vous ne faites aucun rapport entre l'entente amoureuse (et ses défauts) et la problématique de la région définie plus haut, rapport qui me semble capital puisque la notion de temps est au centre de la notion de relation. Dans cette optique, vous passez sous silence ce que mon livre peut avoir de révélateur à propos du temps et de l'acte mêmes d'écrire, de même que vous vous abstenez de juger la valeur de mon livre du point de vue proprement textuel, choses que je trouve étranges chez un critique de poésie.

Quoiqu'il en soit, je pourrais bien être, selon votre expression, un "prêtre de la grande noirceur", celle que nous subissons encore méprisant, et que

**télévision**

■ Emissions en noir et blanc

|                                                    |  |                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>SAMEDI</b>                                      |  | 9.00 Barbara Framan<br>10.00 On the evidence                                                                                  |
| <b>CBFT 2</b>                                      |  | 11.00 The National News<br>11.15 Montreal Tonight<br>11.31 Cine-Six<br>11.45 "Crazy Joe" (Drama 1974)<br>1.45 Station closing |
|                                                    |  | <b>CFTM 10</b>                                                                                                                |
| 8.55 Overture et horaire                           |  | 9.00 Les p'tits bonshommes                                                                                                    |
| 9.00 Grangallo et Petitou                          |  | 9.30 Les champions                                                                                                            |
| 9.30 Requet belles oreilles                        |  | 10.30 Les cadets de la forêt ■                                                                                                |
| 10.00 Tupano                                       |  | 11.00 Robin fume                                                                                                              |
| 10.15 Fabblo le magicien                           |  | 11.30 Michel Vaillant ■                                                                                                       |
| 10.30 Le monde enchante d'Isabelle                 |  | 12.00 Bon week-end                                                                                                            |
| 11.30 Les jeunes scientifiques                     |  | 1.30 Jugements rendus                                                                                                         |
| 12.00 Les héros du samedi "Ski nautique"           |  | 2.00 Cinema                                                                                                                   |
| 1.00 Sportique "Tennis"                            |  | 5.00 C'est arrive cette semaine                                                                                               |
| 2.00 Bagatelle                                     |  | 5.30 Sur le metelas                                                                                                           |
| 3.00 Festival international de Jazz de Montreal    |  | 6.30 A l'heure olympique                                                                                                      |
| 3.30 L'univers des sports                          |  | 7.30 Les grands spectacles                                                                                                    |
| 4.00 Téléjournal                                   |  | 10.30 Les nouvelles TVA                                                                                                       |
| 6.15 Univers inconnu                               |  | 11.15 La couleur du temps                                                                                                     |
| "L'écriture humaine" de Pech Merle                 |  | 11.30 Sans papiers                                                                                                            |
| 7.30 Le monde en liberté                           |  | 12.45 Le 10 vous informe                                                                                                      |
| 8.00 Nous les coniques                             |  |                                                                                                                               |
| "J'ai mon venique" (comédie - Canadian 1973)       |  |                                                                                                                               |
| 9.45 Josephine Baker à l'Olympia                   |  |                                                                                                                               |
| 10.30 Téléjournal                                  |  |                                                                                                                               |
| 10.45 Nouvelles du sport                           |  |                                                                                                                               |
| 11.00 Cinema                                       |  |                                                                                                                               |
| "Sur la piste des Apaches" (western American 1965) |  |                                                                                                                               |
| 12.30 (me nuit)                                    |  |                                                                                                                               |
| "Le Seigneur d'Hawaii" (drame - American 1962)     |  |                                                                                                                               |
| <b>CBMT 6</b>                                      |  | <b>CFCF 12</b>                                                                                                                |
| 10.30 The Flintstones                              |  | 7.30 University of the air                                                                                                    |
| 11.30 Reach for the top                            |  | 8.00 The community                                                                                                            |
| 12.00 Seaside Street                               |  | 8.30 Rupert Bear                                                                                                              |
| 1.00 The world on man                              |  | 9.30 The Waterville gang                                                                                                      |
| 1.30 Klakane                                       |  | 10.00 Story Theatre                                                                                                           |
| 2.00 CBC Saturday Sport Special                    |  | 10.30 The Hudson Brothers Show                                                                                                |
| 3.00 The Bugs Bunny road runner hour               |  | 11.00 Let's go                                                                                                                |
| 4.00 Canadian Open Golf                            |  | 11.30 Survival                                                                                                                |
| 6.00 CBC Saturday evening news                     |  | 12.00 Magic Tom's Road Show                                                                                                   |
| 6.30 Take time with Noel Harrison                  |  | The Flintstones                                                                                                               |
| 7.00 The best of Groucho                           |  | 1.00 Saturday at the movie                                                                                                    |
| 7.30 Maude                                         |  | "Killer and Kid" (Drama 1965)                                                                                                 |
| 8.00 All around the circle                         |  | 3.00 Superstars of the nat                                                                                                    |
| 8.30 High Liar                                     |  | 4.00 Celebrities know your sports                                                                                             |
|                                                    |  | 4.30 Wide world of sports                                                                                                     |
|                                                    |  | 6.30 That's my name                                                                                                           |
|                                                    |  | 7.00 Engelbert Humperdinck in Bermuda                                                                                         |
|                                                    |  | 8.00 Academy Performance                                                                                                      |
|                                                    |  | "Stand up and be counted" (Drama)                                                                                             |
|                                                    |  | 11.00 City National News                                                                                                      |
|                                                    |  | 11.15 Pulse                                                                                                                   |
|                                                    |  | 12.00 The 12 midnight movie                                                                                                   |
|                                                    |  | "H.P.M." (Drama 1970)                                                                                                         |
|                                                    |  | 2.15 Sign-off                                                                                                                 |

## RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Bonjour Tambour Major!  
19.30 Aux p'tites vues:  
Le scandale d'Eather Costello" (de  
D. Miller - Britannique).  
21.40 Sur deux plans

## DIMANCHE

### CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire  
9.00 Yogi et compagnie  
9.30 Lancelot, agent secret  
10.00 Le jour du Seigneur  
11.00 La flèche du temps  
11.30 Prelude  
12.00 La semaine verte  
12.50 D'hier à demain  
"Maroc: d'aujourd'hui"  
2.00 Les religions et l'homme  
3.00 L'heure des quilles  
3.30 L'univers des sports:  
"Omnium de golf du Canada"  
4.00 Action santé.  
"La femme".  
6.30 Téléjournal  
6.35 Atome et galaxies  
7.00 La petite patrie  
7.30 Les Beaux dimanches:  
Cirque du monde: Le Cirque Apollo.  
8.30 Les Beaux dimanches  
"Les grandes batailles du passé":  
Potlatch.  
9.30 Les Beaux dimanches:  
Un troisième testament: "Pascal  
1623-1662"

10.30 Téléjournal  
10.45 Sports dimanche  
11.00 Cné-club  
Histoire du cinéma français: de Mu-  
nuch à la drôle de guerre 1938-1939.

## CBSMT 3

18.30 This is the Life  
11.00 Meeting Place  
12.00 Generation  
12.30 Montreal Mosaic  
12.45 A Way Out  
1.00 Pacificanada  
1.30 Summer country Canada.  
2.00 People of our time  
2.30 Sunday best  
2.30 Missic to see  
4.00 Canadian open gulf  
6.00 The Wonderful World of Disney  
7.00 The Beachcombers  
7.30 The Irish rovers  
8.00 The Waltons  
9.00 Sunday movies  
11.00 The National News  
11.15 Nation's Business  
11.23 Montreal tonight  
11.37 One-camp:  
"Leave her to heaven"/drame - 1945  
1.20 Station closing

## CFTM 10

10.00 Les p'tits bonshommes  
"C'était le bon temps"  
12.00 Bon dimanche  
1.30 Le père Abraham  
2.00 Sports Spec  
3.00 Cinema  
5.00 Informations voyages:  
"Gastronomie en voyage"  
5.30 Au royaume des animaux  
6.00 Flipper  
6.30 Showbiz  
7.30 La croasse  
"Montreal à Québec"  
10.00 Regards sur le monde  
10.30 Les nouvelles TVA  
11.00 La onzième heure  
12.00 Le 10 vous informe

# cinéma

CFCF 12

5.57 Sign-on  
 6.00 The community  
 6.30 Cross roads  
 7.00 Jimmy Swaggart  
 7.30 Katherine Kuhlman  
 8.00 Rex Humbard  
 9.00 Oral Roberts presents  
 9.30 It Is Written  
 10.00 The Helene Program ■  
 10.30 Teledinamica ■  
 11.00 The Red Fisher Show  
 1.30 Tennis Championships  
 2.30 Roller derby  
 3.30 Summer Sports Series  
 4.30 Quebec period  
 5.00 Unnamed World  
 5.30 Garner Ted Armstrong  
 6.00 Travel 75  
 6.30 Going places  
 7.00 Sunday Mystery movie:  
 "Mc Millan and wife"  
 9.00 Caribe  
 10.00 W-5  
 11.00 The CTV National News  
 11.18 Pulse  
 12.00 The 12 midnight movie:  
 "Magnificent matador"  
 2.00 Sign-off  
 (drame - 1955). ■

## RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Bons baisers  
 19.30 Poste frontiere:  
 Le Perou  
 20.30 Dans la tête des hommes  
 21.00 Si on s'y mettait  
 21.30 Voulez-vous finir avec moi?  
 Roger Lemelin.

teree une certaine liberté; et je refuse peut-être pas violemment le réel, mais il s'en tient à l'écart pour jouer: le jeu avec des possibles, il ouvre à des mondes différents. Il provoque ainsi le spectateur, le presse de devenir lui-même producteur, déconstruit sans cesse les formes établies, les siennes en premier: en un mot, il crée de l'insolite. Non seulement l'expérience de l'extraordinaire est son origine, mais son oeuvre même vise à susciter de l'insolite".

1 "Expérience religieuse et expérience esthétique", par Marcelle Brisson, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1974.

**SPECTACLE  
de  
MARIONNETTES**

### "LE PETIT MONDE DE L'ÎLE STE-HÉLÈNE"

*Création et Texte de:*

Michel Fichette

**les mercredi, jeudi,**

**vendredi, samedi**

**Français 2h - Anglais 4h.**

Réalisation du Théâtre International  
de Montréal.

**Réservations: 526-0821**

lets tout l'Estimote". Sam. 8.45. Dim. 9.30

**REUNIS!**  
 Lino Ventura -  
 Annie Girardot  
 et l'indivisible réputation  
 du cinéma français  
 Isabelle Adjani

**PLUS**  
 Claude  
 Pinoteau

**Vincent,  
 François,  
 Paul  
 et les autres...**

**la gifle**

**RIVOLI**

ST-DENIS & BELANGER, 277.3125

**2**

REPRÉSENTATION COMPLÈTE  
 A 1.20. 5.20. 7.15.

**l'escapade**

MARIE DUBOIS  
 PHILIPPE CLEVENOT

ANTOINETTE MOYA  
 GEORGES WOD

JEAN-LOUIS TRINTIGNANT

14  
 ANS

Un film de MICHEL SOUTTER

"Un film pareil ne se raconte pas, il se savoure..." PARISCOP

SALLE EISENSTEIN

Réalisation de Alain Resnais

**STAVISKY**  
 (JEAN-PAUL BELMONDO) (CHARLES BUCHER)

POUR TOUS  
**ELVÉE**  
 COMPTIN HALL 1000

*Galleries d'Art*

**SCULPTURES**

Archipenko  
Arap  
Greco

NOUS ACHETONS  
PEINTURES DE QUALITÉ

Marini  
Moore  
Rodin

IMPORTANTES TABLEAUX D'ARTISTES  
CANADIENS ET INTERNATIONAUX

Ouvert de 9 à 5:30

Ferme sam et dim

**DOMINION GALLERY**

Le plus grand choix de peintures et sculptures au Canada dans  
la plus grande Galerie Marchand d'Art au Canada

1438 OUEST, RUE SHERBROOKE 845-7471 et 845-7833

FOYER DES ARTS EATON  
9<sup>E</sup> ÉTAGE CENTRE-VILLE

Exposition des peintures  
**d'artistes canadiens**  
jusqu'au samedi 16 août

Clarence Gagnon, René Richard, Oscar de Lall, Albert Cloutier, René Gagnon, Léo Ayotte, Gordon Pfeiffer, Marcel Favreau, Ron Simpkins, Jean-Marc Blier, Helmut Gerth, S. Kirshner, Viateur Lapierre, Rolland Montpetit, Gilles Gingras et autres.

**EATON**

|                                               |                                                                                       |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| ductibles" 3.30, 7.40                         | 6.00, 9.35                                                                            |
| ATWATER 1: Niveau métro Alexis Nihon          | CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil                                                   |
| 935-4245 "Tommy" 1.15, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20 | 677-7933 "Refroirdi a 99%" Sam.: 8.00 dim.:                                           |
|                                               | 1.00, 4.30 8.00 et "L'ary le dingue, Mary la garce" Sam.: 2.20, 9.50 Dim.: 2.45, 6.10 |
| ATWATER 12: Niveau métro Alexis Nihon         |                                                                                       |
| 931-3313 "Funny lady" 1.30, 4.00, 7.00        |                                                                                       |

0.40. 16.40. 20.40. 7.30. 9.15  
BEAUVRE: 5117 ave de la Paroisse Marc-  
André, acrobatisme, 8.40, 2.50, 5.40, 9.30  
+ "Heads or tails" 12.00, 1.40, 7.00, 9.50  
BERRI: 1280 St-Denis 878-2424 "La tour  
médiane" 1.35, 4.50, 8.15  
BIJOUD: 5030 Papineau 527-9131 "En  
amour ce va le client" 12.45, 3.55, 7.30  
+ "Et mourir de désir" 2.00, 2.50, 8.30  
CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E 423-  
5100 "Le grand Frankenstein" 1.00, 2.45  
4.30, 8.15, 8.40, 9.45  
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E 524-  
9330 "Phin des puits" 3.00, 6.30, 10.05, et  
"L'espion aux pattes de volours" 1.00, 4.20, 8.00  
CRYSTALIER: 1590 St-Denis 845-3222  
"L'ironie du sort" 12.30, 2.25, 4.01, 6.05,  
8.00  
CINÉMA 2001: 855 Décarie 277-6001  
S.A. "Air sur un fait pour au monde"  
7.30 "The concert for Bangla Desh"  
9.30 "Phantom of the paradise" 12.00  
p.m. Dim.: "Harold et Maude" 3.00, 5.00  
+ "The good times Roll" 7.00 "The  
concert for Bangla Desh" 9.30.  
LE CINEMA DE PARIS: 800 Ste-Catherine O  
861-2996 "Zig, Zag, 3.30, 5.30, 7.30,  
9.30  
4.50, 7.00, 9.10  
CREMAZIE: 8610 Beaubien 211-6060  
"Les habitants de terre" 12.15, 2.25,  
4.45, 7.00, 9.30  
DALPHIN: 2388 Beaubien 712-6060 "Salle  
Remoré" "Une passion" 1.30, 3.30, 5.30,  
7.30, 9.30 "McLaren" "Christown" 12.30,  
2.45, 5.00, 7.15, 9.30  
ELYSEE: 35 Milton 842-6043 "Salle Elaeen-  
te" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, 11.30  
10.00 "Salle Renais" "L'espace" 1.30,  
3.30, 5.30, 7.30, 10.00  
FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E 523-  
3830 "Tout le monde est beau, tout le monde  
il est gentili" 12.30, 2.30, 7.20, 9.20  
JEAN-TALON: 4235 Jean Talon 725-7000  
"Les fous du stade" Sam.: 7.10, 10.15 dim:  
1.00, 4.05, 7.10, 10.15 et "Les Charlots font  
l'Espace" Sam.: 8.45 Dim.: 2.30, 5.35, 8.45  
PRAXIS  
THEATRE DE LYS: 858 Ste-Catherine E 268-  
3303 "Zig Zag" 1.30, 3.30, 5.30, 9.30  
KENT: 6100 Sherbrooke O 489-9770 "Jaws"  
12.15, 4.45, 4.45, 7.00, 9.15  
LOUFOUR: 1000 Ste-Etienne O 866-8551  
"Jaws" 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15  
MAISON CROIX: 6001 Sherbrooke E, 525-  
2218 "Les fous du stade" Sam.: 7.10, 10.15  
Dim.: 1.00, 4.05, 7.10, 10.15 et "Les Char-  
lots font l'Espace"

## scène

BATEAU-THEATRE L'ESCALE: (St-Marc  
sur le Richelieu) "L'éte s'appelle Julie"  
de M. Dibé, du mardi au vendredi 21h  
Dim.: 12h, 18h, 20h et 22h30. Relâche: dim.  
et lundi.  
CLAUDE LANDRY: Sur semaine 21h. Sam.:  
20h30 et 22h. Lundi: relâche.  
CENTRAL DU UNIVERSITE DE  
MONTREAL: 2332 St-Eduard Montpell  
"La grande montée ou un épisode dans la  
vie caennaise de Don Quichot" de J.C. Mac-  
Guerre du mercredi au samedi, 21h. Relâ-  
che: dim. et lundi.  
LA FENIERE: (Ancienne Lorette) "Drôle  
de couple" de Neil Simon, tous les soirs:  
21h. Relâche: dimanche.  
MAISON DES ARTS LA SUEVEGARDE: 160  
N-Dame E. "Les Voyagèmes" de M. Gar-  
neau. Du jeudi au samedi: 21h. Relâche du  
dim. au mercredi, sur semaine: 21h. Relâ-  
che du dim. au mercredi.  
PATRIOTE DE STE-AGATHIE: Jean-Pierre  
Ferland sur semaine: 21h. Sam.: 20h et  
22h. Relâche: lundi.  
LA POUDRIERE: (Île Ste-Hélène) "Who's  
Home?" de J.H. Crisp du mardi au ven-  
dredi: 20h30. Sam.: 18h30 et 21h30. Relâ-  
che: dim. et lundi.  
THEATRE DE L'ATELIER: (Sherbrooke)  
"Si Aurone m'était conté deux fois" de  
G. Guinon du mardi au dimanche  
20h30. Relâche: lundi et mardi.

THEATRE DU HORLA: (St-Bruno): "Le se-  
rum qui tue" et "Les méfaits de l'accide-  
nt de C.J. Magnier du mercredi au vendredi  
20h30. Samedi: 21h. Sam.: 20h et 22h30. Relâche: dim.  
lundi et mardi.  
THEATRE DES MARGUERITES: (Trois  
Rivières) "Cent main" de F. Jamn, du  
mardi au vendredi: 21h. Sam.: 19h30 et 22h  
30, relâche dim. et lundi.  
THEATRE DES MARJOLAINE: (Eastman)  
"Mixed doubles" du mardi au vendredi:  
21h. Sam.: 19h et 22h30. Dim.: 20h. Relâ-  
che: lundi.  
THEATRE DES PRAIRIES: (Notre-Dame-  
des-Prairies) "La bellelle d'Alfred Nor-  
lai du mardi au vendredi": 21h. Sam.:  
19h30 et 22h30. Relâche: dim. et lundi.  
THEATRE FIGERIE: (Horth-Hatley)  
"Mixed doubles" du mardi au vendredi:  
20h30 samedi: 18h30 et 21h30. Relâche:  
dim. et lundi.  
THEATRE DU QUATSOUX: 100 ave de  
Ste-Agathe 745-7277 "La grande envolée"  
production de la ralloage et du centre d'es-  
t des auteurs dramatiques, du mercredi  
au vendredi: 20h30. Sam.: 19h30 et 22h30.  
Relâche: dim. lundi et mardi.  
THEATRE SUN VALLEY: (Ste-Adèle):  
"O mes aïeux" de José André Lacour  
du mardi au vendredi: 21h. Sam.: 20h et  
22h30. Relâche: lundi.

**MONKLAND:** 5505 Monkland 484-3579  
"Airport 75" 2.30, 6.05, 9.50 et "Front  
page" 12.45, 4.15, 8.00.

12 p.m. Dim. "The night porter" 4.30.  
François et le chemin soliel 7.30.  
"La jeune fille assassine" 9.30.

**PALACE:** 698 St-Catherine O. 866-6981  
French Connection 12.40, 2.45, 4.35, 7.05, 9.20.

**PAPINEAU:** 4619 Papineau 321-4583  
No 1 "Le pêcheur d'une nuit" 2.30, 4.35, 7.05, 9.20  
"Des roses blanches pour ma sœur noire" 12.30, 4.00, 7.30 (salle no 1)  
"Le grand méchant" 12.15, 4.35, 9.00 et  
"Delirance" 2.40, 7.00.

**PIERROT:** 1590 St-Denis 845-3222  
"Le mariage forcé" 1.09, 3.10, 5.15, 7.15, 9.20.

**PLACE DU CANADA:** Hôtel Champlain.  
377 Dorchester O 861-4955 "The fortune" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.

**PLACE VILLE-MARIE:** (Petit écran) 577 Dorchester 866-2544 "Mandingo" 12.10, 2.20, 4.30, 6.45, 9.00.

**PLACE VILLE-MARIE:** (Grand cinéma): 377 Dorchester O 861-4595 "Nashville" 1.00, 3.50, 6.40, 9.30.

**PLAZA:** 6505 St-Hubert 274-5155 "Chair pour Frankenstein" 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00, 9.45.

**PUSSEYCAT:** 4015 St-Hubert 845-4215  
"Computer game" 12.10, 2.35, 4.50, 8.25, et  
"House of a thousand deliriums" 4.35, 1.15, 7.00, 9.20.

**RIVOLI 1:** 6905 St-Denis 277-4129 "Rapport sur la vie sexuelle de la ménagère no II, no 11P" des 120.

**RIVOLI II:** 6905 St-Denis 277-4129 "La fille 1.20, 5.50, 9.20 et violent, François Paul et les autres" 3.10, 5.15, 7.15, 9.20.

**RIVOLI 3:** 1594 St-Denis 849-4221 "Le cri du cœur" 2.40, 6.15, 9.50 et "Martha" 1.00, 4.55, 8.10.

**ST-ETIENNE:** 2155 St-Catherine O 932-1319 "Rollerball" 1.00, 3.50, 6.10, 8.30.

**SNOWDOW:** 5225 Decharie 482-1322 "Night mover" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

**VAN HORNE:** 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "L'oiseau de feu" 12.20, 2.35, 4.50, 7.05, 9.25.

**VERDUN:** 3841 rue Wellington 768-2092  
"La tour infernale" 1.20, 4.40, 8.00.

**VENDOME:** Place Victoria 879-1451 "Speaking with Inge and Sini" 12.45, 2.30, 4.15, 6.00, 7.45, 9.30.

**VERSAILLÉS:** 1606 St-Hubert 7625 Sherbrooke E 352-4020 "Le pêcheur d'une nuit" 2.40, 4.40, 9.40 "Des roses blanches pour ma sœur noire" 1.00, 4.25, 7.55.

**VERSAILLÉS:** (Salle bleue) 7625 Sherbrooke E 352-4020 "Adolescence perverse" 2.50, 6.00, 9.25 et "Pleins feux sur un voyeur" 1.15, 4.30, 7.45.

**VERSAILLÉS:** 1604 St-Denis 842-9786 "Le Théâtre à l'oe de R. Malaison" 8.00.

**VILLERAY:** 8042 St-Denis 383-5577 "Le nouvel amour de coquelicot" 2.50, 6.15 et "Quatre basses pour un danois" 1.00, 4.25, 7.50.

**WESTMONT SQUARE:** 1 Westmont 331-2477 "The Pink Panther" 12.45, 2.35, 4.50, 7.00, 9.15.

**YORK:** 1487 St-Catherine O 337-9787 "Return of the Pink Panther" 12.45, 2.50, 4.50, 7.00, 9.15.

**CONSERVATOIRE:** DART CINEMATOGRAPHIQUE: Sam. "The south" 12.45, 2.50, 4.50, 7.00, 9.15.  
R. Wise - 1965 "7.30" "Lili" "ide C. Walters" - 1953 "9.30" "Oh! what a lovely war" ide R. Attenborough - 1969 "9.30

 **Roman Polanski**  
Version française

 **Jack Nicholson** **Faye Dunaway**

**Chinatown**  
SAM. DIM.  
12.30, 2.45  
9.00-11.59  
SEM. 7.15-9.30

**LE DAUPHIN**  
BAUDUIN PRES D'IVERVILLE, 721-6000

**CE BOIR  
DANSE FUSION  
20h30**

**EXPO-THÉÂTRE**  
Cité du Havre

**Les Grands Ballets  
Canadiens**  
in collaboration with  
CKAC/77

● **L'OISEAU DE FEU**

● **JEU DE CARTES**

● **LA LOTERIE**

**Du 29 juillet au 1 août  
20 h 30**

Billets non réservés en vente  
à \$2.95 à la **3e** soirée

Signes réservés en vente à  
\$5.50 l'unité à l'Expo-Théâtre  
et aux comptoirs T.R.S.

Prix spéciaux pour groupes et  
pour l'achat de plus d'un  
programme.

Achetez vos billets par  
Chargex: Tél: 873-5183

Autobus Expo-Théâtre x 12x  
metro McGill

"MÉRITE AU PLUS HAUT POINT  
D'ÊTRE VU ET REVU"

14

TOGRAPHIQUES EXTRAORDINAIRES. LE PLUS ÉTONNANT DES  
TUELLEMENT, C'EST UN CRI ANGOISSANT ET UN MAGNIFIQUE  
POÈME."  
— VINCENT CANBY, N. Y. TIMES

"BEROMAN... UN SOLITAIRE EN RECHERCHE CONSTANTE DE SES  
SEMBLABLES. INTERROGATEUR CRUEL, TENDRE, GRAVE ET  
MOQUEUR!"  
— SEQUENCES

"MAGISTRAL, DANS SON AUDACITÉ... LE PLUS ÉTONNANT DES  
FILMS DE BERGMAN, IL PÉNÈTRE L'ÂME HUMAINE AVEC UNE  
SIMPLICITÉ ORIGINALE."  
— PETER HARCOURT, SIGHT & SOUND



**ingmar bergman**  
**une**  
**PASSION**

**max von sydow   liv ullmann**  
**bibi andersson**  
**erland josephson**

V.O.  
SOUS-TITRES  
FRANÇAIS

**le DAUPHIN**

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

SAM 10H  
13h - 330 - 530  
730 - 930  
SEM 7h - 930



# Carrières et Professions

## cegep de rouyn-noranda

Le service de l'éducation des adultes du CEGEP de Rouyn-Noranda requiert les services de:

### PROFESSEURS EN TECHNIQUES ADMINISTRATIVES

#### Qualifications:

- Baccalauréat dans une discipline appropriée.
- De préférence expérience pertinente.

#### Salaire:

Selon le décret tenant lieu de convention collective (en négociation)

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae le ou avant le 9 août à l'adresse suivante:

Yvon Lafond,  
Service de l'éducation des adultes,  
CEGEP de Rouyn-Noranda,  
C.P. 1500  
Rouyn, Québec J9X 5E5

## RÉDACTEUR EN CHEF

Une publication industrielle de langue française est à la recherche d'un rédacteur en chef.

La connaissance de la production rédactionnelle et de la photographie est absolument nécessaire. De plus, il faut être libre de voyager une semaine par mois.

Prière d'envoyer votre curriculum vitae au:

Directeur du Personnel  
C.P. 180  
Succursale Victoria,  
4895 Sherbrooke Ouest  
Montréal, Québec



## Desjardins + Sauriol et Associés

### Ingénieurs-Conseils

### recherche un DESSINATEUR

#### Exigences:

Expérience récente de 4 à 5 années dans un bureau de génie conseil à titre de dessinateur en structure de béton armé (ponts, bâtiments, etc.).

Lieu de travail: Laval.

Ce poste permanent assure un salaire très intéressant.

Les candidats intéressés feront parvenir leur curriculum vitae ou téléphoneront au:

Service du personnel,  
400, boul. Labelle, Chomedey, Laval  
681-9221

Voir autres Carrières et Professions en pages 12, 13,

## COORDONNATEUR PROGRAMMATION

Lieu de travail: Hull, Québec

Emploi permanent. Échelle de salaire de \$10.000 à \$15.000 par année.

Date finale pour faire parvenir curriculum vitae: le 11 août 1975.

Adresse: Conseil Régional de Développement de l'Outaouais  
C.P. 967  
Hull, Québec

#### Pré-requis:

- Un diplôme universitaire en administration, gestion, économie et 4 ans d'expérience pratique comme cadre intermédiaire.
- Ou un diplôme de niveau collégial et au moins 10 ans d'expérience comme cadre intermédiaire.
- Très bonne connaissance des organismes du milieu et des structures gouvernementales régionale, provinciale et fédérale.
- Très bonne connaissance des méthodes de programmation.
- Capacité de travailler en équipe.



CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE LA PETITE NATION

## ORGANISATEUR COMMUNAUTAIRE

#### FONCTIONS:

- Agir comme personne ressource auprès des différents groupes du milieu.
- Promouvoir la participation de la population aux activités et au développement du CLSC.

#### QUALITÉS REQUISES:

- Sens de l'initiative
- Capacité de travailler en équipe
- Capacité de se déplacer assez régulièrement dans la région.

#### QUALIFICATIONS:

- Diplôme du CEGEP ou de l'Université (En sciences sociales de préférence).
- Connaître les méthodes propres au travail d'organisateur communautaire.
- Minimum de deux (2) années d'expérience pertinente.

#### LIEU DE TRAVAIL:

Région de St-André-Avellin, comté d'Argenteuil

#### SALAIRE:

Selon les qualifications et l'expérience

#### DATE LIMITE:

Avant le 11 août, 1975

Veuillez adresser votre candidature, accompagnée d'un curriculum vitae à:

M. Gilles Bégin, dir. gén.  
Centre Local de Services Communautaires de la Petite Nation,  
C.P. 120,  
St-André-Avellin, comté d'Argenteuil,  
J0W 1W0

## LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

requiert les services de:

## ORTHOPHONISTE AUDIOLOGISTE

#### NATURE DU TRAVAIL:

L'orthophoniste-audiologiste fournit une assistance professionnelle aux élèves qui ont des troubles du langage et de la parole ou des troubles d'audition, particulièrement à la maternelle et au premier cycle de l'élémentaire.

L'orthophoniste-audiologiste est rattachée au Directeur des Services aux Étudiants.

#### QUALIFICATIONS:

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle en orthophonie-audiologie.

#### TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL:

Conformément à la convention collective de travail en vigueur.

#### FIN DU CONCOURS

Le 30 juillet 1975

FAIRE PARVENIR CURRICULUM VITAE À:

Commission Scolaire des Laurentides,  
Service du Personnel,  
13, rue St-Antoine,  
Ste-Agathe-des-Monts, P.Q.

## LA COMMISSION SCOLAIRE D'AYLMER

demande UN

## DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT (H-F)

#### RESPONSABILITÉS:

- Sous l'autorité du Directeur Général:
- planifier, organiser, coordonner et évaluer l'enseignement dispensé par la commission;
- aviser le Directeur Général et assister ou diriger les directeurs d'écoles relativement à l'organisation de l'enseignement, à l'animation du personnel enseignant, aux programmes d'études, aux méthodes, techniques et documents d'enseignement, aux modes d'évaluation et de contrôle de l'enseignement;
- Évaluer le personnel sous sa responsabilité.

#### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

- Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le Ministère de l'Éducation de la province de Québec.
- Diplôme universitaire exigeant un minimum de seize (16) années d'études en sciences de l'éducation en administration scolaire.
- Aptitude réelle à l'animation.
- Aptitude à analyser les situations et de travailler en équipe.
- Dix (10) années d'expérience pertinente, dont au moins trois au niveau de cadre ou de direction d'école.
- Le candidat devra être bilingue.

#### RÉMUNÉRATION:

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

Prière de transmettre votre demande avant le 8 août 1975.

Directeur Général  
Commission Scolaire d'Aylmer  
52, rue Elizabeth  
Lac Beauport, Québec

## CENTRE HOSPITALIER L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC

### CHEF COMPTABLE

#### Fonctions:

Sous l'autorité du Directeur financier planifier, diriger, contrôler et coordonner les activités relatives aux opérations comptables et statistiques dans le but d'assurer une saine gestion.

#### Exigences:

- Détenir un diplôme de premier cycle universitaire dans un domaine pertinent.
- Posséder un minimum de deux années d'expérience.

#### Traitement:

Selon les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir votre curriculum vitae en y joignant vos attestations d'études avant le 9 août 1975 à:

Direction du Personnel  
Hôtel-Dieu de Québec  
11, Côte-du-Palais,  
Québec 4, P.Q.

## COMMISSION SCOLAIRE DE CHÂTEAUGUAY

### DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT (Secteur élémentaire)

#### ATTRIBUTIONS:

- Le directeur des services de l'enseignement planifier, organiser, coordonner et évaluer l'enseignement dispensé par la commission.
- Il avise le directeur général et assiste ou dirige les directeurs d'école relativement à l'organisation de l'enseignement, à l'animation du personnel enseignant, aux programmes d'études, aux méthodes, techniques et documents d'enseignement, aux modes d'évaluation et de contrôle de l'enseignement.
- Il évalue le personnel sous sa responsabilité.
- Il accomplit toutes autres tâches que lui confie son supérieur immédiat.
- Il fait partie de l'équipe de gestion, des cadres supérieurs.

#### QUALIFICATIONS:

- Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre.
- Diplôme universitaire exigeant un minimum de seize (16) années d'études en sciences de l'éducation, en administration scolaire ou dans une des disciplines d'enseignement.
- Approximativement 10 années d'expérience pertinente dont au moins 3 au niveau II ou l'équivalent.
- Connaissance d'usage de la langue anglaise requise.

#### SALAIRE:

Minimum \$13.780, maximum \$23.147. Ces taux sont ceux de la politique salariale 1974-75 à être réajustée pour l'année scolaire 1975-76.

Faire parvenir votre curriculum vitae en incluant votre photographie avant le 4 août 1975.

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
184 Salaberry Nord, Châteauguay, Qué.

## Bureau de placement du secteur de l'Éducation

Le Bureau de placement du secteur de l'éducation informe les personnes intéressées que les ministères de l'Éducation des gouvernements de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan recherchent des professeurs de français (langue maternelle ou langue seconde), au niveau élémentaire ou secondaire.

Les exigences professionnelles et les conditions de travail sont déterminées par les dispositions en vigueur chez l'employeur éventuel.

Les offres de service, accompagnées de curriculum vitae, peuvent être adressées avant le 15 août, au Bureau de placement du secteur de l'éducation qui verra à les acheminer aux instances visées.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues en s'adressant à:

Bureau de placement du secteur de l'éducation  
1035, rue de la Chevrière  
Édifice "G", 17e étage  
Québec,  
Tél.: (418) 643-8465



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
Ministère de l'Éducation

## C.L.S.C. MISSISQUOI (Bedford)

recherche

## UN TRAVAILLEUR SOCIAL PROFESSIONNEL

#### Fonctions:

- Participe au programme de consultation sociale (prise de contact et traitement à court terme).
- Collabore à l'élaboration et l'application de programmes d'éducation, d'information, de prévention s'adressant à des groupes d'usagers du centre.

#### Qualifications:

- Diplôme universitaire en service social.
- Connaissance approfondie des techniques d'interventions individuelles.
- Expérience de travail social auprès de groupe.
- Aptitude à innover dans le domaine de la prévention sociale.
- Capacité de travailler en équipe.
- Expérience de 2 ans.

#### Salaire:

Selon les normes du ministère des Affaires Sociales.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 6 août à l'adresse suivante:

C.L.S.C. Missisquoi  
a/s Pierre Morin  
C.P. 230  
Thedford, Qué. J0J 1A0



hôpital de chicoutimi inc.

Centre hospitalier ultra-spécialisé de 636 lits

recherche

## UN(E) ADJOINT(E) À LA DIRECTRICE DES SOINS INFIRMIERS

(Section administration du personnel infirmier)

#### SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS:

Sous l'autorité de la Directrice des soins infirmiers, le titulaire de ce poste analyse, détermine et contrôle l'utilisation du personnel infirmier.

De plus, il assume le contrôle administratif du bloc opératoire et remplace la Directrice en son absence.

#### EXIGENCES:

- droit de pratique de l'O.I.I.Q.
- formation et/ou expérience pertinente en administration;
- Expérience valable en soins infirmiers;
- sens de l'organisation;
- habileté à diriger et à travailler en équipe.

#### TRAITEMENT:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Les candidats(es) intéressés(es) doivent faire parvenir un curriculum vitae complet (photo récente, certificat de naissance et attestations d'études au plus tard le 11 août 1975 à:

Claude Gendron  
Chef de l'embauche  
Hôpital de Chicoutimi Inc.  
C.P. 1006,  
Chicoutimi, Qué.  
(418) 549-2195 loc. 281.



Office national du film du Canada

National Film Board of Canada

## SPÉCIALISTE EN ORGANISATION ET MÉTHODES

Nous avons un poste intéressant pour un analyste d'expérience en organisation et méthodes. Le candidat choisi devra concevoir et tenir à jour des systèmes et des méthodes dans divers services de notre organisme.

Diplôme universitaire et un minimum de 3 années d'expérience. Connaissance du français et de l'anglais, surtout aptitude à communiquer par écrit en français. Salaire jusqu'à \$15.500. Excellentes conditions de travail et possibilités d'avancement pour une personne dynamique.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

#### L'OFFICE NATIONAL DU FILM

Division du Personnel  
C.P. 6100  
Succursale A  
Montréal, Québec H3C 3H5



## La Commission Scolaire Régionale du Golfe

requiert les services

## D'UN (1) DIRECTEUR D'ÉCOLE

Lieu de travail:

Polyvalente Manikoutai, 40 Comeau, Sept-Îles.

#### Attributions

Sous l'autorité du directeur général ou de la personne déléguée à cette fin par la commission, conformément aux règlements édictés en vertu des articles 202 d) et 204 de la Loi de l'Instruction Publique (Loi 27-1971), le directeur de l'école assume l'entière responsabilité de son école.

Il organise son école au point de vue administratif, pédagogique, financier et matériel et assume la gestion du personnel des divers champs d'activités de l'école, conformément aux politiques et aux règlements de la commission.

Il doit assurer des communications régulières et suivies à l'intérieur de son école, avec la commission et avec le milieu desservi par l'école.

#### Critère d'admissibilité

##### Niveau secondaire

- a) l'autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre;
- b) une formation universitaire exigeant au moins seize (16) années de scolarité;
- c) une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes;
- d) une expérience de trois (3) ans au niveau 1 ou au niveau 2, à l'élémentaire ou au secondaire, directement reliée aux fonctions à remplir, ou l'équivalent.

#### Rémunération

Selon les politiques administratives et salariales du Ministère de l'Éducation.

LES PERSONNES INTÉRESSÉES SONT PRIÉES DE FAIRE PARVENIR LEUR CANDIDATURE À:

Les Services du Personnel  
30, rue Comeau  
Sept-Îles, Québec

FIN DU CONCOURS. Le 8 août 1975

## C.L.S.C. ST-HUBERT

recherche

## DIRECTEUR (TRICE) GÉNÉRAL (E)

#### RESPONSABILITÉS:

- Sous l'autorité du Conseil d'administration, il voit à l'administration générale du C.L.S.C.
- En fonction des besoins du milieu et des orientations du Conseil d'administration, il est responsable, avec l'aide d'une équipe multidisciplinaire, du fonctionnement du C.L.S.C.: planification, coordination, gestion, évaluation des activités.
- Il établit et maintient des relations avec les groupes du milieu, les établissements du réseau et le Ministère des Affaires Sociales.

#### EXIGENCES:

- Scolarité universitaire, de préférence en sciences sociales, en administration ou en sciences humaines, ou expérience pertinente.
- Expérience pratique de 3 ans ou plus dans un poste semblable impliquant des fonctions de direction et de coordination.
- Connaître les lois 65 et 41 et leurs implications, et particulièrement le rôle du C.L.S.C.
- Capacité d'animer une équipe multidisciplinaire et d'en coordonner les activités en favorisant la participation de chacun de ses membres.
- Intérêts et aptitudes pour le travail d'équipe
- Facilité de communiquer avec le monde ordinaire.

#### SALAIRE:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales et selon les qualifications et l'expérience.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 8 août 1975 à:

Paul Leclerc, Président  
du Conseil d'administration  
C.L.S.C. St-Hubert,  
3120 Montée St-Hubert  
St-Hubert, P.Q.



## CARRIÈRES ET PROFESSIONS



Centre Hospitalier des Laurentides  
L'ANNONCIATION, COMITÉ DE LABELLE, P.Q. J0T 1T0 — 819-275-2118

### ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

Concentration en psychomotricité pour le département d'éducation physique.

#### FONCTIONS:

Sous la responsabilité du responsable en éducation physique et dans des départements de psychiatrie adulte, préparer et faire exécuter les programmes de travail en psychomotricité.

#### EXIGENCES:

- Diplôme collégial en techniques d'éducation spécialisée en concentration psychomotricité.
- Capacité de travailler en équipe et expérience du milieu psychiatrique.

#### SALAIRE:

— Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Service du Personnel,  
Centre Hospitalier des Laurentides,  
L'Annonciation,  
Cité Labelle, Québec,  
J1T 1T0

### PRÉPOSÉ, AU CRÉDIT

Nous recherchons pour notre service de crédit et collection un homme jeune ayant préférentiellement une formation en comptabilité.

Bilinguisme et expérience minimale d'un an dans le domaine du crédit seraient des atouts.

Le travail consistera surtout à régler les problèmes relatifs à l'administration des procédures de crédit.

Prendre rendez-vous en téléphonant à:

341-7711,  
poste 227



**roy marchand**

industriel ltée  
160 BOUL. GRAHAM  
VILLE MONT-ROYAL

MATÉRIEL ÉLECTRIQUE / ÉCLAIRAGE / CHAUFFAGE

### LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE MEILLEUR (GRANBY)

REQUIERT LES SERVICES

### (1) ANIMATEUR DE PASTORALE

Prêtre ou laïque) dans une école de 1er cycle du secondaire.

Salaire et bénéfices selon la Politique Administrative et Salariale du Ministère de l'Éducation.

Date limite des candidatures: 13 août 1975.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE MEILLEUR  
a/s du Service du Personnel  
55, rue Court,  
Granby, Qué.  
J2G 4Y7

### CENTRE HOSPITALIER DE VERDUN

Hôpital spécialisé, universitaire,  
de soins de courte durée

Poste:

### CHEF DU SERVICE DES ARCHIVES

La fonction:

Responsable du fonctionnement du service et de la conservation des dossiers des bénéficiaires.

#### Qualifications:

- Membre de l'Association des Archivistes Médicaux de la Province de Québec.
- Expérience d'au moins 5 années à des fonctions équivalentes.

Faire parvenir votre curriculum vitae, d'ici le 15 août, 1975, à:

Maryste Laverdière  
Agent de Gestion du Personnel  
4000 boul. LaSalle  
Verdun  
Tél: 761-3551, local 350.



CEGEP DE  
VICTORIVILLE

### COORDONNATEUR DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

#### FONCTIONS:

Sous l'autorité du Directeur des services pédagogiques, le coordonnateur de l'éducation permanente:

- est responsable de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle, évaluation) tant au point de vue administratif que pédagogique de l'ensemble des programmes, des activités et des ressources du service de l'éducation permanente.
- il définit en collaboration, les objectifs du service de l'éducation permanente et établit une programmation appropriée aux besoins de la clientèle compte tenu des objectifs, des politiques et des règlements du collège.

#### QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES:

- Diplôme universitaire terminal de 1er cycle dans un champ de spécialisation appropriée;
- 5 ans d'expérience dans le milieu de l'éducation.

#### TRAITEMENT:

De \$11,249 à \$20,463 selon la politique administrative et salariale des collèges.

DATE LIMITE: avant le 4 août 1975.

Bureau du Secrétaire-général,  
M. Rodrigue Gagnon,  
475 est, rue Notre-Dame,  
Victoriaville, Qué.  
Tél. (819) 758-1571, poste 30

Voir autres Carrières et Professions  
en page 1113,

### HÔPITAL CHIBOUGAMAU LTÉE

RECHERCHE

### DIRECTEUR (TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

**FONCTION:** Sous l'autorité immédiate du directeur général, le titulaire de ce service, planifie, coordonne et contrôle les activités relatives aux soins infirmiers.

**EXIGENCES:** Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en sciences de la santé (sciences infirmières) ou l'équivalent. N.B.: L'expérience pourrait compenser le degré de scolarité. Un minimum de cinq (5) ans de travail comme infirmier(ère) et de plus, avoir une expérience valable comme surveillant(e) ou infirmier(ère)-chef.

**TRAITEMENT:** \$14,721 à 20,752 selon les qualifications.

### COORDONNATEUR (TRICE) DES ACTIVITÉS DE SOIR OU DE NUIT

(SURVEILLANT(E))

**FONCTION:** Sous l'autorité immédiate du directeur(trice) des soins infirmiers, le titulaire, coordonne et contrôle les activités de l'établissement le soir ou la nuit.

**EXIGENCES:** Être infirmier(ère) autorisé(e) et être membre en règle de l'O.I.I.Q. Posséder une expérience de deux ans administratif ou l'équivalent.

**POSTE DISPONIBLE:** A temps complet, et à temps partiel régulier.

**TRAITEMENT:** \$12,059 à 16,999 selon les qualifications.

### (5) INFIRMIERS (ÈRES) AUTORISÉS (ES)

**FONCTION:** Infirmier(ère) autorisé(e).

**EXIGENCES:** Être infirmier(ère) autorisé(e) et être membre en règle de l'O.I.I.Q.

**POSTE DISPONIBLE:** A temps complet dans le service de soins infirmiers. A temps complet sur l'équipe volante pour remplacer les absences prolongées.

**TRAITEMENT:** Selon la convention collective en vigueur présentement, plus prime d'éloignement; possibilités de demeurer à la résidence des infirmiers.

Toutes personnes intéressées à faire carrière dans notre institution peuvent faire parvenir leur curriculum vitae au directeur général, ou communiquer avec celui-ci:

Directeur général,  
Hôpital Chibougamau Ltée,  
51, 3ième Rue,  
Chibougamau, Qué. G8P 2K8  
Téléphone: (819) 276-2676,  
ext. 114, ou 115

### DIRECTEUR ADJOINT

### ÉCOLE POLYVALENTE HYACINTHE-DELORME (2,600 élèves)

#### QUALIFICATIONS:

- Autorisation permanente d'enseigner.
- Formation universitaire exigeant au moins 16 années de scolarité.
- Une expérience de 5 années comme enseignant.
- Une expérience dans un domaine particulier pour résoudre des problèmes d'ordres techniques et administratifs complexes, de préférence dans un poste de chef d'équipe ou de département, de section ou de groupe.

#### SALAIRE:

- Selon l'échelle 74-75: \$11,932 - \$19,550.
- L'échelle 75-76 n'est pas encore établie.

N.B. Les candidatures de personnes ayant un intérêt et une expérience avec les élèves du cours professionnel court seront particulièrement considérées.

Faire parvenir curriculum vitae, au plus tard le 12 août à:

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'YAMASKA  
Directeur des Services au Personnel,  
2270 rue Malhiot,  
St-Hyacinthe  
J2S 4G3

Le Conseil des Arts du Canada recherche un

## chef de la Section recherche et analyse

#### Fonctions:

Sous la direction générale du chef des Services consultatifs en gestion:

- diriger une petite équipe groupant des spécialistes et des commis de bureau, chargée de développer et de faire fonctionner un service de statistiques sur les arts et les sciences humaines et d'exécuter des études et analyses sur les programmes et sur des sujets divers susceptibles de contribuer à l'élaboration des politiques du Conseil;
- négocier et gérer des contrats en vue de l'exécution de telles études;
- participer à des délibérations avec le Conseil, ses commissions consultatives et ses agents, notamment en ce qui concerne les aspects quantitatifs de l'élaboration des politiques et du budget;
- assurer la liaison avec les services exerçant des fonctions analogues dans d'autres organismes et représenter le Conseil des Arts au sein de comités interministériels et autres.

#### Exigences:

Le titulaire devrait normalement posséder au moins une maîtrise dans le domaine des sciences humaines et avoir étudié les méthodes quantitatives. Il est indispensable qu'il ait une expérience de plusieurs années, de préférence dans le domaine de l'évaluation de programmes éducatifs ou culturels, et qu'il soit apte à diriger le travail de spécialistes (ES) et d'un personnel de soutien.

#### Langue de travail:

Ce poste est bilingue.

#### Lieu de travail:

Ottawa.

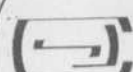
#### Traitement:

Jusqu'à \$25,000, selon les qualifications et l'expérience.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avant le 8 août, à:

M. Yves Carrière, Agent du personnel

Conseil  
des Arts  
du Canada,  
151, rue Sparks  
Ottawa, Ontario  
K1P 5V8



Collège Saint-Jean-sur-Richelieu  
COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL

Le Collège St-Jean-sur-Richelieu (Cegop)  
est à la recherche de

### PROFESSEURS

| Matières   | Statut                          | Durée de contrat          |
|------------|---------------------------------|---------------------------|
| Mécanique  | Temps plein                     | Une session<br>automne 75 |
| Géographie | Chargé de cours<br>(6 périodes) | Une session<br>automne 75 |

#### Qualification requise:

Diplôme universitaire pertinent de 2e cycle de préférence.

Les candidats choisis seront reçus en entrevue durant la semaine du 10 août 1975.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 1er août 1975 à:

M. Jules Roy,  
Directeur du service du personnel,  
Collège St-Jean-sur-Richelieu,  
C.P. 310,  
St-Jean, Qué. J3B 5J4



### LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

recherche les services de:

## CONSEILLER EN ORIENTATION

#### Tâches:

- information scolaire
- counselling d'orientation individuel ou collectif
- animation
- participation à l'équipe multi-disciplinaire.

#### Lieu de travail:

École secondaire de premier cycle (Secondaire I, II et III).

#### Qualifications:

- Diplôme de premier cycle en orientation ou en information scolaire.

## PSYCHOLOGUE

Pour son service de consultation à l'élémentaire

#### Tâches:

- effectuer dans 4 écoles élémentaires des tâches d'évaluation, de dépistage, de consultation auprès du personnel, d'animation
- participer au travail multi-disciplinaire.

#### Hypothèse:

- Nous considérerons des hypothèses de temps plein ou de demi-temps.

#### Exigences:

- Maîtrise en psychologie
- expérience scolaire à l'élémentaire
- formation en animation souhaitable.

#### Entrée en fonction:

- Le 18 août 1975

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 30 juillet 1975 à:

M. Yves Gravel  
COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER  
7, rue Ste-Anne  
Pointe-Claire, Québec



commission scolaire  
Régionale de Tilly

#### LE POSTE:

### DIRECTEUR GÉNÉRAL

(Concours 75-48)

#### ENDROIT:

Centre administratif de la Commission Scolaire Régionale de Tilly (Sainte-Foy).

#### LA TÂCHE:

Conformément aux dispositions législatives, le Directeur Général veille à l'exécution des décisions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif.

Il assure la liaison entre le Conseil des commissaires et le Comité exécutif d'une part, et l'administration d'autre part.

Le Directeur Général est le premier et le dernier responsable de l'administration.

Notre Commission régionale a un effectif d'environ 1300 employés et dispense ses services éducatifs à une clientèle de 12,000 élèves de niveau secondaire et adulte.

#### QUALIFICATIONS REQUISES:

- Une formation universitaire (diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent) exigeant au moins 17 années de scolarité et, de préférence, une formation universitaire de second cycle ou l'équivalent;
- Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes;
- Une expérience accumulée, de préférence, dans le système d'enseignement;
- Une expérience de trois ans au niveau 1 de cadre.
- Cependant, un candidat dont la formation répond aux exigences des critères d'admissibilité, et dont les qualités supérieures compensent une expérience inférieure à celle prévue par les critères d'admissibilité, peut être admissible.

#### RÉMUNÉRATION:

Selon la politique administrative et salariale applicable à cette catégorie pour une Commission classe III.

CE POSTE EST OUVERT AUX HOMMES ET AUX FEMMES.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 6 août 1975, 16:00 heures, au Bureau du Secrétaire Général, 945, rue Wolfe, Sainte-Foy, P.Q.

### HÔPITAL NOTRE-DAME

Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal  
Service d'anatomie pathologique

L'Hôpital requiert les services de:

### CYTOTECHNOLOGISTE

pour son département de cytologie exfoliatrice.

#### Les candidates devront:

Être membre de l'Association des Technologistes Médicaux de la Province de Québec et posséder un diplôme en cytotechnologie.

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de s'adresser à:

M. Fernand Roy,  
Bureau d'emploi  
1560 est, rue Sherbrooke,  
Montréal



Centre Local De Services Communautaires  
Directeur (trice) général (e)

#### Fonctions:

- Sous l'autorité du conseil d'Administration, voit à l'administration générale du CLSC.
- Il est responsable de la planification et de la conception de programmes tels que définis par les citoyens du milieu.
- Il voit au contrôle et à l'évaluation de ces programmes.
- Il coordonne et anime l'équipe de travail du centre.
- Il voit à établir et à maintenir des relations avec les groupes du milieu, les établissements réseau, et le M.A.S.
- Il aura à travailler avec des groupes de différentes ethnies.

#### Exigences:

- Être bilingue.
- Scolarité universitaire de préférence en sciences humaines ou administration et/ou expérience jugée pertinente.
- Expérience valable dans un poste impliquant des fonctions de direction et de coordination.
- Connaissance suffisante du réseau des affaires sociales.
- Aptitudes en gestion du personnel, capacité d'animer une équipe pluridisciplinaire, d'en coordonner les activités en suscitant une prise en charge de chacun de ses membres.
- Avoir de la facilité à communiquer avec les individus et les groupes tant par écrit que verbalement.

#### Salaire:

Selon les normes du M.A.S. et selon les qualifications du candidat.

Prière de faire parvenir un curriculum vitae au:

Comité de Sélection  
CLSC Côte des Neiges  
6280 Côte des Neiges  
Montréal, Québec

### HÔPITAL SAINT-SAUVEUR DE VAL D'OR

Centre hospitalier de soins de courte durée de 115 lits.

DEMANDE

### DIRECTEUR GÉNÉRAL

#### FONCTIONS:

Le directeur général, sous l'autorité du Conseil d'Administration est responsable de l'administration et du fonctionnement de l'établissement.

#### EXIGENCES:

Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en administration (3 années universitaires); ou l'équivalent. Avoir une expérience de gestion d'au moins trois (3) années en milieu hospitalier ou l'équivalent.

#### RÉMUNÉRATION:

Selon la politique de rémunération des cadres du secteur para-public du ministère des Affaires Sociales.

Veuillez faire parvenir curriculum vitae et attestations de scolarité sous enveloppe scellée portant la mention "CANDIDATURE, PERSONNEL & CONFIDENTIEL" au:

Président du Conseil d'Administration,  
Hôpital Saint-Sauveur,  
725, 6ième rue,  
VAL D'OR, Abitibi  
P.Q.  
J9P 3Y1

Les candidatures seront reçues jusqu'au 29 août 1975.



LA COMMISSION SCOLAIRE  
RÉGIONALE DU GOLFE

requiert les services d'un

### DIRECTEUR D'ÉCOLE

#### LIEU DE TRAVAIL:

École St-Thomas d'Aquin, Gagnorville

#### ATTRIBUTIONS:

Sous l'autorité du directeur général ou de la personne déléguée à cette fin par la Commission, conformément aux règlements et dicté en vertu des articles 202 et 204 de la loi de l'instruction publique, le directeur de l'École assume l'entière responsabilité de son école. Il organise son école au point de vue administratif, pédagogique, financier et matériel et assume la gestion du personnel des divers champs d'activités de l'école, conformément aux politiques et aux règlements de la Commission. Il doit assurer des communications régulières et suivies à l'intérieur de son école avec la Commission et avec le milieu desservi par l'école.

#### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

- Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre.
- Une formation universitaire exigeant au moins 16 années de scolarité.
- Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexe.
- Une expérience de 3 ans au niveau 1 ou au niveau 2 à l'élémentaire ou au secondaire directement relié aux fonctions à remplir ou l'équivalent.

#### RÉMUNÉRATION:

Selon les politiques administratives et salariales du Ministère de l'Éducation.  
Fin du concours: le 8 août 1975.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature à:

LES SERVICE DU PERSONNEL  
30, rue Comeau  
Sept-Îles, P.Q.



## Carrières et Professions

### POSTES IMMÉDIATS

La Société d'Ingénieurs Conseils Tecsuit International est à la recherche de:

#### INGÉNIEURS SENIORS

- en électricité, 5 à 8 ans d'expérience sur les centrales, haute puissance, distribution, commandes etc; français essentiel;
- en instrumentation, contrôle, automatisme et commande ordinateur avec 10 ans d'expérience requise;
- civil pour projet hydroélectrique, 10 ans d'expérience requise.

#### DESSINATEURS

- en électricité senior, 5 à 8 ans d'expérience en haute puissance, sous-stations etc;
- en instrumentation et contrôle senior;
- en mécanique senior, tuyauterie, pompes, procédés;
- dessinateur-commis junior, connaissances pratiques en dessin technique.

#### INSPECTEUR

- en béton senior pour chantier à Montréal.

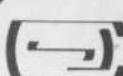
Envoyer curriculum vitae ou téléphoner à:

Pierre Pedneau  
4200 ouest, boulevard Dorchester,  
Montréal, Québec.  
H3Z 1V3  
Téléphone: 934-0731, poste 200



TECSUIT INTERNATIONAL LTÉE  
Asselin, Benoit, Boucher, Ducharme, Lapointe Inc.

Voir autres Carrières et Professions  
en pages 11 et 12



Collège Saint-Jean-sur-Richelieu  
COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL

Le Collège Saint-Jean-sur-Richelieu  
recherche les services d'un:

### PROFESSIONNEL À LA RECHERCHE EN PÉDAGOGIE AUDIO-VISUELLE

pour une recherche portant sur l'intégration de l'audio-visuel en situation d'apprentissage.

#### Fonctions:

Sous l'autorité du responsable de l'audio-visuel et conformément aux orientations définies par le comité de recherche, le professionnel assumera les fonctions suivantes:

- procéder à un relevé de la littérature sur le sujet;
- effectuer des entrevues et formuler des questionnaires d'enquête;
- compiler et analyser les données recueillies;
- rédiger des rapports;
- participer aux réunions du comité de recherche et organiser des rencontres avec les enseignants du milieu collégial;
- accomplir toutes autres tâches relatives à la recherche et à l'animation en pédagogie audio-visuelle.

Entrée en fonction: août 1975.

Durée de l'emploi: jusqu'au 30 juin 1976.

#### Qualifications requises:

Posséder un diplôme universitaire, de préférence, une maîtrise en arts en pédagogie audio-visuelle. Avoir une bonne expérience dans la recherche en audio-visuel.

#### Traitement:

Selon la politique salariale du Ministère.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 8 août 1975 à:

Jules Roy  
Directeur des services du personnel  
Collège Saint-Jean-sur-Richelieu  
C.P. 310, Saint-Jean, Qué.

## La Compagnie Northern Electric, Limitée recherche un traducteur ou une traductrice.

Premier producteur canadien de matériel de télécommunications et l'un des principaux à l'échelle mondiale, notre entreprise recherche un(e) traducteur/ traductrice pour son service de linguistique rattaché à son siège social à Montréal.

**Fonctions:** traduire principalement de l'anglais au français et occasionnellement du français à l'anglais, des textes techniques, administratifs, juridiques de caractère varié, tels que communiqués, brochures, articles, textes publicitaires, etc.; au besoin, faire les adaptations qui s'imposent. Participer aux travaux de terminologie exécutés à l'intérieur du service.

**Exigences:** les candidats doivent avoir une formation universitaire en traduction (ou études équivalentes), posséder une expérience professionnelle de quelques années dans ce domaine et pouvoir mener à bien des travaux difficiles avec un minimum de supervision. Une excellente maîtrise de la langue française et une bonne connaissance de la langue anglaise sont indispensables.

**Conditions:** Salaire intéressant et nombreux avantages sociaux. Bonnes possibilités d'avancement.



Envoyer demande et curriculum vitae à:

M. le Directeur du recrutement,  
Compagnie Northern Electric, Ltée,  
Département 116,  
1600, boul. Dorchester o.,  
Montréal, Qué.  
H3H 1R1  
Discrétion assurée.



COMPAGNIE

Northern Electric  
LIMITÉE



Université du Québec à Trois-Rivières

### PROFESSEUR DE LINGUISTIQUE

DÉPARTEMENT DES LETTRES  
(section de français)

#### Fonctions:

Enseignement en lexicologie, en franco-canadien, en linguistique historique et en phonétique. Participation à l'encadrement d'étudiants et à la recherche dans ce secteur.

#### Exigences:

Doctorat dans la discipline concernée ou équivalent.

#### Traitement:

Selon la convention collective en vigueur.

\* Poste offert pour 1 an maximum pour remplacer un professeur en congé.

Les demandes écrites accompagnées d'un curriculum vitae doivent être adressées avant le 3 août 1975 à:

M. Jean-Paul Lamy,  
Chef Section de français  
Université du Québec à Trois-Rivières  
C.P. 500, Trois-Rivières



COLLÈGE AHUNTSIC

Offres d'emploi

Postes à pourvoir:

### Département archives médicales

Trois enseignants à temps plein

pour année académique 1975/76.

#### Nature du travail:

Enseignement de formation pratique en archives médicales aux hôpitaux Notre-Dame, Sacré-Coeur et Hôtel-Dieu.

#### Qualifications requises:

- Diplôme en archives médicales.
- Expérience pédagogique de préférence.
- Expérience pertinente de 2 ans minimum dans un service d'archives médicales.

#### Traitement:

Selon le décret tenant lieu de convention collective.

Les personnes intéressées à occuper ces postes devront faire parvenir leur curriculum vitae au Service du personnel, local 14, au plus tard le jeudi 7 août 1975.

Service du personnel,  
Collège Ahuntsic,  
9155, rue St-Hubert,  
Montréal, Qué. H2M 9Z9

### THE UNIVERSITY OF CALGARY

### SPÉCIALISTE EN LITTÉRATURE CANADIENNE-FRANÇAISE

Le Département des études romanes de l'Université de Calgary recherche un spécialiste en littérature canadienne-française susceptible d'enseigner des cours avancés et d'assumer la direction de thèses. Le candidat doit posséder un doctorat ou être du moins sur le point de l'obtenir. Préférence sera donnée au candidat canadien-français ayant déjà publié dans le domaine de la littérature québécoise.

Rang: Professeur adjoint.

Salaire: \$14,840-17,440.

Prière de s'adresser au Dr. D. Bresky,  
Head, Department of Romance Studies,  
The University of Calgary, 2920-24th  
Ave. N.W., Calgary, Alberta, T2N 1N4.



### CENTRE HOSPITALIER L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC

### DIRECTEUR(TRICE) ADJOINT(E) DES SOINS INFIRMIERS

#### Fonctions:

Sous l'autorité de la Directrice des Soins Infirmiers, assurer certaines responsabilités prévues à la loi et aux règlements tel que: élaborer des normes pour évaluer la qualité des soins. Identifier les besoins de personnel. Coordonner les activités de l'équipe volante.

#### Exigences:

Détener un Baccalauréat en Sciences Infirmières et/ou en administration. Posséder trois (3) années d'expérience pertinente. Membre de l'O.I.I.Q.

Voulant tenir compte de la personne humaine dans notre style de gestion, nous recherchons un (une) candidat (e) désirant atteindre nos objectifs.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 9 août 1975 à:

Direction du personnel,  
Hôtel-Dieu de Québec  
11, côte du Palais  
Québec 4, P.Q.

### REPRÉSENTANT DEMANDÉ

Pour implantation au Canada d'un important groupe d'éditeurs européens spécialisés dans jeux éducatifs, coloriages, puzzles, casse-tête, jeux de carte, livres d'enfant.

Expérience du marché requise (chaîne grands magasins, librairies, etc.)

Salaires et autres bénéfices à discuter selon expérience du candidat.

Envoyez curriculum vitae à:

Dossier 2542,  
Le Devoir



cegep  
rimouski

### OFFRE D'EMPLOI

Le Cégep de Rimouski requiert les services

### D'UN ANIMATEUR EN ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

#### FONCTIONS

Sous la responsabilité du directeur des services aux étudiants et à l'intérieur de l'équipe du Service d'animation, il est principalement responsable:

1. d'élaborer des programmes assurant une qualité de vie communautaire pour les étudiants;
2. d'aider les étudiants à identifier dans le milieu les situations qui les préoccupent et à entreprendre les actions pertinentes;
3. d'assurer le fonctionnement efficace de groupe d'appartenance au niveau des concentrations;
4. d'être personne-ressource à la solution des problèmes de vie communautaire de ces groupes;
5. de répondre à des besoins spécifiques de certains groupes étudiants en collaboration avec d'autres personnes-ressources.

#### QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire de premier cycle en sciences humaines, de préférence en service social et travail social avec spécialisation en intervention sociale collective ou diplôme en gérontologie ou relations humaines.

Des formations très connexes seront considérées.

#### TRAITEMENT

Échelle de salaire en révision variant de \$6696, à \$18,189.00 selon la scolarité et l'expérience. Avantages sociaux usuels.

Les candidatures devront parvenir au plus tard le premier août 1975 au bureau du directeur du personnel avec le curriculum vitae.

Bureau du directeur du personnel,  
Cégep de Rimouski,  
60 ouest, de l'Évêché, RIMOUSKI.



UNIVERSITÉ  
DE SHERBROOKE

### PROFESSEUR D'HISTOIRE

Le Département d'histoire de l'Université de Sherbrooke sollicite des candidatures dans les domaines suivants:

— histoire économique et sociale du Canada (XIXe - XXe s.)

— histoire des États-Unis.

#### Qualifications:

Doctorat ou l'équivalent.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae d'ici le 11 août 1975 à:

Monsieur André Lachance, directeur  
Département d'histoire  
Université de Sherbrooke  
Tél.: 1-819-565-4660

### LA COMMISSION SCOLAIRE BERTHIER DAUTRAIE

- UN PROFESSEUR EN ENFANCE INADAPTÉE À L'ÉLÉMENTAIRE
- UN PROFESSEUR FÉMININ OU MASCULIN POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE À L'ÉLÉMENTAIRE

#### Qualifications requises:

Détener un brevet d'enseignement avec spécialisation et autorisation d'enseigner.

#### Conditions de travail:

Selon le décret tenant lieu de convention collective.

Toute personne intéressée fait parvenir son curriculum vitae à l'adresse suivante, avant le 8 août:

Directeur des Services du Personnel  
Commission Scolaire Berthier Dautraie  
490 avenue du Collège  
Berthierville, Qué.



COLLÈGE RÉGIONAL BOURGCHEMIN

### OFFRES D'EMPLOI

Le Collège Régional Bourgchemin (Campus de Saint-Hyacinthe) sollicite des candidatures de professeurs pour l'année scolaire 1975-76:

- chargé de cours.
- Programme théâtre professionnel 561.02.
- CONCEPTION DU COSTUME (3 heures)
- CONCEPTION DU DÉCOR (3 heures)
- DESSIN-ART (6 heures)

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur candidature, accompagnée d'un curriculum vitae et des attestations pertinentes (scolarité et expérience), au plus tard, vendredi 15 août 1975, à l'attention de:

Monsieur Claude Grisé  
Animateur à l'OPTION-THÉÂTRE  
Collège Régional Bourgchemin  
Campus de Saint-Hyacinthe  
C.P. 9000  
Saint-Hyacinthe, Qué.



LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

### CONSEILLER EN RELATIONS PUBLIQUES

#### Fonction:

Inventorier les besoins d'une région administrative dans le domaine des relations publiques, suggérer des moyens d'action et participer, selon le cas, à leur implantation.

#### Qualifications:

Posséder un diplôme terminal de premier cycle dans une discipline appropriée.

#### Traitement:

Selon l'expérience et les qualifications.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae en précisant leurs qualifications et leur expérience ainsi que les motifs de leur demande, avant le 4 août 1975, à Léo Bouchard, La Commission des écoles catholiques de Montréal, 3737 est. rue Sherbrooke, Montréal H1X 3B3.







# La Corporation de développement du Canada se prépare à émettre plus de \$125,000,000 d'actions privilégiées

par Jean-Pierre Fournier

La Corporation de développement du Canada se prépare à ce qui promet d'être la plus grosse vente d'actions jamais enregistrée au Canada.

L'émission, sous forme d'actions privilégiées convertibles d'une valeur au pair de \$100, sera offerte au public vers la fin août ou le début septembre.

Le président directeur général de la Corporation, M. Anthony Hampson,

faisant part de la nouvelle à une conférence de presse hier au Salon Saint-Pierre de l'hôtel Bonaventure, n'a pas révélé le montant total de l'émission, mais il a indiqué qu'il dépassera ou égalera tout au moins le sommet de \$125,000,000 atteint par la Société de pipe-lines transcanadiens et la Compagnie de téléphone Bell.

M. Hampson s'est aussi gardé de dire comment la Corporation allait employer cet argent. Les plans de la Corporation, a-

l'il dit, seront contenus dans le prospectus dont copie a déjà été remise à la Commission des valeurs mobilières du Québec et aux autorités concernées dans les autres provinces.

Les actions, qui ne seront offertes qu'aux Canadiens ou aux personnes résidant au Canada, seront convertibles en tout temps en 10 actions communes donnant droit à 10 votes. Elles porteront dividende cumulatif au taux de 7% l'an,

payable trimestriellement. Pour chaque action privilégiée, deux actions communes seront versées en prime, l'une le 1er octobre 1980 et l'autre le 1er octobre 1985.

À la demande du détenteur, la Corporation rachètera les actions au prix initial entre le 2 octobre 1985 et le 1er octobre 1986. Si la Corporation le désire, elle pourra racheter les actions à compter du 2 octobre 1980 à \$105 l'unité; décroissant d'un dollar par an jusqu'au 2 octobre

1985 lorsque les actions seront recouvrables au prix initial.

Les acheteurs qui le désirent pourront se prévaloir d'un mode de paiement à tempérament. Les actions seront offertes dans ce cas en coupures de 2, 5, 10 ou 20 et l'acheteur sera tenu de verser 20% du montant au moment de l'achat. Le solde sera payable en huit versements mensuels égaux équivalant chacun à 10% du montant total. Des frais d'administration allant de \$4 à \$8 selon le montant de l'achat seront exigibles au moment de l'achat.

La vente se fera par l'intermédiaire des courtiers autorisés par les bourses canadiennes. Il est possible que le service soit aussi dispensé par les banques. Tout dé-

pend des négociations en cours avec les autorités des banques canadiennes.

Puisque l'objet de la Corporation est d'élargir les perspectives d'investissements ouvertes aux Canadiens, le bureau de direction veillera à disperser le plus possible les actions. Les courtiers recevront instruction de favoriser les petits investisseurs si l'émission s'enlève rapidement.

M. Hampson a précisé d'autre part que les actions qui seront mises en vente ne sont nullement garanties par le gouvernement du Canada, ni aucun autre gouvernement; même si le gouvernement fédéral a fondé la Corporation et détient en ce moment le monopole de ses actions ordinaires.

## Claude-Ulysse Lefebvre présidera la Régie des entreprises de construction

QUEBEC (Le Devoir) — C'est à M. Claude-Ulysse Lefebvre que le gouvernement confiera la présidence de la Régie des entreprises de construction du Québec.

C'est du moins ce que LE DEVOIR a appris de sources fiables, tant à Québec qu'à Montréal.

Cette Régie, suggérée par le rapport Cliche, est prévue à la loi 33 adoptée le mois dernier et portant sur la qualification professionnelle des entrepre-

neurs de construction.

Cette loi a pour but de protéger le public contre les faillites et de l'assurer que tous les entrepreneurs et constructeurs propriétaires dans l'industrie de la construction sont à la fois des personnes solvables et compétentes au point de vue technique et administratif.

Chargée de la mise à exécution de la loi 33, la Régie sera formée de huit membres nommés par le gouverne-

ment; trois sont nommés pour dix ans, dont le président et un vice-président. Les cinq autres, nommés pour trois ans, seront des entrepreneurs.

Pour le poste de président, le gouvernement a pressenti M. Lefebvre, un avocat originaire de Joliette, qui fut lui-même entrepreneur et représentant de l'Association des constructeurs d'habitations.

L'an dernier, il a fait enquête à la C.I.C., à la demande du ministre Jean Cournoy, à la suite de l'émission prématurée des chèques de vacances. Représentant personnel du ministre auprès de cet organisme, qui vient de céder la place à l'Office de la construction, il se voit maintenant confier la tâche d'émettre les licences d'entrepreneurs de construction, après vérification de la compétence et de la solvabilité des candidats.

## Hausse de 17.6% du PPB québécois en 74

QUEBEC (PC) — Le produit provincial brut du Québec s'est accru de 17.6 pour cent au cours de l'année 1974, mais cette hausse est largement attribuable à l'augmentation générale des prix.

En termes réels, la croissance du PPB a été d'environ 3.5 p.c., révèle un document du ministère de l'Industrie et du Commerce intitulé "La situation économique du Québec 1974".

"L'évolution économique du Québec en 1974 est parallèle, à quelques exceptions près, à celle observée à l'échelle du Canada", dit le document qui ajoute:

"Compte tenu de la situation mondiale et canadienne, la performance des principaux indicateurs économiques du Québec est en général satisfaisante".

Le revenu personnel s'est accru de 18.1 p.c., le revenu personnel disponible, de 17.2 p.c. et le revenu personnel disponible réel, de 5.5 p.c.

L'emploi total s'est accru de 3.1 p.c., pour une création nette de 74,000 emplois. Le taux de chômage moyen a été de 7.3 p.c., comparativement à 7.4 p.c. pour l'année précédente.

Comme pour le reste du Canada, l'inflation est demeurée le principal des prix à la consommation a augmenté de 11.1 p.c. comparativement à 10.9 p.c. au Canada. L'alimentation, principale composante de l'indice de Montréal, a augmenté de 17.3 p.c. après avoir augmenté de 15.2 p.c. en 1973.

La demande intérieure a augmenté de 19.6 p.c. et a constitué le principal soutien de l'économie. La consommation des ménages a monté de 14.3 p.c. et les dépenses courantes des gouvernements, de 18 p.c. La formation brute de capital fixe des entreprises et des gouvernements s'est accrue de 26.7 p.c.

Les immobilisations en construction résidentielle ont augmenté de 26.9 p.c., beaucoup plus rapidement qu'ailleurs au Canada. L'essentiel de la hausse a été réalisée durant le premier semestre et surtout dans le domaine de la maison unifamiliale.

Les immobilisations en construction non résidentielle ont augmenté de 29.1 p.c. et les dépenses d'immobilisations dans le secteur de la fabrication ont augmenté de 46.2 p.c. après avoir augmenté de 26.5 p.c. en 1972 et de 36.2 p.c. en 1973.

Pour la deuxième année, le secteur primaire de l'industrie a connu une croissance particulièrement forte. La valeur brute de la production a augmenté de 16.8 p.c., après avoir monté de 29.8 p.c. en 1973. La masse salariale-salaires et traitements sans les revenus complémentaires a monté de 19.3 p.c. comparative-ment à 16.8 p.c. en 1973. Les investissements — immobilisations et réparations — ont diminué de 1.8 p.c. par suite d'une diminution de 30 p.c. des immobilisations dans le secteur minier.

La valeur brute de la production agricole a augmenté de 14.3 p.c., et atteint \$1.25 milliard. Plus de la moitié de cette augmentation est attribuable à la vente des produits laitiers en hausse de 26.1 p.c. Vient ensuite, les ventes de porcs, en hausse de 13.8 p.c.; celles des volailles et des oeufs, en hausse de 11 p.c.; la pomme de terre, en hausse de 54.4 p.c., et les fruits, en hausse de 51.7 p.c.

Le document note toutefois que malgré l'augmentation de 14.3 p.c. de la valeur de la production agricole, le revenu net total des agriculteurs a subi une baisse de 3.3 p.c. étant donné une augmentation de 22.7 p.c. des dépenses d'exploitation et de dépréciation.

## L'expansion de LIP passe par le Québec

Les Québécois et les Canadiens pourront bientôt acheter des montres LIP. Mieux, la plus importante société horlogère française songe même à installer chez nous une fabrique de montres qui viserait à la fois le marché domestique, le marché américain et tous les pays du Commonwealth.

C'est ce qu'a révélé hier à la presse financière M. Claude Neuschwander, le pdg de LIP, en visite au Canada pour conclure un accord commercial de mise en marché.

Sortie de la crise profonde qu'elle traversa en 1973, la célèbre fabrique de montres de Besançon est maintenant propriété de six des plus grandes entreprises françaises: la verrerie BSN, Rhône-Poulenc, la Banque Nationale de Paris et des Pays-Bas, les Compteurs Schlumberger, Sommer-Alibert et Schneider-Empain. Toutefois l'ancien propriétaire, la compagnie horlogère suisse Ebauches SA, a conservé un tiers du capital de l'entreprise.

On se souviendra que les 1,300 travailleurs de la LIP occuperont leur usine après avoir appris que la situation finan-

cière de la compagnie était devenue moribonde et que l'on s'appretait à licencier quelques centaines de travailleurs. Les travailleurs proposeront l'auto-gestion et tenteront de faire revivre l'entreprise en s'accapant des stocks de montres et en les vendant sur un marché pirate parallèlement au réseau de distribution officiel de la compagnie.

En France, "l'affaire LIP" devint rapidement un point-de-mire politique où s'affrontèrent les grandes centrales syndicales et l'opposition gauchiste d'un côté, et la coalition gouvernement-patronat de l'autre. Le patronat français réagit assez vite pour éviter que "la bouillotte ne saute" et reprit en main l'entreprise déficiente. Une injection de capitaux de 57 millions de francs (\$12 millions) était nécessaire pour sauver l'entreprise. L'Etat accepta d'investir 15 millions de francs, les actionnaires français et suisses y allèrent de 20-F millions et des emprunts à moyen et à long terme auprès de banques permirent de recueillir les 22-F millions supplémentaires.

En janvier 1974, l'entreprise redémarrait. "Pour que LIP devienne une opéra-

tion rentable, a expliqué au DEVOIR M. Neuschwander, il fallait porter son chiffre de ventes à 1 million de montres. Nous sommes donnés 1980 pour atteindre cet objectif. L'ancienne administration ne vendait qu'environ 430,000 montres annuellement. Or, puisque le marché français peut difficilement accueillir plus de 500,000 de nos montres annuellement, le marché d'exportation est maintenant devenu pour nous notre planche de salut. Il nous faut vendre tout autant de montres à l'étranger qu'en France si nous voulons continuer de vivre!"

"Voilà pourquoi nous sommes venus au Québec et au Canada. Nous comptons à tout le moins y établir une filiale commerciale en tandem avec des intérêts locaux. Cette filiale s'occupera de la mise en marché et du service d'après-vente des montres LIP au Canada. C'est de cette façon que nous fonctionnons déjà en Belgique, en Allemagne, en Suisse, en Italie et depuis janvier aux USA. La filiale canadienne, qui opérera à partir de Montréal, n'est pas encore chose faite mais des pour-parlers en cours avec deux ou

trois particuliers devraient très bientôt déboucher.

"Et le Québec offre un atout particulier pour LIP, conclut le p-d-g, l'endroit est ouvert à la fois sur le marché américain par sa proximité géographique et sur tout le vaste marché du Commonwealth par les accords tarifaires privilégiés qui sont demeurés en vigueur. Voilà pourquoi nous ne pensons pas seulement à établir une filiale commerciale mais aussi, éventuellement, une filiale industrielle qui assemblerait ici les montres LIP, à partir des boîtiers et mécanismes importés de France."

Interrogé sur la sérieuse compétition des fabricants suisses au Canada même où ils sont solidement implantés, M. Neuschwander a dit ne pas s'inquiéter outre-mesure "puisque les Suisses sont partout" et de toutes façons, LIP ne vise qu'à occuper de 3% à 5% du marché canadien des montres dans les cinq prochaines années.

## Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
L'AVIS D'APPLICATION  
DU CHANGEMENT DE NOM  
L'avis est donné par les présents que Irvin Lefebvre, étudiant, domicilié et résident au 5727  
Rue, Cité de Côte St. Luc, District de Montréal,  
s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil  
pour obtenir un décret changeant son nom de  
Irvin Lefebvre en celui de Harry Lefebvre.  
Montréal, le 9 juillet, 1975  
Les Procureurs du Requêteur  
Mmes Crystal & Adler  
455 Craig Ouest  
Chambre 505  
Montréal, Qué.

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
COUR SUPERIEURE  
No. 14-000-201-75  
A.M. ROGER LEONARD  
Dans la matière de:  
GEORGE EARL FRANCOM ET DAME LILIAN  
CHANDLER  
vs  
requérants  
LE GREFIER DE LA VILLE DE MONTRÉAL, LE  
PROTOTAIRE DE LA COUR SUPERIEURE POUR  
LE DISTRICT DE MONTRÉAL ET LE PROCUREUR  
GENERAL DE QUEBEC.  
Intimés

PAR ORDRE DE LA COUR  
Soyez par les présentes avisé qu'une requête pour  
rectification des registres de l'état civil sera présentée  
devant la Cour Supérieure de Montréal, le  
10 est rue Craig, Chambre 216, le 28 août 1975 à  
9:30 a.m. ou aussitôt que le conseil pourra être  
entendu, et si vous avez des objections, veuillez  
agir en conséquence.  
Montréal, ce 22 juillet 1975  
Me Peter Gold, avocat  
1, Westmount Square ste 1411  
Montréal, P.Q.  
Tél. 935-7445

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
COUR SUPERIEURE  
Chambre de la Famille  
(Divorce)  
No. 500-12-052819-758  
GUY JOLY, retraité, domicilié et résident au nu-  
méro 1285 de la rue Laurier est, à Montréal,  
district de Montréal.  
vs  
DAME ALBERTINE ARCHAMBAULT, autrefois do-  
miliée et résidente en la cité et district de  
Montréal  
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimée DAME ALBERTINE ARCHAMBAULT, est  
par les présentes requise de comparaître dans un délai de  
40 jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à  
la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus  
avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre  
comparution ou contestation dans le délai prescrit, la  
demanderesse procédera à l'obtention d'un jugement de  
divorce accompagné de toute ordonnance accueillant  
les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.  
MONTREAL, le 23 juillet 1975  
A. Beaulieu  
Greffier adjoint

Mes Poirier, St-Pierre et Prescott,  
avocats  
4444 de Larocque  
Montréal, P. Qué. H2J 3J1

Le Club Social et sportif du local 62 de l'Union  
Internationale des Journaliers, ainsi que La Revue  
Les Journaliers, dont représentés par M. F.  
Jean-Charles Jovet, avient le public que ni l'A-  
gences de Publicité Sympathique Inc., ni l'A-  
gences de Publicité Ladusca Inc. ne sont autori-  
sées à solliciter de la publicité pour, au nom de ou  
pour le compte de La Revue Les Journaliers. Nous  
n'assumons aucune responsabilité en cas de pa-  
reille sollicitation, sauf s'il s'agit d'un porteur  
d'une procuration écrite signée par le sousigné  
et portant le sceau de La Revue Les Journaliers.  
F. Jean-Charles Jovet  
pour le Club social et sportif  
du local 62 de l'Union Internationale  
des Journaliers et pour la  
Revue Les Journaliers

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
COUR SUPERIEURE  
No. 500  
05-009107-754  
MARCEL LAURENCE, mécanicien, résident et do-  
milié au 32-1ère avenue, Ville St-Pierre, district  
de Montréal.  
vs  
Demandeur  
ORDRE LOYAL DES MOOSE — LOGE 1997 St-  
Henri, GERALD LAURION  
-et-  
ARMAND LEFEBVRE, BRUNO LEPINE, CLAUDE  
DUBE, GUY LAUBERTIE, HERBERT W. HELMAN et  
LOYAL ORDER OF MOOSE-SUPREME LODGE OF  
THE WORLD maintenant de lieux inconnus.  
Défenseurs

AVIS  
Par ordre de la Cour, les défendeurs ARMAND  
LEFEBVRE, BRUNO LEPINE, CLAUDE DUBE, GUY  
LAUBERTIE, HERBERT W. HELMAN et LOYAL  
ORDER OF MOOSE-SUPREME LODGE OF THE  
WORLD sont par les présentes requis de compa-  
raître dans un délai de trente (30) jours à compter  
de la dernière publication. Copie de la Requête en  
Divorce a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à leur intention.  
MONTREAL, le 24 juillet 1975  
Savoie Smith Léger et Lussier  
Procureurs du demandeur  
615, ouest, boul. Dorchester  
Suite 700  
Montréal, P.Q.

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE JOLLETTE  
COUR SUPERIEURE  
Chambre de la Famille  
Divorces  
No. 705-12-000-234-75  
PIERRETTE PLOUFFE, domiciliée et résidente au  
141, Rang St-Jean nord-est, Lavallée.  
vs  
partie intimée  
JEAN BISSONNETTE, présentement d'adresse in-  
connue; partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR  
La partie intimée, Jean Bissounette est par les  
présentes requise de comparaître dans un délai de  
40 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à  
la Division des Divorces de Joliette à son in-  
tention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de  
signifier et de déposer votre comparution ou con-  
testation dans les délais susdits, la requérante  
procédera à l'obtention d'un jugement de divorce  
accompagné de toute ordonnance accueillant les  
mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
Joliette, le 22 juillet 1975  
Nicole Bourdon, R. A.  
Mes Dupont & Langlois, avocats  
669 rue Notre-Dame  
Repigny

CHANGEMENT DE NOM  
ALLAN KITAJ  
PRENEZ AVIS QUE monsieur ALLAN KITAJ, do-  
milié et résident au 4689, Jeanne Mance, Cité et  
District de Montréal, désire dans les trente (30)  
jours suivant la dernière publication du présent  
avis présenter une requête au Ministre de la Jus-  
tice pour changer son nom en celui de ALLAN  
BEITEL.  
Montréal, le 16 juillet 1975  
BORENSTEIN, DUQUETTE & BROTT  
Procureurs du requérant

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
COUR PROVINCIALE  
No. 500  
02-025 946-752  
FRANCINE VINCENT, vs  
demanderesse,  
ROBERT ST-GERMAIN, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR:  
FRANCINE VINCENT, résidente et domiciliée au  
5872, rue Cadillac, en la cité et district de  
Montréal, demanderesse, versus ROBERT ST-  
GERMAIN, présentement de lieux inconnus, défen-  
deur. Par ordre de la Cour, le défendeur est par les  
présentes requis de comparaître dans un délai de  
trente (30) jours de la dernière insertion. Une co-  
pie du bref d'assignation a été laissée à son in-  
tention à la Cour Provinciale, au Palais de Justice, 10  
est, rue Craig, à Montréal. Prenez de plus avis  
qu'à défaut de comparaître ou de produire telle  
comparution ou contestation dans le délai  
prescrit, la demanderesse procédera par défaut et  
jugement sera rendu sans autre avis.  
Montréal, le 22 juillet 1975  
A. Beaulieu, greffier de la Cour Provinciale  
Me Claude Picard,  
Procureur de la demanderesse,  
168 est, rue Notre-Dame,  
Montréal, Qué.

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE JOLLETTE  
COUR SUPERIEURE  
Chambre de la Famille  
Divorces  
No. 705-12-000-234-75  
PIERRETTE PLOUFFE, domiciliée et résidente au  
141, Rang St-Jean nord-est, Lavallée.  
vs  
partie intimée  
JEAN BISSONNETTE, présentement d'adresse in-  
connue; partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR  
La partie intimée, Jean Bissounette est par les  
présentes requise de comparaître dans un délai de  
40 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à  
la Division des Divorces de Joliette à son in-  
tention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de  
signifier et de déposer votre comparution ou con-  
testation dans les délais susdits, la requérante  
procédera à l'obtention d'un jugement de divorce  
accompagné de toute ordonnance accueillant les  
mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
Joliette, le 22 juillet 1975  
Nicole Bourdon, R. A.  
Mes Dupont & Langlois, avocats  
669 rue Notre-Dame  
Repigny

Expropriation et possession préalable, aux fins de rénovation urbaine, d'une  
partie du lot 583 situé au nord-ouest de la rue Notre-Dame et au nord-est de la  
rue Vinet — Plan N-33 Ste-Cunégonde C.S.M. 16-000 102-74  
Art. 1 — Lucien Vandry (locataire)  
La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 19 septembre 1975,  
à 10:30 heures, au 5ième étage du 360 ouest, rue St-Jacques, le Tribunal de  
l'Expropriation de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation  
des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et  
des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 955 et  
suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 18  
octobre 1973 conformément au plan d'expropriation.  
Les immeubles ou parties d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour  
les fins susdites, du cadastre de N-33 Ste-Cunégonde de la division d'en-  
registrement de Montréal, sont les suivants:

| Article | Numéro de cadastre | Subdivi-<br>vision | Numéro de rue         | Propriétaire              |
|---------|--------------------|--------------------|-----------------------|---------------------------|
| 1       | P583               | —                  | 2389 Notre-Dame Ouest | Lucien Vandry (locataire) |

Hôtel de Ville  
Montréal, 26 juillet 1975  
Coté, Péloquin, Bouchard  
Avocats de la Ville de Montréal

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
GREF DES DIVORCES  
DIVISION DE MONTRÉAL  
COUR SUPERIEURE  
(Division des Divorces)  
No. 500  
12-053161-752  
JOHN WILLIAM PATRICK, résident et domicilié en  
la cité et district de Montréal.  
vs  
ANNE MCINTYRE THOM, présentement de lieux in-  
connus  
REQUERANT  
INTIMÉE

PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimée ANNE MCINTYRE THOM est par les pré-  
sentes requis de comparaître dans un délai de 60  
jours de la dernière publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à  
la Division des Divorces de Montréal à son in-  
tention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de  
signifier et de déposer votre comparution ou con-  
testation dans les délais susdits, le Requêteur  
procédera à l'obtention d'un jugement de divorce  
accompagné de toute ordonnance accueillant les  
mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.  
Montréal, ce 24 juillet 1975  
A. Beaulieu  
Greffier adjoint

Mes LUTERMAN & SCHWARTZ  
1010 ouest Ste-Catherine  
Suite 1210  
Montréal, QUE  
PROCUREURS DU REQUERANT

Me Claude Picard,  
Procureur de la demanderesse,  
168 est, rue Notre-Dame,  
Montréal, Qué.

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE JOLLETTE  
COUR SUPERIEURE  
Chambre de la Famille  
Divorces  
No. 705-12-000-234-75  
PIERRETTE PLOUFFE, domiciliée et résidente au  
141, Rang St-Jean nord-est, Lavallée.  
vs  
partie intimée  
JEAN BISSONNETTE, présentement d'adresse in-  
connue; partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR  
La partie intimée, Jean Bissounette est par les  
présentes requise de comparaître dans un délai de  
40 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à  
la Division des Divorces de Joliette à son in-  
tention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de  
signifier et de déposer votre comparution ou con-  
testation dans les délais susdits, la requérante  
procédera à l'obtention d'un jugement de divorce  
accompagné de toute ordonnance accueillant les  
mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
Joliette, le 22 juillet 1975  
Nicole Bourdon, R. A.  
Mes Dupont & Langlois, avocats  
669 rue Notre-Dame  
Repigny

Expropriation et possession préalable, aux fins de rénovation urbaine, d'une  
partie du lot 583 situé au nord-ouest de la rue Notre-Dame et au nord-est de la  
rue Vinet — Plan N-33 Ste-Cunégonde C.S.M. 16-000 102-74  
Art. 1 — Lucien Vandry (locataire)  
La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 19 septembre 1975,  
à 10:30 heures, au 5ième étage du 360 ouest, rue St-Jacques, le Tribunal de  
l'Expropriation de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation  
des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et  
des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 955 et  
suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 18  
octobre 1973 conformément au plan d'expropriation.  
Les immeubles ou parties d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour  
les fins susdites, du cadastre de N-33 Ste-Cunégonde de la division d'en-  
registrement de Montréal, sont les suivants:

| Article | Numéro de cadastre | Subdivi-<br>vision | Numéro de rue         | Propriétaire              |
|---------|--------------------|--------------------|-----------------------|---------------------------|
| 1       | P583               | —                  | 2389 Notre-Dame Ouest | Lucien Vandry (locataire) |

Hôtel de Ville  
Montréal, 26 juillet 1975  
Coté, Péloquin, Bouchard  
Avocats de la Ville de Montréal

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE  
JEAN-PAUL LAUZIER  
Ayant fait affaire sous le nom et raison sociale de:  
"LES ENTREPRISES LAUCOF ENTERPRISE"  
Rue 17,  
Vaudreuil, Québec  
AVIS DE LA PREMIERE  
ASSEMBLEE DES CREANCIERS  
Avis est par les présentes donné que JEAN-PAUL  
LAUZIER a fait cession de ses biens le 23ème  
jour de juillet 1975 et que la première assemblée  
des créanciers sera tenue le 12ème jour de juillet  
1975, à onze heures (11:00) de l'avant-midi, au  
bureau du séquestre-officiel, 10 est rue Notre-  
Dame, Montréal, Québec.  
Le 24 juillet 1975.

C. A. MICHAUD  
SYNDIC  
Me Jean Lagacé, Avocat  
3440 est rue Ontario, suite 410  
Montréal, P.Q.  
Tél.: 526-4441

Transports Canada  
Transport Canada  
BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES  
Projet no. 600-2047  
Clôture intérieure de sécurité  
Sur l'emplacement du nouveau aéroport international de Montréal, Mirabel, Québec.  
DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées au:

Bureau des Appels d'Offres  
Bureau d'Aménagement du Nouvel  
Aéroport International de Montréal  
3e Aile, 3e Étage  
Édifice du Port de Montréal  
Cité du Havre  
Montréal, Québec H3C 3R4

seront reçues jusqu'à 15h00 (heure de Montréal),  
vendredi, le 8 août 1975.

Les plans, devis et documents de soumission qui s'y rapportent  
peuvent être obtenus par les entrepreneurs à l'adresse ci-haut mentionnée  
sur présentation d'un chèque visé de \$100.00 émis au nom du Receveur  
général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des  
plans et devis en bon état dans un délai de quatorze (14) jours  
de l'ouverture des soumissions.

Les autres parties intéressées pourront examiner les plans et devis aux  
bureaux suivants:

Association de la Construction de Montréal,  
4970, Place de la Savane, Montréal, Québec;  
Association de la Construction de Québec,  
375 Verdun, Québec, Québec;  
Association des Constructeurs de la Mauricie Inc.,  
400 William, Trois-Rivières, Québec;  
Association des Constructeurs du District de Hull,  
3, rue Châtelet, Hull, Québec;

Pour information supplémentaire, prière d'appeler le Bureau  
des Appels d'offres à (514) 283-6824.

Le ministère des Transports ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune  
des soumissions.

Benoit Baribeau, Administrateur délégué

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
COUR PROVINCIALE  
No. 500-02-018519-758  
BELL CANADA, demanderesse,  
vs  
FORUM ASPHALT INC. et CIE DE CONSTRUCTION  
ADE INC., défenderesses  
ORDONNANCE  
Il est ordonné à la défenderesse CIE DE  
CONSTRUCTION ADE INC. de comparaître au  
greffe de cette Cour dans le mois à compter de la  
dernière insertion des présentes. Une copie du  
bref et de la déclaration a été laissée au greffe à  
son intention.  
MONTREAL, le 22 juillet 1975.  
A. BEAULIEU  
Greffier adjoint, CPM

Mes Houle, Hurlbut & April  
Avocats  
1050 Beaver Hall Hill  
Montréal, Qué.

Travaux publics Canada  
Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entrepri-  
ses ou services énumérés ci-après, adressées à l'ad-  
ministrateur régional des Services financiers et admi-  
nistratifs, région de la Capitale, ministère des Travaux  
publics, pièce 108, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario),  
K1A 0M3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le  
numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heu-  
res, à la date limite déterminée. On peut se procurer  
les documents de soumission par l'entremise du bu-  
reau de distribution des plans, pièce 110, 66



Les CIM d'athlétisme débutent dans le froid

# Loverock l'emporte envers et contre le vent

par Alain Gerbier, collaboration spéciale

Le stade olympique de Rome avait ses statues de marbre... Le parc Kent, où viennent de débiter les compétitions internationales d'athlétisme a lui aussi les siennes. Figées, stoïques, dressées dans le froid et dans le vent, les quelques mille personnes qui ont suivi hier soir les premières épreuves ont rapidement acquis la fixité et la gravité de la pierre mais, peu à peu, cet immobilisme a fait place à des trépidations, des sautilllements, tout un chacun ne sachant plus sur quel pied danser pour échapper à la froidure et à la torpeur.

Les sauteuses en hauteur qui "faisaient" l'ouverture, n'avaient pas, quant à elles, pareille hésitation! Partie du bon pied, la championne olympique Ulrike Meyfarth (RFA), 1m.89, s'imposait très vite dans un concours où la réplique ne venait guère que de la Canadienne Louise Walker 1m.87 (elle est la deuxième Canadienne à atteindre le standard olympique), de l'Italienne Sara Simeoni 1m.87 et de la Française Christine Debourse 1m.81. Debbie Brill, nerveuse, a échoué à cette dernière hauteur après avoir franchi toutes les précédentes au premier essai. Brigitte Bittner, la 3e Canadienne inscrite dans l'épreuve, s'est présentée trop tard pour y prendre part!

À l'entrée de la dernière ligne droite, dans le 400m haies, le Canadien Dave Jarvis était en seconde position derrière le Polonais Jerzy Hewelt (50.25). Contracté sur la fin du parcours, il n'a pu répondre au retour de l'Ougandais Silver

Ayoo (50.52) et a terminé 3e. Il a été crédité de 51.29.

La seule victoire canadienne de la soirée est à mettre au crédit de Patty Loverock qui, en finale (avec un vent contraire de 2m.46) a couvert les 100 m en 11.62 (1ère en série avec 11.86) et devancé la favorite Alice Annus (Ghana). Dans cette même finale, ses coéquipières Lynn Kellond et Marjorie Bailey se sont classées respectivement 5e avec 12.2 (12 en série) et 7e avec 12.08 (11.87 en série).

Sur la même distance, mais chez les hommes cette fois, Robert Martin (10.6) n'a concédé qu'un dixième de seconde au vainqueur de la finale, le Ghanéen Albert Lemothey. Il avait peu auparavant, gagné sa série avec 10.62. Toujours en série, Hugh Fraser (5e de la finale avec 10.72) a réalisé 10.77 tandis que Claude Montainy a été chronométré en 10.98.

Le concours masculin du disque disputé lui aussi à rebrousse vent a été dominé par le Bulgare Velko Velez 65m.16 et l'Allemand de l'ouest Heindrik Neu 62m.42. Le Québécois Bishop Dolegiewics a pour sa part fini 3e et, pour la troisième fois, il a atteint le standard olympique de la discipline avec un lancer de 60m.34. Son compatriote Ain Roost le suit d'assez près (57m.74).

Le 10 000 m a été des plus pathétiques: Peter Bunisk, de son nom d'athlète Jérôme Drayton, a mené pendant vingt et un tours (8500m) ...avant de s'effondrer! Au delà de cette distance, les coups de boutoir successifs du Belge Smet, du Roumain Florou et du Canadien Mc Cubbins, ont rapide-

ment démantelé le groupe de tête. Finalement, l'Éthiopien Miruts Tifter a brusquement démarré, à 200m de l'arrivée pour finir sans être vraiment inquiété (si ce n'est par le Roumain) en 28:09.14. Le meilleur Canadien Mc Cubbins finit 6e.

Il a couvert la distance en 28:16.51.

De cette première tranche de compétitions on retiendra encore les 8m.45 du Yougoslave Nenad Stekic qui a réalisé cette 2e meilleure performance mondiale de tous les temps avec un vent favorable supérieur à 4m/seconde. Les performances avec "turbo réacteur" n'étant pas prises trop au sérieux dans ce genre d'épreuve, le record ne sera pas homologué!

Il convient également de souligner les 62m.58 au javelot de l'américaine Kathy Schmidt et les 20m.75 au poids de la Tchèque Helena Fibingerová qui a relégué au second plan les Bulgares Hristova et Stojanova (19m.94 et 18m.40). Dans cette dernière spécialité, la Québécoise Lucette Moreau a réussi 14m.29.

Signaux enfin l'élimination sur 800m des Canadiennes Maureen Crowley et Abby Hoffman. Joan Wenzel s'est pour sa part classée 3e de la série la plus rapide ...elle gagnée en 2:26.65 par la Française Marie-Françoise Dubois.

Les compétitions se poursuivent ce soir. Souhaitons qu'avec une nuit de répit, les organisateurs corrigent certaines fautes notes (en particulier au niveau des annonces) si grossières qu'on ne sait si on doit les classer dans la rubrique "folklore" ou "incompétence".

## baseball

### Ligue Nationale

**Jeu**  
Houston 6, Montréal 5  
Cincinnati 2, New York 1  
Chicago 4, San Francisco 3  
Los Angeles 8, St-Louis 2  
Atlanta 5, Philadelphie 4

**Hier soir**  
New York 6, Chicago 3  
Los Angeles 4, 3 Cincinnati 3, 6  
San Diego 7, Atlanta 3 (1er match)  
St-Louis 4, Philadelphie 3

**Aujourd'hui**  
New York, Stone (2-3) à Chicago, Burris (8-7), 14h15  
Los Angeles, Rau (8-7) à Cincinnati, Billingham (10-5), 14h15  
Montréal, Rogers (6-7) à Pittsburgh, Rooker (7-5), 14h15  
San Francisco, Falcone (7-6) et Bradley (1-2) à Houston, Forsch (4-7) et Konieczny (4-10), 2, 18h35  
San Diego, Strom (5-4) à Atlanta, Morton (11-10), 19h35  
Philadelphie, Carlton (9-7) à St-Louis, Rasmussen (1-0), 20h

### Ligue Américaine

**Jeu**  
Detroit 5, Oakland 2  
Chicago 4-1, New York 3-0  
Boston 6, Minnesota 2  
Baltimore 10, Milwaukee 7  
Cleveland à Texas, remis

**Hier soir**  
Kansas City 6, Texas 3 (1er match)  
Detroit 4, Cleveland 3  
New York 8, Boston 6  
Milwaukee 5, Baltimore 2  
Minnesota à Californie, 23h  
Chicago à Oakland, 23h

**Aujourd'hui**  
Boston, Lee (12-6) à New York, Dobson (9-10), 14h  
Cleveland, Peterson (4-7) à Detroit, Lolic (10-8), 14h15  
Baltimore, Cuellar (9-6) à Milwaukee, Saelen (9-9), 14h30  
Chicago, Kaat (14-6) à Oakland, Bosman (6-3), 16h30  
Minnesota, Goltz (7-8) et Albury (5-4) à Californie, Figueroa (8-6) et Ryan (10-11), 20h  
Texas, Jenkins (12-10) à Kansas City, Busby (12-8), 20h30.

### LIGUE NATIONALE

| Section Est  |    | g  | p   | moy.   | diff. |
|--------------|----|----|-----|--------|-------|
| PITTSBURGH   | 60 | 37 | 619 | —      |       |
| PHILADELPHIE | 55 | 43 | 561 | 5 1/2  |       |
| NEW YORK     | 49 | 45 | 521 | 9 1/2  |       |
| ST-LOUIS     | 49 | 47 | 510 | 10 1/2 |       |
| CHICAGO      | 45 | 54 | 465 | 16     |       |
| MONTREAL     | 39 | 54 | 419 | 18     |       |

| Section Ouest |    | g  | p   | moy.   | diff. |
|---------------|----|----|-----|--------|-------|
| CINCINNATI    | 65 | 36 | 650 | —      |       |
| LOS ANGELES   | 53 | 48 | 525 | 12 1/2 |       |
| SAN FRANCISCO | 48 | 50 | 490 | 16     |       |
| SAN DIEGO     | 45 | 54 | 455 | 19 1/2 |       |
| ATLANTA       | 43 | 55 | 439 | 21     |       |
| HOUSTON       | 36 | 65 | 356 | 29 1/2 |       |

### LIGUE AMERICAINE

| Section Est |    | g  | p   | moy. | diff. |
|-------------|----|----|-----|------|-------|
| BOSTON      | 57 | 39 | 594 | —    |       |
| BALTIMORE   | 48 | 46 | 511 | 8    |       |
| NEW YORK    | 49 | 47 | 510 | 8    |       |
| MILWAUKEE   | 49 | 49 | 500 | 9    |       |
| DETROIT     | 43 | 53 | 448 | 14   |       |
| CLEVELAND   | 42 | 52 | 447 | 14   |       |

| Section Ouest |    | g  | p   | moy. | diff. |
|---------------|----|----|-----|------|-------|
| OAKLAND       | 61 | 36 | 629 | —    |       |
| KANSAS CITY   | 50 | 46 | 521 | 10   |       |
| CHICAGO       | 47 | 48 | 495 | 13   |       |
| TEXAS         | 47 | 51 | 480 | 14   |       |
| CALIFORNIE    | 44 | 55 | 444 | 18   |       |
| MINNESOTA     | 41 | 56 | 423 | 20   |       |

### Véritable révolution

GSTAAD, Suisse — Les observateurs estiment qu'une véritable révolution s'est produite au sein de la Fédération internationale de hockey sur glace avec la démission du président Bunny Ahearne et son remplacement par l'Allemand de l'Ouest Gunter Sabetzki, choisi de préférence au candidat présenté par l'ancien président.

## JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du  
journal LE DEVOIR

à  
Montréal  
et  
Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

## COMPTABLES AGRÉÉS

### BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés  
ALAIN BELZILE, C.A.  
ROBERT ST-JEAN, C.A.  
GILLES SPERANO, C.A.

2345 est, Bélanger  
Montréal 729-5226

### PROVOST & PROVOST

Comptables agréés  
ROGER PROVOST, C.A.  
ROLAND PROVOST, C.A.

1255, Université, Suite 618  
866-3326

### LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés  
276 ouest, rue St-Jacques  
Suite 110 845-4194

### VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS

Comptables agréés  
Lucien D. Viau, C.A.  
Armand H. Viau, C.A.  
J. Serge Gervais, C.A.  
Richard Bouché, C.A.

4926 ave. Verdun, Verdun, H4G 1N3  
7708 rue Édouard, LaSalle, H4P 1Y9  
55A, Blainville St.  
St-Thérèse 375-114  
749-3871 - 435-5491

## Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS  
MONTRÉAL

## samson, belair & associés

comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —  
Trois-Rivières — Ottawa — Chicoutimi — Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8  
861-5741

## Lintz échangé aux Cards

Les Expos de Montréal ont cédé hier le contrat du joueur d'avant-champ Larry Lintz contre celui du voltigeur Jim Dwyer des Cards de Saint-Louis dont le dossier dans les ligues mineures est si intéressant que le directeur gérant de l'équipe montréalaise, Jim Fanning, croit que cette acquisition renforcera considérablement le rôle des frappeurs contre les lanceurs droitiers.

Devant déloger des voltigeurs comme Bake McBride, Lou Brock, Reggie Smith et Willie Davis à Saint-Louis, Dwyer, 25 ans n'a guère eu la chance de jouer dans les majeures. Il a toutefois fort bien fait dans les mineures depuis la mi-juin où il a conservé une moyenne de .396 en 30 parties avec l'équipe de Tulsa.

Le départ de Lintz met en relief le peu de succès que la "phase deux" des Expos a connu depuis le début de la saison. Voleur de buts peu commun, Lintz n'a pas eu la chance d'afficher son talent puisque son anémisme moyenne offensive a contré le gérant Gene Mauch à lui substituer Pete Mackanin, qui excelle du reste au poste de 2ème-but. De plus, les Expos possèdent en Jim Cox, des Blues de Memphis, un très bon joueur de 2ème-but sur qui les Expos peuvent miser sans risquer de se tromper.

Dwyer portera l'uniforme des Expos cet après-midi à Pittsburgh.

JAN KODES a battu Patrice Dominguez en quatre manches 6-1, 6-4, 1-6, 6-0, permettant à la Tchécoslovaquie de mener 1-0 devant la France en finale de la zone européenne de coupe Davis. La victoire de Kodes n'a pas entamé outre mesure le moral des Français, qui sont évidemment optimistes pour le deuxième match, remis à aujourd'hui. François Jauffret est en effet un vainqueur logique contre Jiri Hrebec. Kodes, très décontracté, a estimé, après son match, que, contrairement à ce qu'on pensait, la finale pourrait être jouée avant le dernier match, celui qui l'opposera à Jauffret, et que tout le monde s'accorde à qualifier de décisif.

BJORN BORG a permis à la Suède de créer l'égalité contre l'Espagne en finale de la zone européenne de coupe Davis en prenant la mesure de Jose Higueras 6-3, 6-1, 6-1. Dans le premier match opposant les deux pays, l'Espagnol Manuel Orantes a facilement disposé de Birger Andersson 6-1, 6-3, 6-4.

JOE NAMATH, des Jets de New York, a rompu ses négociations avec la direction de l'équipe en vue de la prochaine saison de la Ligue nationale de football. Un écart important sépare encore les deux parties. En effet, Namath exige un contrat de \$1 millions réparti sur deux ans cependant que les Jets lui offrent \$800,000 pour la même période de temps. S'il ne peut conclure une entente avec les Jets, Namath a déclaré qu'il mettrait fin tout simplement à sa carrière.

CAROL MANN, qui ne s'était pas qualifiée pour les séries finales de l'Omnium des États-Unis, et Donna Caponi-Young, qui retrouve sa forme après avoir subi une blessure à une hanche, ont tourné des rondes de 68, cinq coups sous la normale pour prendre les devants à l'issue de la première ronde de la classique George Washington. La Canadienne Sandra Post a joué 72 et se retrouve en 11e place.

KEN BUCHANAN, de Grande-Bretagne, a conservé hier soir à Cagliari son titre européen des poids légers en battant l'Italien Giancarlo Usai sur arrêt de l'arbitre à la 12e reprise d'un combat prévu en quinze.

## Omnium canadien

# Gay Brewer rejoint Jack Nicklaus

Gay Brewer, gagnant de l'Omnium canadien de golf voilà trois ans, s'est hissé parmi ceux pouvant prétendre à la victoire finale, hier après-midi, en roulant une 2e ronde consécutive du 68, deux sous la normale. Brewer totalise maintenant 136 pour 36 trous et il se retrouve en tête avec Jack Nicklaus.

Nicklaus avait auparavant inscrit un compte de 71, qui, additionné à sa ronde initiale, lui permet de partager le premier rang avec Brewer.

Brewer, qui remporta le tournoi des Maîtres en 1967, se distinguait particulièrement lorsqu'il réussit à loger la balle dans la coupe grâce à des roulés de 30 à 60 pieds au 6e et 8e trous pour des oiselets.

Tom Weiskopf, qui a partagé momentanément la tête avec Nicklaus à l'issue de la première ronde, a glissé dans le classement en ramenant une désastreuse carte de 74, quatre au-dessus de la normale lors de cette ventueuse deuxième journée.

Il demeure toutefois, après deux rondes, à un coup sous la normale avec un total de 139.

Ken Stili, qui n'a pas gagné un tournoi depuis l'automne 1970 et qui n'a empoché que \$18,000 jusqu'à cette saison, est à un coup des meneurs.

Stili a roulé la meilleure ronde de la journée quand il a ajouté un 67 à son 70 de la première ronde, ce qui le laisse seul à 137.

Contrairement à avant-hier où un bon nombre de golfeurs ont réussi à briser la normale, la deuxième ronde fut beaucoup plus difficile, dicit Nicklaus. Nicklaus avait d'ailleurs prédit

à l'issue de la première journée, que les trois dernières rondes seraient moins faciles si un vent normal devait baliser les allées.

Nicklaus a dit que le premier neuf qui est réputé être plus fa-

cile que le second, était en réalité moins aisé à cause de son exposition aux grands vents de la région de l'île Bizard.

"J'ai compris dès le premier trou, a-t-il poursuivi, notant



Plusieurs golfeurs ont imité le geste de Peter Oosterhuis au cours de la première tournée de l'Omnium canadien alors que le Britannique a sorti sa balle d'une flaque d'eau.

# Fortier et Garapick médaillées d'argent

CALI, Colombie (d'après AFP — Reuter — PA) — Sylvie Fortier, de Québec, a remporté la médaille d'argent en finale des épreuves de nage synchronisée tandis que Nancy Garapick se classait elle aussi deuxième au 200m dos, donnant ainsi au Canada sa plus belle récolte depuis l'ouverture des championnats mondiaux des sports aquatiques disputés à Cali. Mlle Fortier, qui a accumulé 131.366 points, a concédé la médaille d'or à l'Américaine Gail Buzonas qui a dominé la compétition depuis les préliminaires. Mlle Buzonas a récolté 133.083.

Mlle Garapick, en méritant sa médaille, a battu le record du Canada et du Commonwealth. Son ancien record était de 2:16.33 depuis le 27 avril dernier. Garapick a forcé l'allure tout au long du 220m dos mais ce n'est pas elle qui en a le plus

profité. C'est l'Allemande de l'Est Brigit Treiber, qui a relégué aux oubliettes son ancien record du monde en 2:15.46, re-tranchant 64 centièmes de seconde à sa marque. Mlle Garapick (13 ans) s'était qualifiée avec le meilleur temps des préliminaires. Wendy Cook l'autre Canadienne présente à cette épreuve, a déçu, terminant au 8e et dernier rang.

Au 200m brasse dames, une autre Allemande de l'Est, Hannelore Anke, a remporté la palme devant la favorite, la Néerlandaise Widja Mase-reum, et sa compatriote Karla Linke. Joan Baker, qui s'était qualifiée de justesse, a malgré tout bien fait, terminant au 6e rang.

Au relais quatre fois 200m nage libre messieurs, l'équipe américaine a été disqualifiée après sa victoire en finale pour

prise de relais anticipée de Bruce Furniss vraisemblablement. Ce qu'il y a de plus choquant pour les USA, c'est qu'ils avaient établi un nouveau record du monde de la discipline, qu'ils perdent évidemment.

Le Canada, 8e en qualifications, a terminé en 6e position, la médaille d'or revenant à la RFA suivie de la Grande-Bretagne et de l'Union Soviétique.

Au 400m libre féminin, l'Américaine Shirley Babasoff a gagné par plus d'une seconde l'épreuve et la médaille devant l'australienne Jenny Turrell et sa compatriote Katherine Heady.

Les deux Canadiennes qualifiées pour cette finale respectivement au 5e et 6e rangs. Gail Amuncrud et Shannon Smith ont dû se contenter des 6e et dernière places.

Enfin, au 200m quatre nages individuel messieurs, le Hongrois Andras Hargitay a remporté sa 3e médaille des championnats en battant par 3 centièmes de seconde l'Américain Steve Furniss. La médaille de

bronze est revenue au Soviétique Anourei Smirov.

Au polo aquatique, le Canada a remporté sa 2e victoire consécutive (un vrai fait d'armes!) lorsqu'il a eu raison de l'Iran 7-4.

## football

### Ligue Canadienne

**Mercredi**  
Montréal 33, Hamilton 23  
Saskatchewan 20, Calgary 2

**Jeu**  
Ottawa 18, Toronto 16  
Winnipeg 17, C.-Britannique 9

**Mardi**  
Saskatchewan à Montréal  
Winnipeg à Edmonton

**Mercredi**  
Ottawa à Hamilton  
C.-Britannique à Calgary

### LIGUE CANADIENNE

| Section Est |   | g | p | n | pp | pc | pts |
|-------------|---|---|---|---|----|----|-----|
| MONTREAL    | 1 | 1 | 0 | 0 | 33 | 23 | 2   |
| OTTAWA      | 1 | 1 | 0 | 0 | 18 | 16 | 2   |
| TORONTO     | 1 | 0 | 1 | 0 | 16 | 18 | 0   |
| HAMILTON    | 1 | 0 | 1 | 0 | 23 | 33 | 0   |

| Section Ouest  |   | g | p | n | pp | pc | pts |
|----------------|---|---|---|---|----|----|-----|
| SASKATCHEWAN   | 1 | 1 | 0 | 0 | 20 | 2  | 2   |
| WINNIPEG       | 1 | 1 | 0 | 0 | 17 | 9  | 2   |
| EDMONTON       | 0 | 0 | 0 | 0 | 0  | 0  | 0   |
| C.-BRITANNIQUE | 1 | 0 | 1 | 0 | 9  | 17 | 0   |
| CALGARY        | 1 | 0 | 1 | 0 | 2  | 20 | 0   |

## CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

### MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE  
AMEUBLEMENT SUR  
LES LIEUX

### STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,  
7035 AVE. DU PARC  
270-1141

### LISEZ

ET FAITES LIRE  
LE DEVOIR

### Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE  
MARION, Robic & Robic  
ci-devant  
Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND  
Montréal 107 288-2152

### RIEL, VERMETTE, RYAN, DUNTON & CIACCA

Avocats et Procureurs  
Tour de la Bourse  
800, Square Victoria  
Suite 2104  
Montréal H4Z 1H1  
Séanour Maurice Riel, C.R. Clément Vermette, C.R.  
Gérard J. Ryan, C.R. Jean W. Dunton  
John Caccia, M.A.N. Jean Louis Tarrault  
Michel Groux Alain Grigore  
Jean-Pierre Saintange Francis Marcoux-Jacques  
M.P.J. Ruel  
Téléphone: 866-6743  
Adresse télégraphique: RIVERDIN  
Téléc: 01-26407